



Etats financiers consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 30.06.2026

**examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 01.09.2026**

1. Etats financiers consolidés	4
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	18

Sommaire

1. Etats financiers consolidés	4
1.1 Faits marquants du groupe Caisse des Dépôts.....	4
1.2 Evènements postérieurs à la clôture	6
1.3 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2026	7
1.4 Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	8
1.5 Bilan consolidé au 30 juin 2026	9
1.6 Tableau de passage des capitaux propres.....	11
1.7 Tableau des flux de trésorerie.....	13
1.8 Information sectorielle 2026	14
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	18
2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe.....	18
2.2 Notes relatives au compte de résultat consolidé.....	22
2.2.1 Produits et charges d'intérêts	22
2.2.2 Produits et charges de commissions.....	22
2.2.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	23
2.2.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	24
2.2.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	24
2.2.6 Produits et charges des autres activités.....	24
2.2.7 Charges générales d'exploitation	25
2.2.8 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	25
2.2.9 Coût du risque de crédit	25
2.2.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	26
2.2.11 Impôts sur les bénéfices	26
2.3 Notes relatives au bilan consolidé.....	27
2.3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	27
2.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28
2.3.3 Titres au coût amorti.....	30
2.3.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés au coût amorti	31
2.3.5 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	32
2.3.6 Impôts courants et différés	33
2.3.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	34
2.3.8 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	36
2.3.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.....	36
2.3.10 Immobilisations.....	41
2.3.11 Ecart d'acquisition.....	42
2.3.12 Dettes représentées par un titre.....	42
2.3.13 Dettes envers les établissements de crédit.....	42

2.3.14	Dettes envers la clientèle	43
2.3.15	Provisions	43
2.3.16	Participations ne donnant pas le contrôle	44
2.4	Activités d'assurance	45
2.4.1	Produits des contrats d'assurance émis.....	45
2.4.2	Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	45
2.4.3	Produits ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance (marge financière)	46
2.4.4	Compte de résultat assurance	47
2.4.5	Placements des activités d'assurance	48
2.4.6	Contrat d'assurance et de réassurance	50
2.4.7	Annexes activité d'assurance	53
2.5	Engagements donnés et reçus	58
2.5.1	Engagements donnés et reçus	58
2.5.2	L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garanties données	59
2.6	Juste valeur des instruments financiers	60
2.6.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers	60
2.6.2	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3).....	63
2.7	Facteurs de risque	64
2.8	Transactions avec les parties liées.....	108
2.9	Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts.....	109

1. Etats financiers consolidés

1.1 Faits marquants du groupe Caisse des Dépôts

1.1.1 Conflit au Moyen-Orient

L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit.

La Caisse des dépôts surveille l'évolution de la situation qui a été intégrée dans son scénario central de pilotage de ses activités et dans les scénarios dégradés pour prendre en compte la possibilité d'une dégradation plus sensible du contexte.

La situation demeure toutefois très sensible et un dispositif d'alerte renforcé est mis en œuvre, notamment sur les impacts du coût de l'énergie et sa diffusion aux activités du Groupe : les scénarios dégradés simulés de façon récurrente par la Caisse des dépôts permettent de se préparer à un éventail de risques intégrant notamment des chocs très importants qui pourraient résulter de l'évolution de la situation.

Pour le groupe Caisse des Dépôts, les expositions financières nettes au Moyen-Orient sont limitées et des mesures de sécurisation du personnel déployées dans les zones d'implantation touchées par le conflit ont été prises, avec un risque de perturbation de certaines activités.

1.1.2 Acquisition de la Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) par CDC Habitat

Le 29 juin 2026, CDC Habitat a acquis auprès de l'Etat la Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) pour un montant de 1 milliard d'euros, accédant ainsi à un portefeuille de 8 484 logements Intermédiaires détenus par l'Etat. Cette opération permet au Groupe de renforcer sa capacité de production de logements sociaux.

1.1.3 Nouvelle émission d'obligation durable

La Caisse des Dépôts a lancé le 21 avril 2026 une nouvelle obligation durable d'un montant total de 1 milliard d'euros, avec une échéance fixée au 25 février 2031. Cette émission, réalisée sous son nouveau Cadre de financement Vert, Social ou Durable, représente la 10ème obligation labellisée ESG émise par la Caisse des Dépôts depuis 2017.

1.1.4 Rapprochement SCET et HTC

Le 16 juin 2026, la Caisse des Dépôts a apporté sa participation dans la SCET à HTC (Habitat, Territoire, Conseil), filiale de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH). Ce rapprochement vise à créer un acteur majeur du conseil d'intérêt général, détenu à 66 % par la CDC et 34 % par l'USH. Ce nouvel ensemble combinera une expertise intégrée en décarbonation, performance et innovation, pour accompagner les transformations des territoires et de l'habitat social, au service des acteurs publics et privés.

1.1.5 Cession de l'immeuble Marignan

lcade a finalisé le 9 avril 2026 la vente de l'actif Marignan à Black Swan Real Estate Capital, agissant pour le compte de fonds Bain Capital et Revcap, pour 402 M€.

1.1.6 Contribution exceptionnelle sur l'impôt

La loi de finances 2026 proroge d'une année la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, due par les entreprises réalisant en France un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1,5 milliard d'euros. Le taux applicable (20,6 % ou 41,2 % en fonction du chiffre d'affaires) et les modalités de calcul restent inchangés.

En quote-part du groupe Caisse des Dépôts, celle-ci représente un impact de -300 millions d'euros, comptabilisés pour -250 millions d'euros en résultat et pour -50 millions d'euros directement en capitaux propres.

1.1.7 Groupe La Poste

1.1.7.1 Remboursement anticipé d'obligations super subordonnées perpétuelles

La Banque Postale SA a activé le remboursement anticipé en mai 2026 d'obligations super subordonnées perpétuelles *Additional Tier 1*. Ces instruments de capitaux propres avaient été émis en novembre 2019 pour un montant de 744 millions d'euros.

1.1.7.2 Emission d'obligations

La Banque Postale SA a émis le 3 juin 2026 une dette obligataire pour un montant de 650 millions d'euros avec une maturité à juin 2034 portant intérêt à taux fixe de 4 %. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

1.1.7.3 Remboursements de dettes super subordonnées à durée indéterminée

Le groupe CNP Assurances a exercé l'option de remboursement de cinq titres subordonnés perpétuels classés en participations ne donnant pas le contrôle au cours du premier semestre 2026, pour un montant total de 784 millions d'euros.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

1.2.1 Acquisition de ATMB (Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc) et SFTRF (Société française du tunnel routier du Fréjus)

Le 31 juillet 2026, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique a signé l'arrêté permettant de réaliser les cessions à la Caisse des Dépôts de Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF), sociétés concessionnaires respectivement des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus ainsi que de leurs accès autoroutiers.

Les acquisitions d'ATMB et de SFTRF permettront à la Caisse des Dépôts de renforcer son action en faveur des infrastructures et du développement des territoires, notamment dans le massif alpin. Elles confortent son rôle d'investisseur public de long terme et prolongent ses engagements dans les grandes infrastructures françaises ainsi que dans le cadre de son programme « Territoires de montagne ».

Le montant de la transaction est d'environ 1,5 milliard d'euros. Cette opération est sans effet sur les comptes consolidés du 30 juin 2026.

Il n'y a pas d'autre événement significatif postérieur à la clôture du 30 juin 2026 susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe Caisse des Dépôts au 30 juin 2026.

1.3 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2026

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Intérêts et produits assimilés	2.2.1	9 017	8 925	18 041
Intérêts et charges assimilées	2.2.1	(5 912)	(6 444)	(11 638)
Commissions (produits)	2.2.2	1 404	1 341	2 733
Commissions (charges)	2.2.2	(200)	(195)	(445)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	2.2.3	8 749	5 898	13 643
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2.2.4	854	1 184	(10)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2.2.5	(95)	3	(97)
Produits des contrats d'assurance émis	2.4.1	6 596	6 444	12 732
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	2.4.2	(5 174)	(4 967)	(9 811)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(20)	(45)	(78)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	2.4.3	(10 218)	(6 914)	(15 439)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	2.4.3	115	(49)	(37)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	2.2.9	18	25	(21)
Produits des autres activités	2.2.6	16 813	21 691	38 655
Charges des autres activités	2.2.6	(2 444)	(3 565)	(6 139)
Produit net bancaire		19 503	23 331	42 089
Charges générales d'exploitation	2.2.7	(15 356)	(19 143)	(34 639)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2.2.8	(1 465)	(1 692)	(3 280)
Résultat brut d'exploitation		2 682	2 496	4 170
Coût du risque de crédit	2.2.9	(180)	(161)	(344)
Résultat d'exploitation		2 502	2 336	3 826
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	2.3.9	472	341	438
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.2.10	93	96	345
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3.11		(1)	(26)
Résultat avant impôt		3 067	2 771	4 583
Impôts sur les bénéfices	2.2.11	(780)	(794)	(1 246)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
Résultat net		2 287	1 977	3 337
Participations ne donnant pas le contrôle	2.3.16	(639)	(454)	(736)
Résultat net part du groupe		1 648	1 523	2 601

1.4 Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Résultat net	2 287	1 977	3 337
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	3	35	65
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	(21)	(18)	6
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 499	1 967	4 534
Réévaluation des instruments dérivés de couverture sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		(2)	1
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(107)	366	701
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	1 374	2 348	5 307
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion	534	(110)	(55)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 022	313	(494)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(15)	7	29
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	(1 387)	(846)	(274)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	(4)	(1)	(20)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables en résultat net	(6)	21	37
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	50	(177)	(191)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	194	(793)	(968)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	1 568	1 555	4 339
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3 855	3 532	7 676
Dont part du Groupe	2 827	3 014	6 713
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	1 028	518	963

1.5 Bilan consolidé au 30 juin 2026

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2026	31.12.2025
Actif			
Caisse, banques centrales		25 258	23 553
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.3.1	254 316	240 988
Instruments dérivés de couverture		3 082	3 387
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.3.2	269 163	266 239
Titres au coût amorti	2.3.3	88 690	90 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	2.3.4	95 480	95 461
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2.3.5	199 631	201 093
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 260)	(1 291)
Contrats d'assurance émis - Actif	2.4.6	883	890
Contrats de réassurance détenus - Actif	2.4.6	6 307	6 255
Actifs d'impôts	2.3.6	2 908	2 907
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.7	22 496	18 675
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.3.8	475	557
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3.9	28 650	28 854
Immeubles de placement	2.3.10	26 935	24 986
Immobilisations corporelles	2.3.10	13 337	13 383
Immobilisations incorporelles	2.3.10	6 107	5 970
Ecarts d'acquisition	2.3.11	2 417	2 399
Total actif		1 044 875	1 024 600

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2026	31.12.2025
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.3.1	22 173	20 090
Instruments dérivés de couverture		6 576	6 990
Dettes représentées par un titre	2.3.12	150 306	148 803
Dettes envers les établissements de crédit	2.3.13	51 416	51 316
Dettes envers la clientèle	2.3.14	298 421	296 876
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(471)	(555)
Passifs d'impôts	2.3.6	6 207	5 828
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.7	25 135	25 232
Passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.3.8	156	178
Contrats d'assurance émis - Passif	2.4.6	394 520	380 474
Contrats de réassurance détenus - Passif	2.4.6	10	11
Provisions	2.3.15	4 792	4 891
Dettes subordonnées		8 686	8 867
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		46 540	43 811
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12 322	11 900
Résultat de l'exercice		1 648	2 601
Total Capitaux propres part du groupe		60 510	58 312
Participations ne donnant pas le contrôle	2.3.16	16 438	17 287
Total Capitaux propres		76 948	75 599
Total passif		1 044 875	1 024 600

1.6 Tableau de passage des capitaux propres

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres au 01.01.2025	41 669	(12 537)	8	(353)	9 981
Affectation du résultat 2024	3 046				
Solde du versement à l'Etat au titre du résultat 2024	(744)				
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2025					
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires					
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(17)		(1)		
Autres variations	(89)	(36)	16	(1)	39
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecart de conversion				(242)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	706	147	(24)		(562)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		60	52		
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 30.06.2025	44 571	(12 366)	51	(596)	9 458
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2025	(762)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	10				
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(44)		1		
Autres variations	(242)	1	(12)	(1)	1
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecart de conversion				26	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	278	(1 253)	40		359
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		721	4		
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 31.12.2025	43 811	(12 897)	84	(571)	9 818
Affectation du résultat 2025	2 601				
Solde du versement à l'Etat au titre du résultat 2025	(539)				
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2026					
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires					
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	19				
Autres variations ⁽¹⁾	(102)		(9)	3	
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecart de conversion				247	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	750	524	(16)		(915)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		152	(13)		
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 30.06.2026	46 540	(12 221)	46	(321)	8 903

(1) La variation des capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle inclut une diminution de 744 millions d'euros relatif au remboursement anticipé d'obligations super subordonnées perpétuelles par LBP, ainsi qu'une baisse de 736 millions d'euros au titre de remboursements de titres subordonnés perpétuels par CNP.

**Gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres non recyclables**

Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Variation de valeur des écarts actuariels	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Réserves participations ne donnant pas le contrôle	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	Résultat des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
12	(141)	11 703	3 046	53 388	17 296	(834)	705	17 167	70 555
			(3 046)		705		(705)		
				(744)					(744)
					(658)			(658)	(658)
		9		(9)	26			26	17
1		31		(39)	(3)	9		6	(33)
			1 523	1 523			454	454	1 977
				(242)		(54)		(54)	(296)
		1 327		1 594	81	(24)		57	1 651
(12)				(12)		(5)		(5)	(17)
				112		51		51	163
	40			40		15		15	55
1	(101)	13 070	1 523	55 611	17 447	(842)	454	17 059	72 670
				(762)					(762)
					(277)			(277)	(277)
				10	37			37	47
		(9)		(52)	(39)			(39)	(91)
(1)	58	5		(191)	(27)	88		61	(130)
			1 078	1 078			282	282	1 360
				26		10		10	36
		2 419		1 843	91	(333)		(242)	1 601
15				15		9		9	24
				725		372		372	1 097
	9			9		15		15	24
15	(34)	15 485	2 601	58 312	17 232	(681)	736	17 287	75 599
			(2 601)		736		(736)		
				(539)					(539)
					(301)			(301)	(301)
				19	(32)			(32)	(13)
(4)		3		(109)	(1 543)	(2)		(1 545)	(1 654)
			1 648	1 648			640	640	2 288
				247		354		354	601
		455		798	185	(213)		(28)	770
(14)				(14)		(7)		(7)	(21)
				139		71		71	210
	9			9		(1)		(1)	8
(3)	(25)	15 943	1 648	60 510	16 277	(479)	640	16 438	76 948

1.7 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	3 067	2 771
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 480	1 725
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(15)	(34)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(79)	(223)
Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	3 504	(135)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(472)	(340)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	667	366
Autres mouvements	(7 172)	1 254
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(2 087)	2 613
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	642	7 821
Flux liés aux opérations avec la clientèle	484	3 027
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	2 598	(8 054)
Flux liés aux immeubles de placement	(216)	(166)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	2 678	3 205
Impôts versés	(1 295)	(1 009)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	4 891	4 824
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle (A)	5 871	10 209
Flux liés aux actifs financiers et participations	(826)	(638)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 326)	(2 151)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement (B)	(2 152)	(2 789)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 571)	(1 054)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	944	405
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement (C)	(627)	(649)
Autres éléments de la variation de trésorerie et assimilés (D)	1	(11)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	3 093	6 760
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	30 147	38 215
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	23 552	29 876
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 595	8 339
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	33 240	44 975
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	25 258	36 743
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 982	8 231
Variation de la trésorerie nette	3 093	6 760

1.8 Information sectorielle 2026

1.8.1 Eléments du compte de résultat

	30.06.2026							
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
<i>(en millions d'euros)</i>								
Pôle Caisse des Dépôts	1 663	982	(17)	965	54	1 033	606	608
Groupe Bpifrance					128	128	128	128
Groupe La Poste	16 637	1 258	(164)	1 094	44	1 177	917	496
- dont La Poste	12 794	(157)	(16)	(173)	10	(125)	122	76
- dont La Banque Postale	2 039	37	(148)	(111)		(109)	(76)	(57)
- dont CNP Assurances	1 804	1 378		1 378	34	1 411	871	477
Pôle Gestion des participations stratégiques	1 203	442	1	443	246	729	636	416
- Services financiers	162	103	1	104	156	258	224	224
- Infrastructure	(12)	(13)		(13)	99	87	87	80
- Immobilier et Tourisme	1 057	361		361	16	419	360	143
- Services, Transports et Ingénierie	(4)	(9)		(9)	(25)	(35)	(35)	(31)
Groupe Caisse des Dépôts	19 503	2 682	(180)	2 502	472	3 067	2 287	1 648

	30.06.2025							
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat sociétés mise en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
<i>(en millions d'euros)</i>								
Pôle Caisse des Dépôts	1 405	793	(17)	776	109	891	596	598
Groupe Bpifrance					220	220	220	220
Groupe La Poste	16 512	1 420	(140)	1 281	(73)	1 289	890	490
- dont La Poste	12 635	(63)	(14)	(77)	(116)	(211)	(113)	(77)
- dont La Banque Postale	2 133	117	(126)	(9)		(10)	(22)	(21)
- dont CNP Assurances	1 744	1 367		1 367	43	1 510	1 025	588
Pôle Gestion des participations stratégiques	5 414	283	(4)	279	85	371	271	215
- Services financiers	194	132	2	135	150	285	243	243
- Infrastructure	(12)	(13)		(13)	81	69	69	67
- Immobilier et Tourisme	771	133	(6)	127	8	139	94	36
- Services, Transports et Ingénierie	4 461	30		30	(154)	(122)	(135)	(131)
Groupe Caisse des Dépôts	23 331	2 496	(161)	2 336	341	2 771	1 977	1 523

31.12.2025

(en millions d'euros)	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
Pôle Caisse des Dépôts	2 430	1 268	(54)	1 214	60	1 610	1 202	1 207
Groupe Bpifrance					250	250	250	250
Groupe La Poste	33 534	2 565	(286)	2 279	(19)	2 272	1 579	835
- dont La Poste	25 886	(345)	(36)	(381)	(111)	(581)	(359)	(248)
- dont La Banque Postale	4 198	330	(250)	80		79	68	31
- dont CNP Assurances	3 450	2 580		2 580	92	2 774	1 870	1 052
Pôle Gestion des participations stratégiques	6 125	337	(4)	333	147	451	306	309
- Services financiers	384	267	4	271	253	524	449	449
- Infrastructure	(24)	(24)		(24)	214	190	189	176
- Immobilier et Tourisme	1 309	74	(8)	66	10	75	18	6
- Services, Transports et Ingénierie	4 456	20		20	(330)	(338)	(350)	(322)
Groupe Caisse des Dépôts	42 089	4 170	(344)	3 826	438	4 583	3 337	2 601

1.8.2 Eléments du bilan

(en millions d'euros)	Total Bilan	
	30.06.2026	31.12.2025
Pôle Caisse des Dépôts	181 353	170 849
Groupe Bpifrance	14 743	14 738
Groupe La Poste	752 437	744 483
- dont La Poste	22 604	22 572
- dont La Banque Postale	280 680	287 736
- dont CNP Assurances	449 153	434 175
Pôle Gestion des participations stratégiques	96 342	94 530
- Services financiers	77 831	75 953
- Infrastructure	4 208	4 211
- Immobilier et Tourisme	11 543	11 615
- Services, Transports et Ingénierie	2 760	2 751
Groupe Caisse des Dépôts	1 044 875	1 024 600

1.8.3 Eléments détaillés du bilan

	30.06.2026				
(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Actif					
Caisse, banques centrales	11 033	6	11 717		2 501
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 074	1 890	16 319	212 292	1 373
Instruments dérivés de couverture	721		318	27	1 971
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	47 147		18 826	202 480	
Titres au coût amorti	41 208		33 404	5 062	9 016
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	27 800	720	62 091	4 165	71
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5 998	1 537	132 364		59 468
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			(83)		(1 175)
Contrats d'assurance émis - Actif				883	
Contrats de réassurance détenus - Actif				6 307	
Actifs d'impôts	153	896	643	909	250
Comptes de régularisation et actifs divers	3 925	5 663	2 685	6 711	1 814
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	283	15		176	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 596	403		1 115	
Immeubles de placement	16 725		15	5 557	
Immobilisations corporelles	753	8 971	968	412	27
Immobilisations incorporelles	937	1 045	849	3 057	20
Ecarts d'acquisition		1 458	564		
Total actif	181 353	22 604	280 680	449 153	75 336
	30.06.2026				
(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Passif					
Banques centrales					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	355	1	20 890	850	74
Instruments dérivés de couverture	1 960	2	1 222	28	3 369
Dettes représentées par un titre	37 904	9 756	29 691	691	69 030
Dettes envers les établissements de crédit	20 015	405	12 850	16 702	26
Dettes envers la clientèle	88 212	267	208 358		987
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			(211)		(259)
Passifs d'impôts courants et différés	4 647		193	1 354	4
Comptes de régularisation et passifs divers	4 503	9 673	3 911	4 232	210
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	55			100	
Contrats d'assurance émis - Passif				394 520	
Contrats de réassurance détenus - Passif				10	
Provisions	444	2 860	462	830	13
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	1 210	27	1 239	4 402	814
Total passif hors capitaux propres	159 305	22 991	278 605	423 719	74 268

31.12.2025

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Actif					
Caisse, banques centrales	8 408	5	12 757		2 380
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	20 721	1 697	16 592	199 098	1 448
Instruments dérivés de couverture	777		373	22	2 170
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	44 898		16 969	203 705	
Titres au coût amorti	42 892		33 647	4 919	8 836
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	23 470	1 266	66 175	3 901	68
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5 961	1 342	135 632		57 858
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			4		(1 294)
Contrats d'assurance émis - Actif				890	
Contrats de réassurance détenus - Actif				6 255	
Actifs d'impôts	143	1 025	553	867	272
Comptes de régularisation et actifs divers	3 548	5 164	2 646	4 200	1 709
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	126	8		153	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 699	406		1 086	
Immeubles de placement	14 472		15	5 820	
Immobilisations corporelles	797	9 156	947	360	28
Immobilisations incorporelles	937	1 056	862	2 899	19
Ecarts d'acquisition		1 447	564		
Total actif	170 849	22 572	287 736	434 175	73 494

31.12.2025

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Passif					
Banques centrales					
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	355	3	18 838	812	79
Instruments dérivés de couverture	1 981		1 402	42	3 568
Dettes représentées par un titre	35 415	9 768	30 974	670	68 423
Dettes envers les établissements de crédit	21 048	361	13 052	15 270	
Dettes envers la clientèle	80 657	254	215 389		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			(272)		(284)
Passifs d'impôts courants et différés	4 364		196	1 283	2
Comptes de régularisation et passifs divers	4 768	10 334	3 151	4 429	221
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	58			91	
Contrats d'assurance émis - Passif				380 474	
Contrats de réassurance détenus - Passif				11	
Provisions	442	3 007	434	829	13
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	1 153	56	1 643	4 621	398
Total passif hors capitaux propres	150 241	23 783	284 807	408 532	72 420

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

2.1.1 Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2026. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions pour la comptabilisation des opérations de macro-couverture (version dite carve out). Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2026 sont présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés clos le 31 décembre 2025.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 30 juin 2026 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Ces normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2025, à l'exception des amendements IFRS décrits ci-dessous (cf. point 2.1.1.1).

2.1.1.1 Amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026

Les amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sont présentés ci-dessous. Sont concernés :

Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers » (règlement UE n°2025/1047 du 27 mai 2025)

Ces amendements apportent des clarifications sur le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise (ESG) ou des caractéristiques similaires, afin d'apprécier si ces actifs financiers satisfont au critère des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements de principal et des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû (SPPI).

Ces amendements viennent également préciser les modalités de décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

Enfin, de nouvelles informations sont requises concernant les instruments de capitaux propres désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, tels les instruments avec des objectifs ESG.

Ces amendements n'ont pas d'incidence matérielle sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts.

Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles » (règlement UE n°2025/1266 du 30 juin 2025)

Ces amendements s'appliquent aux seuls contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et exposant l'entité à la variabilité de la quantité sous-jacente d'électricité. Ces contrats comprennent à la

fois les contrats d'achat ou de vente d'électricité produite à partir de sources naturelles et les instruments financiers faisant référence à ce type d'électricité.

Les contrats concernés peuvent être dénoués :

- Par livraison physique de l'électricité achetée ou vendue : « power purchase agreement » (« PPA ») ;
- Par un règlement net en trésorerie pour la différence entre le prix fixé par le contrat et le prix du marché : « virtual power purchase agreement » (« VPPA »).

Ces amendements clarifient les conditions d'application de l'exemption « usage propre » (« own use ») permettant d'exclure du champ de la norme IFRS 9 les contrats « PPA ». Ils précisent également les modalités d'application de la comptabilité de couverture pour les contrats « VPPA ». Ils ajoutent enfin des obligations d'information sur ces deux types de contrats afin de comprendre leurs effets sur la performance financière et les flux de trésorerie futurs de l'entité.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts.

« Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité - Volume 11 » (règlement UE n°2025/1331 du 09 juillet 2025)

Ces améliorations annuelles portent sur les normes IFRS 1 « *Première adoption des normes internationales d'information financière* », IFRS 7 « *Instruments financiers : informations à fournir* », IFRS 9 « *Instruments financiers* », IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* » et IAS 7 « *Etat des flux de trésorerie* ». Elles visent à simplifier et à clarifier les normes existantes sur des points spécifiques présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts.

2.1.1.2 Normes, amendements et interprétations IFRS adoptés par l'Union européenne et non appliqués au 1^{er} janvier 2026

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations IFRS adoptés par l'Union européenne et non applicables de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Cela concerne la norme IFRS 18 « *Etats financiers : présentation et informations à fournir* » adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 (règlement UE n°2026/338) qui ne sera d'application obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2027.

Cette norme remplacera la norme IAS 1 « *Présentation des états financiers* ». Elle ne modifiera pas les règles de reconnaissance des actifs, passifs, charges et produits, ni leur évaluation. Elle ne concernera que leur présentation dans les états financiers publiables et dans les notes annexes.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- A la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans le compte de résultat ;
Pour les entités dont l'investissement dans des actifs et/ou l'octroi de financement à leurs clients constituent leurs activités principales, telles les entités des secteurs de la banque et de l'assurance, la norme prévoit une présentation adaptée des produits et des charges relatifs à ces activités au sein des produits et charges d'exploitation.
- Aux informations à communiquer dans les notes annexes sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) ;
- A l'agrégation et à la désagrégation des informations quantitatives dans les états financiers publiables et dans les notes annexes.

La norme IFRS 18 s'appliquera de manière rétrospective avec un retraitement des comptes comparatifs.

Les travaux d'analyse et de préparation de la mise en œuvre de cette norme dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts sont en cours.

2.1.1.3 Normes, amendements et interprétations IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne.

2.1.1.4 Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des normes comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2022-01 du 08 avril 2022 de l'Autorité des Normes Comptables qui vise à adapter la présentation des activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans « l'Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Le groupe Caisse des Dépôts a également opté pour une présentation des placements financiers d'assurance dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan.

2.1.1.5 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

L'activité du groupe Caisse des Dépôts est présentée ainsi au 30 juin 2026, sans changement par rapport au 31 décembre 2025 :

- Pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
 - Caisse des Dépôts - Section générale
 - SCET-HTC
 - CDC Habitat
- Groupe Bpifrance
- Groupe La Poste
- Pôle Gestion des Participations Stratégiques composé principalement de :
 - Services financiers
 - Groupe SFIL
 - Sicovam Holding
 - Euroclear Holding SA N/V
 - Euronext N.V.
 - Immobilier et Tourisme
 - Icade
 - Compagnie des Alpes
 - Infrastructures
 - Coentreprise de Transport d'Electricité
 - Holding d'Infrastructures Gazières- NaTran
 - Groupe Coriance
 - Services, Transports et Ingénierie
 - Egis
 - Transdev Group
 - Suez Holding
 - STOA
 - emeis

Banque des Territoires

Les activités regroupées sous l'appellation Banque des Territoires réunissent tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elles regroupent les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) de la Section générale et du Fonds d'épargne et s'appuient sur un réseau de 37 implantations, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elles regroupent également deux filiales, CDC Habitat et la SCET-HTC, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil. Le Fonds d'épargne n'est pas consolidé dans les états financiers consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2.1.1.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de l'évolution des conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques dans leur nature à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour le groupe Caisse des Dépôts.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- La juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les postes du bilan : « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture », « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, titres au coût amorti, prêts et créances au coût amorti) ;
Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination et la pondération des différents scénarios économiques et les évaluations spécifiquement conduites au regard du contexte macro-économique (cf. point 2.7.1.1.2.4 « Estimation des provisions pour risque de crédit » de la note « Facteurs de risque »)
- Le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- La juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- Le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- L'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance (les projections des flux futurs et hypothèses d'évaluation des différents contrats) ;
- Les impôts différés ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel et la provision épargne logement) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- La valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- L'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

2.2 Notes relatives au compte de résultat consolidé

2.2.1 Produits et charges d'intérêts

	30.06.2026			30.06.2025			31.12.2025		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers évalués au coût amorti	4 338	(3 692)	646	4 595	(3 982)	613	8 815	(7 422)	1 393
Opérations avec les établissements de crédit	1 141	(653)	488	1 695	(735)	960	3 094	(1 334)	1 760
Opérations avec la clientèle	2 163	(1 359)	804	1 938	(1 725)	214	3 851	(2 978)	873
Titres au coût amorti	1 034		1 034	962		962	1 870		1 870
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1 680)	(1 680)		(1 522)	(1 523)		(3 110)	(3 110)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2 544		2 544	2 107		2 107	5 412		5 412
Opérations de couverture	2 135	(2 143)	(8)	2 223	(2 371)	(148)	3 814	(4 051)	(237)
Autres		(77)	(77)		(91)	(91)		(165)	(165)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	9 017	(5 912)	3 105	8 925	(6 444)	2 481	18 041	(11 638)	6 403

2.2.2 Produits et charges de commissions

	30.06.2026		30.06.2025		31.12.2025	
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	13	(4)	1	(5)	25	(9)
Commissions sur opérations avec la clientèle	651	(4)	658	(4)	1 320	(7)
Commissions sur opérations sur titres et dérivés	387	(56)	350	(62)	726	(147)
Commissions sur autres prestations de services financiers	272	(136)	260	(124)	526	(282)
Autres commissions	81		72		136	
Total des produits et des charges nets de commissions	1 404	(200)	1 341	(195)	2 733	(445)

2.2.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2026		30.06.2025		31.12.2025	
	Total	Dont option	Total	Dont option	Total	Dont option
<i>(en millions d'euros)</i>						
Gains ou pertes nets de cession	191		35		107	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1 865	63	1 574	(50)	3 471	74
Instruments de dette (hors actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	2 056	63	1 609	(50)	3 578	74
Gains ou pertes nets de cession	137		107		240	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(274)		(16)		(60)	
Dividendes	1 237		1 072		1 951	
Instruments de capitaux propres (hors actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	1 128		1 163		2 130	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	5 783		3 135		7 977	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	5 783		3 135		7 977	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(186)		45		(4)	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(186)		45		(4)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	97		34		76	
Prêts	97		34		76	
Gains ou pertes nets de cession					10	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	17	(2)	19	(19)	37	(23)
Autres produits et charges sur emprunts	(91)	(91)	(85)	(1)	(172)	(171)
Dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis	(74)	(93)	(66)	(20)	(125)	(194)
Résultat de la comptabilité de couverture	(32)		1		31	
Opérations de change	2		(11)		3	
Titres et valeurs donnés et reçus en pension livrée	(25)		(12)		(23)	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 749	(30)	5 898	(70)	13 643	(120)

Résultat de la comptabilité de couverture

	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Couvertures de juste valeur	(66)	(97)	(160)
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	(28)	3	566
Variation de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	(37)	(100)	(726)
Couvertures de flux de trésorerie		(6)	(3)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace		(6)	(3)
Couvertures de juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	33	103	194
Variation de juste valeur des éléments couverts	(30)	(261)	(728)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture	63	365	922
Total résultat de la comptabilité de couverture	(32)	1	31

2.2.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Plus ou moins-values de cession	(281)	(77)	(1 592)
Instruments de dettes	(281)	(77)	(1 592)
Dividendes	1 135	1 261	1 580
Instruments de capitaux propres	1 135	1 261	1 580
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	854	1 184	(12)

2.2.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Gains résultant de la décomptabilisation	5	8	5
Pertes résultant de la décomptabilisation	(100)	(5)	(102)
Total gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(95)	3	(97)

Les valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés pendant la période sont :

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Titres au coût amorti	945	386	1 850
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	521	76	242
Total valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés	1 466	462	2 092

2.2.6 Produits et charges des autres activités

	30.06.2026		30.06.2025		31.12.2025	
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 197	(701)	783	(546)	2 013	(1 136)
Produits et charges des autres activités	15 616	(1 743)	20 908	(3 019)	36 642	(5 003)
Total produits et charges des autres activités	16 813	(2 444)	21 691	(3 565)	38 655	(6 139)

Les produits et charges des autres activités concernent principalement les activités industrielles et commerciales du Groupe notamment La Poste, Icade, la Compagnie des Alpes et Transdev jusqu'au premier semestre 2025.

2.2.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges de personnel y compris charges rattachables aux activités d'assurance	(7 779)	(10 806)	(18 182)
Charges de personnel rattachables aux activités d'assurance	369	315	576
Charges de personnel	(7 410)	(10 491)	(17 606)
Autres charges générales d'exploitation y compris charges rattachables aux activités d'assurance	(8 524)	(9 266)	(18 200)
Charges d'exploitation générales rattachables aux activités d'assurance	578	614	1 167
Charges générales d'exploitation	(7 946)	(8 652)	(17 033)
Total des charges générales d'exploitation⁽¹⁾	(15 356)	(19 143)	(34 639)

(1) Transdev intégrée globalement jusqu'au 1er juillet 2025 explique l'essentiel des variations des charges générales d'exploitation pour une diminution de 4 180 millions d'euros.

2.2.8 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles y compris dotations rattachables aux activités d'assurance	(1 520)	(1 734)	(3 363)
Dotations rattachables aux activités d'assurance	55	42	83
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 465)	(1 692)	(3 280)

2.2.9 Coût du risque de crédit

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti		1	1
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(139)	(129)	(272)
Dépréciation des instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	(4)		(5)
Dépréciation des titres au coût amorti	(4)	(6)	(5)
Dépréciation des engagements hors-bilan	(6)	6	23
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(153)	(128)	(258)
Autres provisions pour risque de contrepartie	5	1	(12)
Autres provisions pour risque de contrepartie	5	1	(12)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	(36)	(35)	(82)
Récupérations sur prêts et créances amorties	4	1	7
Pertes et récupérations	(32)	(34)	(75)
Autres pertes ou produits	5	1	(11)
Coût du risque de crédit	(180)	(161)	(344)

Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	18	25	(21)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	18	25	(21)

2.2.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(27)	(19)	(60)
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(27)	(19)	(60)
Gains ou pertes sur cession de titres ⁽¹⁾	19	112	413
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	101	3	(8)
Gains ou pertes sur titres consolidés	120	115	405
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	93	96	345

(1) Principalement la cession partielle de Transdev pour 302 millions et de CNP UniCredit Vita pour 116 millions au 31 décembre 2025

2.2.11 Impôts sur les bénéfices

2.2.11.1 Composante de l'impôt

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Impôt courant	(1 206)	(1 430)	(1 788)
Impôt différé	426	636	542
Impôt de l'exercice	(780)	(794)	(1 246)

Le taux effectif de l'impôt au 30 juin 2026 ressort à +30,1 % sur la base d'un résultat net avant impôt retraité du résultat des sociétés mises en équivalence et des variations de valeur des écarts d'acquisition de 2 595 millions d'euros contre +32,6 % au 30 juin 2025. Le taux d'impôt théorique est de 25,83% sur la période.

Au 30 juin 2026, la charge d'impôt comprend la contribution exceptionnelle sur les bénéfices instaurée par la loi de finances de février 2026. Le calcul de cette contribution repose sur la moyenne des impôts sur les sociétés dus au titre des exercices 2025 et 2026.

2.3 Notes relatives au bilan consolidé

2.3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2026		31.12.2025	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
<i>(en millions d'euros)</i>				
Effets publics et valeurs assimilées	750	1 034	888	1 313
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 065	1 229	7 644	1 262
Titres de créances négociables	657		757	
OPCVM	63 050		58 694	
FCPR	4 298		4 489	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	107 060		98 673	
Autres titres	7 880	43	7 845	43
Instruments de dettes	191 760	2 306	178 990	2 618
Actions	24 143		24 180	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	8 276		7 153	
Autres titres	2 588		2 323	
Instruments de capitaux propres	35 007		33 656	
Dérivés de transaction	5 282		5 769	
Prêts aux Etablissements de crédit	40		40	
Prêts à la Clientèle	8 483		8 475	
Prêts	8 523		8 515	
Etablissement de crédit	2 022		1 269	
Clientèle	9 416		10 171	
Titres reçus en pension livrée	11 438		11 440	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	252 010	2 306	238 370	2 618

	30.06.2026		31.12.2025	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations		4 966		4 387
Titres de créances négociables		346		344
Autres		649		463
Dettes représentées par un titre		5 961		5 194
Dérivés de transaction	4 417		4 824	
Dérivés de transaction	4 417		4 824	
Etablissement de crédit	4 949		4 021	
Clientèle	6 846		6 051	
Titres donnés en pension livrée	11 795		10 072	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 212	5 961	14 896	5 194

2.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

2.3.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2026			31.12.2025		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	93 827	(11)	(19 676)	94 710	(10)	(20 558)
Obligations et autres titres de dettes	97 030	(53)	(5 520)	96 447	(32)	(5 966)
Titres de créances négociables	21 990	(5)	16	18 693	8	19
Autres titres	2 980		(217)	3 084		(207)
Créances rattachées	1 982			2 341		
Instruments de dettes	217 809	(69)	(25 397)	215 275	(34)	(26 712)
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	217 809	(69)	(25 397)	215 275	(34)	(26 712)

2.3.2.1.1 Les dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2026	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes	(302)	(314)
Total des dépréciations	(302)	(314)

2.3.2.1.2 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2026	242 305	30		242 335
Acquisitions	28 956			28 956
Remboursements	(27 901)	(10)		(27 911)
Autres mouvements	197			197
Clôture au 30.06.2026	243 557	20		243 577

(1) La valeur comptable brute des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables est calculée hors gains et pertes latents

2.3.2.1.3 Ventilation des dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2026	(313)	(1)		(314)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(8)			(8)
Autres dotations	(36)			(36)
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Reprises liées à des sorties d'actifs	36			36
Autres reprises non utilisées	20			20
Clôture au 30.06.2026	(299)	(1)		(300)

2.3.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

	30.06.2026			31.12.2025		
(en millions d'euros)	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Actions	51 320		22 984	50 930		22 046
Autres instruments de capitaux propres	34		5	34		5
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	51 354		22 989	50 964		22 051

2.3.2.2.1 Actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables cédés sur la période

	30.06.2026			31.12.2025		
(en millions d'euros)	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période
Actions	3 372	1 147	19	4 588	1 162	54
Autres instruments de capitaux propres	2	2		8	(2)	1
Total	3 374	1 149	19	4 596	1 160	55

(1) Brut d'impôt

2.3.3 Titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	31.12.2025
Effets publics et valeurs assimilées	57 926	58 964
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 375	20 117
Titres de créances négociables	7 250	8 014
Autres titres	1 014	962
Créances rattachées	2 182	2 314
Provisions pour pertes attendues	(57)	(77)
Total des titres au coût amorti	88 690	90 294

2.3.3.1 Exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2026	90 193	852	8	91 053
Acquisitions	8 193	8	14	8 215
Cessions	(9 813)	(59)	(5)	(9 877)
Transferts entre niveaux	(5)		6	
Autres mouvements	7			7
Clôture au 30.06.2026	88 575	801	23	89 398

(1) La valeur comptable brute des titres au coût amorti est calculée hors gains et pertes latents

2.3.3.2 Ventilation des dépréciations pour pertes attendues au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2026	(53)	(17)	(7)	(77)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(1)			(1)
Autres dotations	(4)		(12)	(17)
Reprises utilisées avec passage en perte	3	2	6	11
Reprises liées à des sorties d'actif	25			25
Autres reprises non utilisées		1		1
Clôture au 30.06.2026	(30)	(14)	(13)	(57)

2.3.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	11 744	11 472
Créances rattachées	43	37
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(3)	(3)
Créances à vue sur les établissements de crédit	11 784	11 506
Comptes et prêts à terme	17 620	15 818
Créances à terme sur le fonds d'épargne	54 685	59 475
Titres et valeurs reçus en pension livrée	10 718	8 433
Prêts subordonnés	113	78
Créances rattachées	562	153
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(2)	(2)
Créances à terme sur les établissements de crédit	83 696	83 955
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	95 480	95 461

2.3.4.1 Exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2026	95 464	2		95 466
Versements	15 010	11		15 021
Remboursements	(15 013)			(15 013)
Autres mouvements	12			12
Clôture au 30.06.2026	95 473	13		95 485

2.3.4.2 Ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2026	(5)			(5)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	4			4
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Autres reprises non utilisées	(5)			(5)
Clôture au 30.06.2026	(5)			(5)

2.3.5 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	31.12.2025
Comptes ordinaires débiteurs	7 610	7 271
Créances rattachées	71	61
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(170)	(159)
Comptes ordinaires débiteurs	7 511	7 173
Prêts à la clientèle financière	4 463	4 250
Crédits de trésorerie	17 491	16 400
Crédits à l'équipement	56 607	57 799
Crédits au logement	92 557	93 762
Crédit export	10 469	9 794
Avances rattachées à des titres	405	422
Prêts subordonnés	308	276
Opérations de location-financement	3 563	3 556
Titres et valeurs reçus en pension livrée	4 606	5 793
Autres concours	2 744	2 891
Créances rattachées	769	774
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(1 862)	(1 797)
Autres concours à la clientèle	192 120	193 920
Total des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	199 631	201 093

2.3.5.1 Exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2026	183 401	18 110	3 118	204 629
Versements	20 236	1 400	199	21 835
Remboursements	(20 761)	(2 077)	(466)	(23 304)
Transferts entre niveaux	(910)	564	346	
Autres mouvements	(12)	(3)		(14)
Clôture au 30.06.2026	181 954	17 995	3 196	203 146

2.3.5.2 Ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2026	(163)	(673)	(1 120)	(1 956)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(20)	(70)	(32)	(122)
Autres dotations	(17)	(76)	(218)	(311)
Reprises utilisées avec passage en perte	4	2	16	22
Reprises liées à des sorties d'actif	7	77	48	132
Autres reprises non utilisées	24	82	94	200
Autres mouvements	4			4
Clôture au 30.06.2026	(162)	(658)	(1 212)	(2 031)

2.3.6 Impôts courants et différés

2.3.6.1 - Ventilation des comptes d'impôts au bilan

	30.06.2026	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts courants	744	880
Impôts différés	2 164	2 027
Total des actifs courants et différés	2 908	2 907
Impôts courants	391	341
Impôts différés	5 816	5 487
Total des passifs courants et différés	6 207	5 828

2.3.6.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

	30.06.2026	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(5 640)	(5 407)
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 994	2 869
Autres décalages temporels	(1 006)	(922)
Total des impôts différés comptabilisés ⁽¹⁾	(3 652)	(3 460)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

2.3.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	2 697	2 350
Autres comptes de régularisation	666	433
Comptes de régularisation	3 363	2 783
Appels de marge versés	4 613	4 849
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	132	41
Stocks et assimilés	999	1 017
Dépôts de garantie versés	1 252	1 181
Actifs des contrats	130	132
Créances clients	4 639	4 543
Autres actifs divers	7 991	4 728
Dépréciations	(623)	(599)
Actifs divers	19 133	15 892
Total des comptes de régularisation et actifs divers	22 496	18 675

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 842	2 997
Autres comptes de régularisation	1 510	1 133
Comptes de régularisation	5 352	4 130
Appel de marge reçus	1 483	1 347
Dettes fournisseurs	4 720	5 061
Dettes locatives	4 456	4 507
Créditeurs divers	2 305	3 339
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16	6
Autres passifs divers	6 803	6 842
Passifs divers	19 783	21 102
Total des comptes de régularisation et passifs divers	25 135	25 232

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le Fonds de résolution unique (FRU) est un fonds d'urgence utilisable en cas de crise. Il est géré par le Conseil de résolution unique (CRU) et participe à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire.

L'un des principes du régime de résolution concerne la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour supporter le coût d'une résolution (*bail in*). Néanmoins, le FRU peut être utilisé en complément des mesures déployées pendant la résolution suite à la défaillance d'une banque pour financer certaines mesures de résolution (i.e. transferts d'actifs, garanties de passifs) ou dédommager des actionnaires ou des créanciers dont la perte en résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Le FRU a été introduit par le règlement (UE) n° 806/2014 dit SRMR (*Single Resolution Mechanism Regulation* ou Règlement sur le mécanisme de résolution unique) dans le but d'instaurer une pratique uniforme du financement des résolutions dans le cadre du Mécanisme de résolution unique (MRU).

En France, les établissements de crédit dont le siège est basé sur le territoire national (hors pays et territoires d'outre-mer) sont les principaux contributeurs au FRU. Les entreprises d'investissement les plus significatives sont les autres entités à contribuer au FRU. Enfin, les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), fonds qui peut être également mobilisable pour le financement de la résolution.

Les montants cibles des deux fonds, d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents, ont été atteints au 1^{er} janvier 2025 au terme d'une constitution progressive des ressources.

Le FRU/FRN est financé par des contributions versées annuellement par chaque établissement assujetti au sein de l'Union bancaire. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (cf. note 2.5.1 « Engagements donnés et reçus », paragraphe « Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU »), garantis par le versement d'un dépôt de garantie en espèces rémunéré au taux de référence de la BCE.

Pour les contributions 2026, aucun appel de contribution n'a eu lieu pour le FRU et le FRN, les montants cibles ayant été atteints, selon les informations communiquées par les autorités de résolution.

Au 30 juin 2026, le dépôt de garantie (EPI) versé au FRU totalise un montant de 102 millions d'euros (identique à celui de 2025).

Au sein du groupe CDC, les entités contribuant aux mécanismes de résolution bancaire sont le groupe La Banque Postale et SFIL¹.

2.3.7.1 Exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des créances clients et actifs des contrats

	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Ouverture au 01.01.2026	4 574	101	4 675
Augmentation	72	9	81
Diminution	(2)		(2)
Autres mouvements	15		15
Clôture au 30.06.2026	4 659	110	4 769

Selon l'application de la méthode simplifiée, le risque de crédit sur les créances clients et actifs sur contrat est estimé à maturité.

2.3.7.2 Ventilation des dépréciations pour pertes attendues des créances clients et actifs des contrats

	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<i>(en millions d'euros)</i>			
Ouverture au 01.01.2026	(225)	(80)	(305)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(39)	(13)	(52)
Reprises utilisées avec passage en perte	24	7	31
Reprises liées à des sorties d'actifs	7		8
Autres mouvements		(4)	(3)
Clôture au 30.06.2026	(232)	(91)	(322)

¹ BPIFrance, consolidée par mise en équivalence, contribue également au FRU.

2.3.8 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	31.12.2025
Total des actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	475	557
Total des passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	156	178

La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés, comptabilisée au coût amorti, s'établit à 327 millions d'euros au 30 juin 2026 et à 538 millions d'euros au 31 décembre 2025.

2.3.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

		30.06.2026		31.12.2025	
	Nature du contrôle	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net du groupe Caisse des Dépôts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net du groupe Caisse des Dépôts
<i>(en millions d'euros)</i>					
Compagnie Nationale du Rhône	EA	446	22	504	69
Predica Energies Durables	EA	74		74	(44)
HIN Orange Concessions	COE	408	(12)	419	(33)
CDC PME Croissance	COE	813	28	827	29
CDC EURO Croissance	COE	313	4	310	10
CDC TECH Croissance	COE	99	1	93	
CDC Croissance Selection PME	COE	316	5	311	12
CDC Croissance Small Caps	COE	58		59	1
NaTran	EA	2 572	56	2 679	150
Coentreprise de Transport d'Electricité	COE	2 212	101	2 195	146
EGIS	EA	316	(19)	325	10
Suez Holding	EA	879	3	863	(178)
Euroclear Holding SA/NV	EA	1 316	81	1 328	138
Sicovam Holding	EA	599	38	565	65
Euronext N.V.	EA	581	36	566	50
Groupe Coriance	COE	119	(36)	154	(14)
Groupe Bpifrance	COE	14 743	128	14 738	250
Transdev Group	EA	496	4	496	18
Entités du groupe CDC Habitat		490	1	490	11
Entités du Groupe La Poste		648	23	658	(88)
Autres entités MEE (dont emeis)		1 151	8	1 202	(164)
Participations dans les entreprises mises en équivalence		28 650	472	28 854	438

EA : Entreprises Associées
COE : Coentreprises

2.3.9.1 - Bpifrance

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	49,32%	49,32%
Pourcentage d'intérêt	49,32%	49,32%
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	27 M€	157 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Bpifrance

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres retraités part du groupe	29 893	29 882
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	14 743	14 738
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	14 743	14 738

2.3.9.2 - Coentreprise de Transport d'Electricité

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle et d'intérêt	29,90%	29,90%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	87 M€	13 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Coentreprise de Transport d'Electricité

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	4 332	4 276
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	917	917
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 295	1 278
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	2 212	2 195

2.3.9.3 - NaTran

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	38,47%	38,47%
Pourcentage d'intérêt	26,73%	26,73%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	0 M€	88 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - NaTran

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	3 312	3 592
Ecart d'acquisition	1 298	1 298
Capitaux propres au pourcentage d'intégration SIG	1 274	1 382
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	2 572	2 679

2.3.9.4 - Holding d'Infrastructures Numériques

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	66,66%	66,66%
Pourcentage d'intérêt	55,33%	55,33%
Dividendes reçus	0 M€	119 M€
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Holding d'Infrastructures Numériques

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	612	628
Capitaux propres au pourcentage d'intégration Caisse des Dépôts	408	419
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	408	419

2.3.9.5 - Suez Holding

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	19,66%	19,66%
Pourcentage d'intérêt	16,98%	16,98%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Rémunération reçue des obligations remboursables en actions	11 M€	22 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Suez Holding

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	1 320	1 256
Ecart d'acquisition	620	620
Capitaux propres au pourcentage d'intégration Caisse des Dépôts	259	243
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	879	863

2.3.9.6 - Euroclear Holding SA/NV

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	11,41%	11,41%
Pourcentage d'intérêt	11,41%	11,41%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	84 M€	79 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Euroclear Holding SA/NV

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres retraités part du groupe	10 363	10 470
Ecart d'acquisition	134	134
Capitaux propres retraités au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 182	1 194
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	1 316	1 328

2.3.9.7 Sicovam Holding

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	33,65%	33,65%
Pourcentage d'intérêt	33,65%	33,65%
Dividendes reçus	0 M€	37 M€
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Sicovam Holding

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	1 780	1 680
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	599	565
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	599	565

2.3.9.8 - Euronext N.V.

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	8,23%	8,13%
Pourcentage d'intérêt	8,23%	8,13%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	26 M€	24 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Euronext N.V.

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres retraités part du groupe	3 334	3 143
Ecart d'acquisition	305	308
Capitaux propres retraités au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	276	258
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	581	566

2.3.9.9 Groupe Coriance

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	49,90%	49,90%
Pourcentage d'intérêt	49,90%	49,90%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Coriance

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	(649)	(579)
Ecart d'acquisition	443	443
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	(324)	(289)
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	119	154

Un prêt d'associé a été également consenti à Coriance pour un montant mis à disposition au 30 juin 2026 de 500 millions d'euros.

2.3.9.10 Transdev Group

	30.06.2026	31.12.2025
Pourcentage de contrôle	34,00%	34,00%
Pourcentage d'intérêt	34,00%	34,00%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	7 M€	14 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Transdev Group

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du groupe	866	838
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	(733)	(778)
Ecart d'acquisition	451	475
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	45	21
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	496	496

2.3.10 Immobilisations

2.3.10.1 - Immeubles de placement

La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors actifs destinés à être cédés comptabilisés s'établit à 32 820 M€ au 30 juin 2026 contre 31 014 M€ au 31 décembre 2025. La hiérarchie de juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

(en millions d'euros)	31.12.2025	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Variation de juste valeur	Autres mouvements ⁽¹⁾	30.06.2026
Immeubles de placement au coût amorti (dont droits d'utilisation)	19 440	544	(27)		1 663	21 620
Valeur brute	26 288	965	(127)		1 636	28 762
Amortissements et dépréciations	(6 848)	(421)	100		27	(7 142)
Immeubles de placement à la juste valeur	5 546	8	(142)		(97)	5 315
Total Immeubles de placement	24 986	552	(169)		1 566	26 935

(1) Dont 1 557 M€ d'effet périmètre lié à l'acquisition de SLI (cf. 1.1.2 Faits marquants)

2.3.10.2 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2025	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Autres mouvements	30.06.2026
Immobilisations corporelles	9 526	(68)	30	33	9 522
Valeur brute	21 885	470	(230)	(59)	22 066
Amortissements et dépréciations	(12 359)	(538)	260	92	(12 545)
Droits d'utilisation	3 856	(139)	32	67	3 816
Valeurs brutes	8 679	349	(2)	(319)	8 707
Amortissements et dépréciations	(4 823)	(488)	34	386	(4 891)
Total Immobilisations corporelles	13 383	(208)	62	101	13 337

2.3.10.3 - Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2025	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Autres mouvements	30.06.2026
Valeur brute	13 368	432	(35)	308	14 073
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(7 398)	(582)	59	(45)	(7 966)
Total immobilisations incorporelles	5 970	(150)	23	263	6 107

Dont valeur des accords de distribution, relation clientèle nets	2 711	(80)		221	2 852
--	-------	------	--	-----	-------

(1) Les amortissements et dépréciations des portefeuilles des contrats des sociétés d'assurance sont comptabilisés en « produits et charges des autres activités ».

2.3.11 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2025 brut	31.12.2025 net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Autres mouvements	30.06.2026 brut	30.06.2026 net
Groupe Compagnie des Alpes	514	388	7			521	395
Groupe Icade	52					52	
Groupe La Poste	2 121	2011			11	2 132	2 022
Total des écarts d'acquisition	2 687	2 399	7		11	2 705	2 417

Conformément à IFRS 3, la quote-part des minoritaires dans les écarts d'acquisition est calculée par filiale selon leur pourcentage d'intégration et comptabilisée en augmentation des intérêts minoritaires dans le tableau de variation des capitaux propres avec une contrepartie en réduction des capitaux propres du groupe.

2.3.12 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Emissions à moyen et long-terme	83 786	82 060
Emissions à court terme	22 629	22 772
Dettes rattachées	667	948
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107 082	105 780
Emprunts obligataires et assimilés	42 786	42 443
Dettes rattachées	437	580
Emprunts obligataires et assimilés	43 223	43 023
Total des dettes représentées par un titre	150 306	148 803

2.3.13 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	2 466	978
Dettes à vue envers le Fonds d'épargne	4 110	6 645
Dettes à vue	6 576	7 623
Comptes et emprunts à terme	18 964	17 780
Titres et valeurs donnés en pension livrée	25 930	25 913
Dettes à terme	44 840	43 693
Total des dettes envers les établissements de crédit	51 416	51 316

2.3.14 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Livret A	66 962	68 488
Plans et comptes épargne logement	18 001	19 146
Autres comptes à régime spécial	32 784	32 550
Comptes d'épargne à régime spécial	117 747	120 184
Comptes ordinaires créditeurs à vue	142 242	136 564
Comptes et emprunts au jour le jour	3 311	2 823
Autres sommes dues	1 710	1 753
Dettes envers la clientèle à vue	147 263	141 140
Comptes et emprunts à terme	15 797	15 616
Comptes créditeurs à terme	3 737	3 123
Titres et valeurs données en pension livrée à terme	13 877	16 813
Dettes envers la clientèle à terme	33 411	35 552
Total des dettes envers la clientèle	298 421	296 876

2.3.15 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	30.06.2026
Provisions pour engagements sociaux	2 249	101	(152)	(25)	23	2 196
Provisions pour risque épargne logement	132			(15)		117
Provisions sur engagements et garanties	128	95	(86)	(2)	1	136
Provisions pour risques de contrepartie	30	3	(1)	(5)		27
Autres provisions	2 352	142	(173)	(21)	16	2 316
Total des provisions	4 891	341	(412)	(68)	40	4 792

2.3.16 Participations ne donnant pas le contrôle

30.06.2026								
(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾			
		Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire / Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe La Poste ⁽²⁾	34%	421	13 933	138	759 866	31 370	17 494	622
Icade ⁽³⁾	60,4%	103	1 651	88	8 948	3 576	681	(162)
Compagnie Des Alpes	57,3%	113	763	32	3 406	1 249	883	157
Autres entités		2	91					
Total		639	16 438					

31.12.2025								
(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾			
		Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire / Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe La Poste ⁽²⁾	34%	744	14 832	168	750 673	31 894	34 387	1 474
Icade ⁽³⁾	60,4%	(60)	1 651	198	9 563	3 901	1 450	(126)
Compagnie Des Alpes	57,3%	72	689	29	3 236	1 153	1 397	118
Autres entités		(20)	115					
Total		736	17 287					

⁽¹⁾ Les informations financières résumées représentent les données des sous-groupes prises à 100% et avant élimination des opérations intragroupes

⁽²⁾ Contribution du Groupe La Poste au sein du Groupe Caisse des Dépôts : La Poste, La Banque Postale, CNP Assurances

⁽³⁾ Contrairement à la Caisse des Dépôts, Icade applique la méthode de la juste valeur pour le traitement comptable de ses immeubles de placement. La variation de juste valeur constatée au 30 juin 2026 dans les comptes d'Icade est de 215 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, la variation de juste valeur était de 295 millions d'euros.

2.4 Activités d'assurance

2.4.1 Produits des contrats d'assurance émis

	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>			
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	5 795	5 628	11 123
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	5 170	4 987	9 643
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 095	1 082	2 229
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	124	120	243
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	3 415	3 349	6 752
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	536	436	419
Frais d'acquisitions alloués à la période	625	641	1 480
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	802	816	1 609
Produits des contrats d'assurance émis total	6 597	6 444	12 732

2.4.2 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	30.06.2026
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(5 124)	(677)	(5 801)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(625)		(625)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 203	43	1 246
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	6		6
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(4 540)	(634)	(5 174)

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	30.06.2025
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités	(5 432)	(653)	(6 085)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(641)	(5)	(646)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 715	21	1 736
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	29		29
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(4 329)	(637)	(4 967)

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(7 944)	(1 292)	(9 236)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 480)	(5)	(1 485)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	857	47	904
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	7		7
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 560)	(1 250)	(9 811)

2.4.3 Produits ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance (marge financière)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 316	5 648	12 893
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 316	5 648	12 893
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(303)	(153)	(1 662)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	2 169	1 778	4 757
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 315	298	(838)
Dépréciation	18	25	(18)
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 199	1 948	2 240
Actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	1		1
Intérêts calculés selon la méthode TIE	215	135	285
Dépréciation			(3)
Total des revenus nets des actifs financiers au coût amorti	216	135	283
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Revenus comptabilisés en résultat	383	456	539
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	704	1 128	1 868
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 087	1 583	2 407
Immeubles de placement			
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	51	37	112
Total des revenus nets des immeubles de placement	51	37	112
Autres éléments des revenus nets de placement	(33)	(131)	(180)
Revenus nets des placements (impact résultat et capitaux propres)	12 836	9 221	17 755
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(296)	(234)	(485)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(10 083)	(6 796)	(15 003)
Changement de taux et d'environnement économique	(1 788)	(1 075)	(378)
Effet de l'atténuation du risque	153	151	194
Ecart de change dans les charges financières d'assurance	-	-	-
Produits ou charges financières d'assurance	(12 014)	(7 954)	(15 672)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(1 796)</i>	<i>(1 041)</i>	<i>(233)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>(10 218)</i>	<i>(6 914)</i>	<i>(15 439)</i>
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	208	220	435
Changement de taux et d'environnement économique	122	(79)	(192)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(221)	(193)	(309)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	109	(51)	(67)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(6)</i>	<i>(3)</i>	<i>(29)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>115</i>	<i>(49)</i>	<i>(37)</i>
Total des produits financiers nets de charges	931	1 216	2 015
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>217</i>	<i>383</i>	<i>767</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>714</i>	<i>833</i>	<i>1 248</i>

2.4.4 Compte de résultat assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Produits des contrats d'assurance émis	6 596	6 444	12 731
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(5 255)	(5 056)	(9 991)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(20)	(45)	(78)
Résultat des activités d'assurance	1 321	1 343	2 662
Produits des placements nets de charges	3 813	3 447	6 697
Plus et moins-value de cession des placements	(336)	(284)	(1 873)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 938	4 521	10 944
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(10)	29	(30)
Gains / pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	1	-	1
Intérêts calculés selon la méthode TIE	160	(192)	788
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(10 218)	(6 914)	(15 449)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	115	(49)	(27)
Total des produits financiers nets de charges	464	559	1 049
Charges et produits des autres activités	56	55	53
Autres produits et charges opérationnels courants	(380)	(369)	(878)
Total des produits et charges courants	(324)	(314)	(825)
Résultat opérationnel courant	1 461	1 588	2 887
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2)	(15)	1
Résultat opérationnel	1 458	1 574	2 887
Charges de financement	(73)	(87)	(162)
Variation des valeurs des actifs incorporels		(7)	(29)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	27	43	92
Impôts sur les résultats	(541)	(485)	(905)
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		(13)	(13)
Résultat net de l'ensemble consolidé	871	1 025	1 870
Participations ne donnant pas le contrôle	(395)	(437)	(819)
Résultat net part du groupe	476	588	1 051

2.4.5 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212 433	199 294
Instruments dérivés de couverture	27	22
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	14 920	15 692
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	189 680	190 107
Titres au coût amorti	5 144	5 000
Immeubles de placement	5 557	5 820
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 793	1 769
Placements des activités d'assurance	429 554	417 704

2.4.5.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2026	31.12.2025
Instruments de dettes	187 365	175 155
Effets publics et valeurs assimilées	1 731	2 148
Obligations	8 841	8 589
Titres de créances négociables	657	731
Titres subordonnés	3 751	4 029
OPCVM	61 867	57 457
Actifs représentatifs de contrats en UC	107 060	98 707
Prêts et avances	3 458	3 494
Instruments de capitaux propres	24 110	23 181
Actions et autres titres à revenu variable	16 957	16 028
Actifs représentatifs de contrats en UC	7 153	7 153
Instruments dérivés	958	958
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212 433	199 294

2.4.5.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

	30.06.2026	
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Gains / pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 920	4 712
Titres de participation non consolidés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	14 920	4 712
Impôts		(991)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 721

	31.12.2025	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains / pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 692	4 741
Titres de participation non consolidés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 692	4 741
Impôts		(998)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 743

2.4.5.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2026	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	90 477	(19 677)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 203	(5 756)
Total des instruments de dettes	189 680	(25 433)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	189 680	(25 433)
Impôts		6 969
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(18 464)

	31.12.2025	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	90 654	(20 561)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 453	(6 190)
Total des instruments de dettes	190 107	(26 751)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	190 107	(26 751)
Impôts		7 263
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(19 488)

2.4.6 Contrat d'assurance et de réassurance

	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PPA	30.06.2026
<i>(en millions d'euros)</i>			
Au titre de la couverture restante	971	125	1 096
Contrats évalués selon le modèle PAA		125	125
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	971		971
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 375		1 375
Ajustement au titre du risque non financier	(78)		(78)
Marge sur services contractuels	(326)		(326)
Au titre des sinistres survenus	(217)		(217)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(211)		(211)
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	-	4	4
Contrats d'assurance émis - Actif	754	129	883
Au titre de la couverture restante	384 364	431	384 794
Contrats évalués selon le modèle PAA		431	431
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	384 364		384 364
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	363 329		363 329
Ajustement au titre du risque non financier	1 316		1 316
Marge sur services contractuels	19 719		19 719
Au titre des sinistres survenus	7 043	822	7 864
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 959	784	7 743
Ajustement au titre du risque non financier	84	37	121
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	391 406	1 252	392 659
Contrat d'assurance (affaires directes et acceptations)	390 653	1 123	391 776
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			1 861
Contrats d'assurance émis - Passif			394 520
Au titre de la couverture restante	5 387	66	5 453
Contrats évalués selon le modèle PAA		66	66
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 387		5 387
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 027		5 027
Ajustement au titre du risque non financier	91		91
Marge sur services contractuels	270		270
Au titre des sinistres survenus	642	198	840
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	637	191	828
Ajustement au titre du risque non financier	5	7	12
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 029	264	6 293
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			14
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 307
Au titre de la couverture restante	20		20
Contrats évalués selon le modèle PAA			
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	20		20
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	12		12
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Marge sur services contractuels	13		13
Au titre des sinistres survenus	(9)		(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Contrats de réassurance détenus – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	10		10
Contrats de réassurance détenus nets	6 018	264	6 283

	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PPA	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>			
Au titre de la couverture restante	937	144	1 081
Contrats évalués selon le modèle PAA		144	144
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	937		937
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 314		1 314
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(302)		(302)
Au titre des sinistres survenus	(197)	2	(195)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(191)	2	(190)
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance		4	4
Contrats d'assurance émis - Actif	740	150	890
Au titre de la couverture restante	371 297	552	371 849
Contrats évalués selon le modèle PAA		552	552
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	371 297		371 297
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	350 850		350 850
Ajustement au titre du risque non financier	1 364		1 364
Marge sur services contractuels	19 082		19 082
Au titre des sinistres survenus	5 928	811	6 739
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 846	761	6 607
Ajustement au titre du risque non financier	82	51	132
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	377 224	1 363	378 588
Contrat d'assurance (affaires directes et acceptations)	376 484	1 214	377 698
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			1 886
Contrats d'assurance émis - Passif			380 474
Au titre de la couverture restante	5 454	58	5 512
Contrats évalués selon le modèle PAA		58	58
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 454		5 454
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 097		5 097
Ajustement au titre du risque non financier	92		92
Marge sur services contractuels	265		265
Au titre des sinistres survenus	532	197	729
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	526	189	715
Ajustement au titre du risque non financier	6	7	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	5 986	255	6 240
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 255
Au titre de la couverture restante	20		20
Contrats évalués selon le modèle PAA			
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	20		20
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	14		14
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Marge sur services contractuels	12		12
Au titre des sinistres survenus	(9)		(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Contrats de réassurance détenus – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	10		11
Contrats de réassurance détenus nets	5 975	255	6 229

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Courbes des taux au 30 juin 2026 :

Entité	Devis e	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,40%	3,50%	3,70%	3,90%	3,80%
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,99% - 3,09%]	[3,15% - 3,21%]	[3,31% - 3,37%]	[3,53% - 3,61%]	[3,41% - 3,51%]
Filiales Europe hors France	EUR	2,50%	2,70%	3,10%	3,20%	3,20%
Filiales brésiliennes	BRL	[14,13% - 14,37%]	[14,21% - 14,45%]	[14,46% - 14,70%]	[12,7% - 12,9%]	[10,77% - 10,91%]

2.4.7 Annexes activité d'assurance

2.4.7.1 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

Marge intra-groupe

La Banque Postale distribue et gère des contrats d'assurance pour le compte de ses filiales. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du groupe.

Les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent une marge facturée par La Banque Postale à ses filiales.

Sous IFRS 17, la composante représentant l'engagement de l'assurance envers ses assurés, la valeur actuelle des flux futurs ou *Best Estimate*, incorpore notamment l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance dont les frais de distribution et de gestion des contrats d'assurance.

Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le *Best Estimate*.

Au niveau du groupe, la marge perçue représente un profit et non un coût, et ne peut être incorporée dans le *Best Estimate*. Elle doit donc être intégrée dans la marge sur services contractuels (ou CSM, c'est-à-dire les profits futurs). Par conséquent, la CSM en vision groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance, i.e. la CSM en vision assurance. La CSM groupe intègre une composante représentative de la marge intragroupe déterminée en appliquant un coefficient d'exploitation estimé aux commissions de distribution et de gestion. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe.

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde net de clôture - Vision Assurance au 30 juin 2026^(a)	370 653	1 484	18 516	390 653
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Elimination intragroupes	(1 529)		1 529	
Solde net de clôture - Vision Groupe au 30 juin 2026	369 124	1 484	20 045	390 653
Solde net de clôture - Vision Assurance au 31 décembre 2025^(a)	357 313	1 527	17 644	376 484
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Elimination intragroupes	(1 740)		1 740	
Solde net de clôture - Vision Groupe au 31 décembre 2025	355 573	1 527	19 384	376 484

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde net de clôture - Vision Assurance au 31 décembre 2025^(a)	357 313	1 527	17 644	376 484
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Elimination intragroupes	(1 740)		1 740	
Solde net de clôture - Vision Groupe au 31 décembre 2025	355 573	1 527	19 384	376 484
Solde net de clôture - Vision Assurance au 31 décembre 2024^(a)	345 941	1 569	14 879	362 390
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Elimination intragroupes	(1 776)		1 776	
Solde net de clôture - Vision Groupe au 31 décembre 2024	344 165	1 569	16 655	362 390

(a) Fait l'objet des analyses par composantes comptables et par périodes de couverture

2.4.7.2 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA - assurance

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2026	(1 123)	81	302	(740)
Solde des passifs au 01.01.2026	358 436	1 446	17 342	377 224
Solde net d'ouverture	357 313	1 527	17 644	376 484
Variations liées aux services futurs	(1 842)	50	1 810	18
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(911)	(68)	974	(5)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	17	4		21
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(948)	113	836	1
Variations liées aux services rendus au cours de la période	1 180	(87)	(1 095)	(2)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(1 095)	(1 095)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(87)		(87)
Ajustements liés à l'expérience	1 180			1 180
Variations liées aux services passés	(1 165)	(37)		(1 202)
Ajustements des sinistres survenus	(1 165)	(37)		(1 202)
Résultat des activités d'assurance	(1 828)	(73)	715	(1 186)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	14 666	31	156	14 853
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	12 109	15	(83)	12 042
Effet des différences de change	2 557	15	239	2 811
Total issu des variations du résultat global	12 838	(43)	871	13 667
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	496			496
Total des flux de trésorerie	496			496
Autres mouvements de consolidation	6			5
Solde net de clôture	370 653	1 484	18 516	390 653
Solde des actifs au 30.06.2026	(1 164)	84	326	(754)
Solde des passifs au 30.06.2026	371 817	1 400	18 190	391 406

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2025	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs au 01.01.2025	347 056	1 504	14 646	363 206
Solde net d'ouverture	345 941	1 569	14 880	362 390
Variations liées aux services futurs	(5 106)	147	4 995	36
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 177)	(51)	3 210	(18)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(16)	34		19
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 913)	164	1 785	36
Variations liées aux services rendus au cours de la période	857	(206)	(2 185)	(1 534)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 185)	(2 185)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(206)		(206)
Ajustements liés à l'expérience	857			857
Variations liées aux services passés	(855)	(3)		(858)
Ajustements des sinistres survenus	(855)	(3)		(857)
Résultat des activités d'assurance	(5 104)	(62)	2 810	(2 355)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	15 821	16	(82)	15 754
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	15 933	19	(61)	15 891
Effet des différences de change	(112)	(3)	(21)	(136)
Total issu des variations du résultat global	10 718	(46)	2 728	13 400
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	642			642
Total des flux de trésorerie	642			642
Autres mouvements de consolidation(1)	13	4	36	53
Solde net de clôture	357 313	1 527	17 644	376 484
Solde des actifs au 31.12.2025	(1 123)	81	302	(740)
Solde des passifs au 31.12.2025	358 436	1 446	17 342	377 224

(1) Depuis juin 2025, les informations en vision Assurance sont retraitées du contrat Groupe La Poste, chez CNP Assurances Protection Sociale, devenu intra-groupe.

2.4.7.3 Analyse composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	30.06.2026
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2026	5 623	98	265	5 986
Solde des passifs au 01.01.2026	(5)	6	(12)	(11)
Solde net d'ouverture	5 618	104	253	5 975
Variations liées aux services futurs	(8)	6	13	11
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	8	(1)	(7)	
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(16)	7	20	11
Variations liées aux services rendus au cours de la période	48	(6)	(10)	32
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(10)	(10)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(6)		(6)
Ajustements liés à l'expérience	48			48
Variations liées aux services passés	(41)	(4)		(45)
Ajustements des sinistres survenus	(41)	(4)		(45)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(1)	(4)	3	(2)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	103	1		104
Total des variations du résultat global	102	(3)	3	102
Flux de trésorerie	(59)			(59)
Total des flux de trésorerie	(59)			(59)
Autres mouvements de consolidation et variations de périmètre				
Solde net de clôture	5 661	101	256	6 018
Solde des actifs au 30.06.2026	5 664	95	270	6 029
Solde des passifs au 30.06.2026	(3)	6	(13)	(10)

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2025
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2025	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs au 01.01.2025	(9)	8	(9)	(10)
Solde net d'ouverture	5 840	123	241	6 203
Variations liées aux services futurs	23	(4)	11	31
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	40	(8)	(31)	1 €
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(17)	4	43	30,00 €
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(10)	(14)	2	(22)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			2	2
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(14)		(14)
Ajustements liés à l'expérience	(10)			(10)
Variations liées aux services passés	(43)	(2)		(45)
Ajustements des sinistres survenus	(43)	(2)		(45)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(30)	(20)	13	(36)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	(70)	1	(1)	(70)
Total des variations du résultat global	(99)	(18)	12	(105)
Flux de trésorerie	(123)			(123)
Total des flux de trésorerie	(123)			(123)
Autres mouvements de consolidation				
Solde net de clôture	5 618	104	253	5 975
Solde des actifs au 31.12.2025	5 623	98	265	5 986
Solde des passifs au 31.12.2025	(5)	6	(12)	(11)

2.5 Engagements donnés et reçus

2.5.1 Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Engagements donnés	146 832	137 120
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit	9 057	7 033
En faveur de la clientèle	35 850	32 912
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit	717	786
En faveur de la clientèle	1 556	1 748
Engagements sur titres		
Titres à livrer	19 509	15 585
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit	56 320	55 093
En faveur de la clientèle	23 823	23 963
Engagements reçus	158 024	158 087
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit	44 572	41 357
Reçus de la clientèle	2 956	2 804
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit	56 637	57 413
Reçus de la clientèle	21 447	28 526
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	8 868	3 525
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit	21 489	22 343
Reçus de la clientèle	2 055	2 119

Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU

Les engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU sont inclus dans l'agrégat « Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle » pour 102 millions d'euros au 30 juin 2026, montant identique à 2025 (cf. note 2.3.7 « Comptes de régularisation, actifs et passifs divers »).

Ces EPI constituent une promesse contractuelle d'exécuter une obligation de paiement, dans les cas de mesure de résolution faisant intervenir le Fonds. Dans ces cas, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixée par le CRU. A cet égard, les EPI ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes, l'appel partiel ou total des EPI par le FRU étant peu probable et ne pouvant pas être raisonnablement estimé. En effet, le FRU ne peut appeler les établissements bancaires en paiement des EPI que dans les cas de mesures de résolution faisant intervenir le FRU. L'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'UE est peu probable pour les raisons suivantes :

- le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire, qui comprend des exigences de capital ajustées selon le profil des établissements, une supervision élevée par la BCE ainsi que des tests de résistance, permet d'assurer la résilience du système bancaire européen ;

• si la résolution d'un établissement bancaire devait intervenir (au lieu d'une liquidation) :

- La stratégie de résolution privilégiée est majoritairement le renflouement interne, ou « *bail in* », qui consiste à ne plus mobiliser l'épargne publique pour venir en aides aux banques en difficulté;
- Dans le cadre des exigences européennes réglementaires (ratio MREL), ces banques disposent de ressources suffisantes pour absorber les pertes éventuelles en cas de défaillance et recapitaliser.

Au regard de la décision de justice du 13 novembre 2025 en faveur du CRU, le retrait d'agrément d'un établissement bancaire constitue un scénario supplémentaire où il y aurait appel de la totalité des engagements de paiement irrévocables (sortie de ressources). Pour autant, le groupe CDC établissant des états financiers sur la base de la continuité d'exploitation, la probabilité de sortie de ressources devrait être très limitée, voire nulle, ne justifiant pas la constatation d'une provision dans les comptes.

2.5.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garanties données

2.5.2.1 Exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des engagements donnés
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2026	39 020	3 355	102	42 477
Augmentation	17 948	612	113	18 673
Diminution	(12 924)	(898)	(147)	(13 969)
Transfert entre niveau	(236)	231	5	
Clôture au 30.06.2026	43 809	3 300	73	47 181

2.5.2.2 Ventilation des provisions pour pertes attendues

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des provisions pour pertes attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2026	(40)	(76)	(12)	(128)
Dotations sur mouvements de l'exercice	(17)	(19)		(36)
Autres dotations	(9)	(48)	(4)	(60)
Reprises utilisées avec passage en perte	10			10
Reprises liées à des sorties d'engagements	2	8	3	13
Autres reprises non utilisées	9	55	2	65
Autres mouvements		1	(1)	
Clôture au 30.06.2026	(44)	(80)	(12)	(136)

2.6 Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

	30.06.2026					
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	131 392	131 392		64 025	36 366	31 001
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 306	2 306		1 906	20	380
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	115 336	115 336		105 222	9 795	319
Instruments financiers dérivés de transaction	5 282	5 282			5 282	
Instruments financiers dérivés de couverture	3 082	3 082			3 082	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	217 809	217 809		183 799	32 435	1 575
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	51 354	51 354		47 532	3 244	578
Titres au coût amorti	88 690	83 647	(5 043)	75 456	7 336	855
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	95 480	95 394	(86)		94 992	402
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	199 631	191 641	(7 990)		120 538	71 103
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif	(1 260)		1 260			
Total des actifs financiers	909 102	897 243	(11 859)	477 940	313 090	106 213
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 756	17 756		565	17 191	
Instruments financiers dérivés de transaction	4 417	4 417			4 410	7
Instruments financiers dérivés de couverture	6 576	6 576			6 552	24
Dettes représentées par un titre	150 306	147 170	(3 136)	79 139	62 409	5 622
Dettes envers les établissements de crédit	51 416	52 152	736		51 212	940
Dettes envers la clientèle	298 421	297 156	(1 265)		295 828	1 328
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - passif	(471)		471			
Dettes subordonnées	8 686	8 490	(196)	1 919	6 571	
Total des passifs financiers	537 107	533 717	(3 390)	81 623	444 173	7 921

31.12.2025

	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	126 775	126 775		58 393	34 627	33 755
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 618	2 618		2 209	20	389
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	105 826	105 826		97 743	7 387	696
Instruments financiers dérivés de transaction	5 769	5 769			5 768	1
Instruments financiers dérivés de couverture	3 387	3 387			3 387	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	215 275	215 275		182 996	30 064	2 215
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	50 964	50 964		47 149	3 236	579
Titres au coût amorti	90 294	85 002	(5 292)	75 815	8 253	934
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	95 461	95 431	(30)		95 240	191
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	201 093	192 873	(8 220)		123 787	69 086
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif	(1 291)		1 291			
Total des actifs financiers	896 171	883 920	(12 251)	464 305	311 769	107 846
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 266	15 266		545	14 721	
Instruments financiers dérivés de transaction	4 824	4 824			4 815	9
Instruments financiers dérivés de couverture	6 990	6 990		2	6 958	30
Dettes représentées par un titre	148 803	145 281	(3 522)	76 652	62 995	5 634
Dettes envers les établissements de crédit	51 316	51 169	(147)		50 819	350
Dettes envers la clientèle	296 876	296 029	(847)		294 635	1 394
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - passif	(555)		555			
Dettes subordonnées	8 867	8 836	(31)	2 130	6 706	
Total des passifs financiers	532 387	528 395	(3 992)	79 329	441 649	7 417

Niveau 1

• Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...).

Niveau 2

• Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur :

- des instruments similaires cotés sur un marché actif, du même émetteur ou du garant. Dans ce cas, les prix et autres données observables du marché sont utilisés et un ajustement peut être réalisé pour prendre en compte le degré d'illiquidité du titre ;
- ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables et des modèles standards.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

La qualification des dérivés repose sur une analyse combinée de l'observabilité des données de marché utilisées dans la valorisation et de la robustesse des modèles de valorisation mesurée en termes d'efficience à fournir une valorisation dans le consensus de marché. Il ressort de cette application que les dérivés utilisés par le Groupe CDC en couverture de ses activités sont principalement de niveau 2.

Niveau 3

• Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, des instruments financiers de titrisation, et des dérivés de couverture.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

2.6.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments financiers dérivés de couverture	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
01.01.2025	33 845	1 336	550	10	35 741
Acquisitions	4 383	640	10		5 033
Cessions et remboursements	(3 161)	(23)	(13)		(3 197)
Transferts vers ou hors niveau 3	(661)	358		(10)	(313)
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		(96)	13		(83)
Gains et pertes de la période comptabilisés en résultat	(491)				(491)
Effets des variations de périmètre & autres	926		19		945
31.12.2025	34 841	2 215	579		37 635
Acquisitions	1 153	26	7		1 186
Cessions et remboursements	(1 499)	(56)			(1 555)
Transferts vers ou hors niveau 3	(2 483)	(535)	(10)		(3 028)
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		(75)	2		(73)
Gains et pertes de la période comptabilisés en résultat	(365)				(365)
Effets des variations de périmètre & autres	53				53
30.06.2026	31 700	1 575	578		33 853

2.7 Facteurs de risque

2.7.1 Risques financiers

2.7.1.1 Risque de crédit et de contrepartie

2.7.1.1.1 Définition du risque de crédit et périmètre

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

La gestion du risque de crédit au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre du chapitre IV - section 2 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 modifié, qui prévoit notamment dans son article 63 que la Caisse des Dépôts dispose d'une procédure de sélection des risques de crédit et d'un système de mesure de ces risques lui permettant notamment :

- d'identifier de manière centralisée les risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés ;
- d'appréhender différentes catégories de niveaux de risque à partir d'informations qualitatives et quantitatives, y compris pour le risque de crédit en cours de journée, lorsqu'il est significatif pour son activité ;
- d'appréhender et de contrôler le risque de concentration au moyen de politiques et de procédures documentées ;
- d'appréhender et de contrôler le risque résiduel au moyen de politiques et de procédures documentées ;
- de vérifier l'adéquation de la diversification de ses engagements à sa politique en matière de crédit.

Au sein du Groupe, les risques de crédit sont principalement portés par la Caisse des Dépôts Section générale, La Banque Postale, et Sfil, au travers de portefeuilles de prêts et créances et de portefeuilles de titres évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les capitaux propres.

2.7.1.1.2 Dispositif de gestion du risque de crédit et gouvernance

2.7.1.1.2.1 Gouvernance

Le comité exécutif fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence aux risques, gouvernance, normes factières Groupe) validés par la Commission de surveillance à partir desquels chacune des entités régulées décline son dispositif de gestion du risque via sa propre gouvernance. Chaque ligne métier de la Caisse des Dépôts Section générale décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la direction des risques Groupe.

Les entités régulées disposent d'un corpus procédural encadrant les risques de crédit, de contrepartie et de règlement. Les règles et procédures sont cohérentes avec l'appétit aux risques défini au niveau du Groupe, décliné dans l'appétit aux risques de chaque entité.

Les entités se dotent de méthodologies de fixation de limites et des systèmes d'information permettant le suivi du respect des limites mises en place. Les procédures incluent les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites sur les risques de crédit, de contrepartie et de règlement.

2.7.1.1.2.2 Politiques d'octroi et de prise de garantie

Les processus d'instruction et de décision d'octroi au sein du Groupe reposent sur des dispositifs formalisés de sélection des risques spécifiques à chaque segment de clientèle ou nature d'activité, via les analyses de risque, la notation crédit et/ou le *scoring* d'octroi, des schémas délégataires et comités spécialisés (comités d'engagement régionaux et nationaux, comités de crédit) et des règles de fixation de limites. En matière de limites d'investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont, le cas échéant, complétées par des limites dites « de groupe », encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme appartenant au même groupe d'affaires. Les limites individuelles et les limites groupe peuvent éventuellement être complétées par des limites sectorielles ou géographiques visant à atténuer les risques de concentration.

Le groupe Caisse des Dépôts cherche à minimiser son risque de crédit. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, les entités du Groupe cherchent à disposer de garanties pour limiter leur perte en cas de défaut de la contrepartie. La nature et le niveau des garanties sur les activités de prêts sont variables selon les segments de clientèle :

- professions juridiques (périmètre Caisse des Dépôts Section générale) : les prêts sont généralement, mais pas systématiquement, assortis d'une garantie, soit apportée par un organisme de caution, soit constituée par une hypothèque ou une sûreté personnelle. Les règles en matière de garantie (sûretés réelles, personnelles et mixtes), qui varient selon les types d'engagement et de client, sont prises en compte dans le schéma délégataire et le barème général.
- crédits immobiliers (périmètre La Banque Postale) : le principe général est que tout financement doit être couvert à 100 % par une garantie offrant un niveau de couverture suffisant et conforme à la politique de maîtrise des risques du Groupe. Les principales formes de couverture sont les sûretés réelles hypothécaires de premier rang, les nantissements de produits financiers (contrats d'assurance-vie, comptes titres, parts de SCPI), un cautionnement d'un organisme habilité et agréé par le comité de référencement des garants de La Banque Postale qui a recours à 3 principaux organismes en France : Crédit Logement, CNP Caution et le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale (FGAS)
- crédits à la consommation (périmètre La Banque Postale) : accordés généralement sans garantie ou collatéral
- financement des personnes morales (périmètre La Banque Postale) : tout engagement doit être couvert par une garantie, sauf dispositions contraires prévues par les règles de gestion des risques. Leur rôle est de limiter la perte de La Banque Postale en cas de défaut de l'emprunteur (LGD). Ces garanties prises doivent respecter les règles de gestion des risques et dans la mesure du possible les sûretés doivent être éligibles sur le plan prudentiel
- crédit export, crédits clientèle (périmètre Sfil) : les principaux fournisseurs de sûretés personnelles (garanties) sont des souverains ou des collectivités locales.

Les garanties associées aux activités de marché couvrent soit le risque émetteur, soit le risque de contrepartie :

- risque émetteur (périmètre Caisse des Dépôts Section générale) : les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés ;
- risque de contrepartie : les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent le groupe Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. Le Groupe gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral). Pour le risque de crédit au titre de ses activités de marché, la norme de La Banque Postale prévoit la prise en compte des collatéraux des opérations de pensions livrées en tant que sûretés dès lors que l'ensemble des critères d'éligibilité sont respectés, en fonction de la nature de l'opération. Lorsque les transactions y sont éligibles, le Groupe a recours à la compensation des dérivés en chambre de compensation.

Le groupe Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

2.7.1.1.2.3 Surveillance du risque de crédit (dispositif Watchlist et identification des douteux)

La gouvernance et le pilotage des risques du groupe Caisse des Dépôts reposent sur un ensemble de comités, propres à la Caisse des Dépôts Section générale et à ses filiales, leur permettant de respecter, dès le plus haut niveau de responsabilité, les dispositions légales et réglementaires, et d'assurer une gestion saine et indépendante de l'ensemble des risques. Chaque entité dispose de comités dédiés :

En matière de surveillance des risques :

- comité des risques de contrepartie ou comité des contreparties sous surveillance et défauts pour la Caisse des Dépôts Section générale ;
- comités *Watchlist* pour Sfil ;
- comités *Watchlist et Provisions Groupe* pour La Banque Postale

Ces comités permettent un suivi des actifs faisant l'objet d'une attention particulière au vu de la dégradation de leur risque de crédit.

Pour la surveillance et l'identification des douteux :

- comité des contreparties sous surveillance et défaut et comité des provisions pour la Caisse des Dépôts Section générale ;
- comités Watchlist vision clients & comités contentieux pour La Banque Postale ;
- comité des défauts, NPE et *Forbearance* et comité des provisions pour Sfil.

Ces comités ont notamment la charge de décider des entrées et sorties du défaut des emprunteurs, de qualifier les impayés en défaut réel ou impayé technique, de valider la liste des contreparties dont les expositions sont non performantes et de valider la liste des expositions restructurées.

2.7.1.1.2.4 Estimation des provisions pour risque de crédit

Les dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9.

2.7.1.1.2.4.1 Dégradation significative du risque de crédit

2.7.1.1.2.4.1.1 Les principes du Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts définit sept principes d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit, dont un spécifique à la clientèle de particuliers et uniquement applicable à La Banque Postale.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit : La norme IFRS 9 indique que l'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine au niveau de l'engagement. Cette évaluation de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer l'affectation de l'actif concerné.

Le groupe Caisse des Dépôts considère qu'un instrument financier est classé en sensible dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

Principe 2 – Indicateur de notation pour suivre la qualité de crédit : le Groupe suit le risque de crédit de chaque contrat à partir d'un système de notation de la qualité de crédit de la contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant.

Les entités du Groupe disposent d'un système de notation issu des modèles de notations internes utilisés pour la gestion et la surveillance des risques.

Lorsque, pour un client donné, et ses engagements associés, l'entité ne dispose pas de notation interne ou externe, d'autres éléments d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit depuis l'origine sont utilisés. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est basée sur la note et est éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par la direction des risques de l'entité.

Principe 3 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de *backstop* : en complément du principe 1, les entités du Groupe peuvent ajouter un critère de seuil absolu, basé sur un arriéré de paiement de plus de trente jours. Selon IFRS 9 un arriéré de paiement de plus de trente jours présume d'une dégradation significative du risque de crédit puisqu'un impayé supérieur à trente jours est un indicateur de baisse de la qualité de crédit. La Banque Postale et Sfil prennent également en considération un niveau absolu de qualité de crédit, basé sur la notation, au-delà duquel les actifs sont considérés comme très dégradés. Le seuil est fixé par segment de clientèle et/ou type d'actif. Sfil utilise également désormais un critère de *backstop* sur la PD, qui est activé dès lors qu'on observe pour une contrepartie un triplement de la PD entre la PD à l'origine et la PD en date de calcul.

Principe 4 – Utilisation d'un indicateur à horizon douze mois sur la clientèle de détail utilisé par La Banque Postale : l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut se produisant sur la durée de vie restante de l'actif. Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie, la norme IFRS 9 permet d'utiliser l'indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon douze mois si cette appréciation est une estimation raisonnable de celle à maturité et étayée par une documentation appropriée.

Principe 5 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*) : la norme IFRS 9 permet l'utilisation de la notion de risque de crédit faible à la date de clôture. Un instrument financier est considéré comme un risque faible lorsque son risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. La notion de « *low*

credit risk » peut être équivalente à une définition universelle tel que le grade « investment grade » qui correspondrait à un échelon de crédit selon le règlement « CRR » inférieur ou égal à trois.

Principe 6 – Prise en compte des informations qualitatives : sur les portefeuilles du Groupe, hors clientèle de détail de La Banque Postale, la présomption du passage en bucket 2 peut faire l'objet d'une analyse qualitative spécifique en comité *Watchlist* / comité des sous-surveillance pour confirmer ou infirmer la dégradation significative du risque de crédit.

Principe 7 – Passage en bucket 2 avant le défaut : le groupe Caisse des Dépôts doit identifier autant que possible les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. À titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en bucket 2 avant leur entrée en défaut.

2.7.1.1.2.4.1.2 Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en bucket 2 d'un engagement sont définis par catégorie d'expositions :

- portefeuilles clients (périmètre Caisse des Dépôts Section générale) ;
- souverains et assimilés, administrations centrales et banques centrales ;
- institutions financières, établissements de crédits ;
- entreprises émettrices de titres de dette ;
- entreprises clientes (périmètre La Banque Postale) ;
- clientèle de détail – particuliers (périmètre La Banque Postale) ;
- clientèle de détail – professionnels (périmètre La Banque Postale) ;
- entités du secteur public (périmètre La Banque Postale et Sfil).

Les principaux critères utilisés pour classer les contrats d'une contrepartie en bucket 2 lorsqu'elle ne relève pas encore d'un classement en bucket 3 sont les suivants :

- elle est inscrite en *Watchlist* par un comité de suivi des actifs sous surveillance pour cause de détérioration du risque de crédit ou en *Forbearance* à la suite d'une concession faite par l'entité concernée à une contrepartie en difficulté financière ;
- elle présente des impayés compris entre trente et un et quatre-vingt-neuf jours ;
- sa notation devient inférieure au seuil absolu considéré comme représentatif d'une situation très dégradée.

Ces critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon la catégorie d'exposition observée. D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte à la suite d'une analyse effectuée par la direction des risques de l'entité concernée, en lien avec les directions opérationnelles chargées du suivi de leurs clients.

Les directions opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Tous les actifs qui ne sont pas en bucket 3 ou en bucket 2 sont classés en bucket 1. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du bucket 2 et revenir en bucket 1 lorsque tous les critères de dégradation significative du risque de crédit ne sont plus observés, avec le cas échéant une régularisation des incidents d'arriéré de paiement. Selon les cas, une période d'observation de durée définie par les entités selon leurs procédures en vigueur peut être mise en place lorsque le débiteur est considéré comme fragile afin d'éviter les récidives.

2.7.1.1.2.4.1.3 Prêts en défaut relevant du bucket 3

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut, elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques. Le Groupe applique la définition du défaut telle que prévue par l'article 178 du règlement (UE) n°575/2013 et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque centrale européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en sain avec

l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés ou de restructuration en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un ou plusieurs événements de crédit révélateurs de difficultés financières :

- risque de non-paiement (*unlikely to pay*) : il est probable que la contrepartie ne s'acquittera pas de tout ou partie de sa dette, compte non tenu de l'exercice des garanties éventuelles ;
- créances considérées comme très risquées au regard de la politique de gestion des risques ;
- demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France, même sans incident de paiement (périmètre La Banque Postale) ;
- etc.

La sortie du statut de « défaut » est surveillée pendant une période probatoire dont la durée minimale est définie selon les exigences réglementaires.

2.7.1.1.2.4.2 Dépréciation – approche méthodologique - perte de crédit attendue

2.7.1.1.2.4.2.1 La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles de pertes probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et de toutes les informations disponibles.

2.7.1.1.2.4.2.2 Perte de crédit attendue à douze mois (ECL12mois)

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, le groupe Caisse des Dépôts évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir.

L'ECL12mois représente la part des pertes de crédit attendues d'une exposition de crédit à la suite d'un événement de défaut pouvant survenir dans les douze prochains mois après la date de clôture.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en bucket 1.

2.7.1.1.2.4.2.3 Perte de crédit attendue à maturité (ECLlifetime)

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, le groupe Caisse des Dépôts évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en bucket 2 et 3.

2.7.1.1.2.4.2.4 Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

Le groupe Caisse des Dépôts calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut. Pour les contrats classés en bucket 2, la maturité de l'exposition doit également être considérée.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêt (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas à la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « Point in Time » (PiT), basées sur l'évaluation future et actuelle. Ce paramètre est lié à la catégorie de contrepartie.

La probabilité de défaut « Point in Time » est utilisée pour tous les portefeuilles du Groupe hormis les portefeuilles Clients de la Caisse des Dépôts Section générale qui font l'objet d'un traitement spécifique, basé sur une moyenne historique des défauts.

La perte en cas de défaut (LGD) : la perte en cas de défaut (Loss Given Default) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est ajustée de la marge de prudence, de l'effet de cycle défavorable et d'autres effets.

Les portefeuilles de la Caisse des Dépôts Section générale ne disposant pas de modèles internes de pertes en cas de défaut, la LGD est définie à dire d'expert, soit selon les recouvrements historiques observés (portefeuilles de Clients), soit selon les niveaux habituellement retenus en standard bâlois (portefeuilles de titres).

La Banque Postale a retenu d'utiliser les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie, et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie.

De son côté, Sfil utilise un nouveau modèle de LGD conforme à la norme IFRS 9 pour son portefeuille de collectivités locales le plus important, à savoir celui des communes et GFP. Pour les autres types de collectivités, elle continue à utiliser les LGD modélisées dans le cadre prudentiel (avec ajustements permettant de tenir compte des dispositions IFRS 9) pour les portefeuilles qui en disposent. Enfin, pour les autres catégories d'acteurs, Sfil a également défini une LGD à dire d'expert.

Exposition au défaut (EAD) : l'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (*cash-flows* projetés).

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours au hors-bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (FCEC ou facteur de conversion en équivalent crédit).

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés, ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale, y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type revolving, cartes de crédit renouvelables et découverts, pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée (périmètre La Banque Postale).

Pour les contrats du périmètre La Banque Postale sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de douze mois, La Banque Postale dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à douze mois conformément à la loi bancaire française. Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par La Banque Postale, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue est la maturité comportementale.

2.7.1.1.2.4.2.5 Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future : le « forward looking » repose sur une approche modélisée pouvant être complétée par une approche à jugement d'expert. Les éléments de cadrage macroéconomique s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts, mais chaque entité en assure la déclinaison pour chacun de ses segments d'exposition de manière à refléter le risque futur de la manière la plus précise possible. Certains segments nécessitent de compléter les scénarios Groupe avec des variables *ad hoc* compte tenu de leur spécificité, comme Sfil pour les expositions aux collectivités locales françaises par exemple, pour lesquelles les modèles forward looking utilisés visent à projeter les principales variables susceptibles d'affecter les comptes des collectivités (bases fiscales, dotations d'Etat, tendances d'investissement, etc.).

Le cadrage macroéconomique utilisé au sein du Groupe repose sur quatre scénarios : un scénario central, deux scénarios adverses dont l'utilisation est laissée au choix des entités du Groupe, et un scénario haussier. Ils sont définis par les départements des études économiques de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de cinq ans, les principes suivants s'appliquent :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents. Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble des segments d'exposition avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de contreparties, reflétant ainsi la diversification du portefeuille.
- Les scénarios proposés ne sont pas des scénarios stressés : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible au regard de la situation macroéconomique en vigueur à date d'estimation, mais plutôt recherché des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central.
- Les scénarios retenus sont généralement des scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (programmation financière pluriannuelle, etc.), pour garantir une cohérence d'ensemble élevée en matière de pilotage financier et une bonne capacité de consolidation à un niveau Groupe.

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD à maturité.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles, permettant à chaque entité du Groupe d'apprécier de la manière la plus fine possible les risques propres à ses portefeuilles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe validation des modèles de l'entité concernée, et est validé via un dispositif formalisé (comité de validation des modèles, validation par la direction de l'audit, etc.) avant utilisation.

Au titre de 2026, les scénarios intégrés par le groupe Caisse des Dépôts dans ses traitements de calcul des dépréciations en norme IFRS 9 sont les suivants :

2.7.1.1.2.4.2.6 Scénario central

Le scénario central de croissance retenu intègre une croissance de 1.0 % en ligne avec les derniers consensus de la place, par extension, la croissance 2027 est marginalement rehaussée de 0.1 point à 1.0%. La trajectoire à moyen-long terme est inchangée, avec une stabilité à +1,0 % par an, i.e. le rythme potentiel estimé de la croissance.

La désinflation attendue a bien eu lieu et a même été plus marquée qu'escompté depuis septembre dernier. À court terme, le *momentum* d'inflation faible devrait perdurer au cours des prochains mois, avant un redressement très progressif à partir du second semestre. Ainsi, la prévision d'inflation totale est révisée à la baisse pour 2026 (-0,3 point) à 1,2 % en moyenne annuelle, et pour 2027 (-0,3 point à 1,5 %). Cela positionne l'hypothèse globalement en ligne avec les derniers consensus. Pour le reste de la chronique, le positionnement retenu dans le précédent cadrage est maintenu, avec un aléa haussier sur l'inflation intégré au-delà du cycle conjoncturel, compte tenu des diverses évolutions structurelles (1.9 % annuel).

À la faveur d'une désinflation qui s'est confirmée, conjuguée à une accentuation des risques baissiers sur l'activité, la BCE a finalement procédé à -200 pb de baisses de taux sur 2024/2025, portant le taux de dépôt de 4,0% à 2,0% fin 2025. Le scénario central retient un statu quo prolongé sur 2026 à 2.0%. Le taux de dépôt d'équilibre à moyen-long terme est quant à lui inchangé à 2,25%.

Les dernières observations sur le taux de l'OAT 10 ans ont confirmé la pertinence de l'ajustement haussier retenu lors des précédents exercices du cadrage. Partant de 3,5% fin 2025, une poursuite légère de la hausse à 3,6% en 2026 est inscrite avant une baisse très graduelle et modérée à partir de 2027 vers un niveau d'équilibre à 3,4%. À court terme pour 2026, la hausse de la prime de risque française, le renchérissement généralisé des primes de terme mais également du programme d'émissions et de la gestion du bilan BCE devraient conduire à une légère poursuite de la hausse du taux de l'OAT 10 ans. Par la suite, le taux de l'OAT 10 ans devrait bénéficier d'un mouvement baissier progressif sous l'hypothèse notamment d'une issue de l'élection présidentielle française 2027 propice à une Assemblée nationale moins divisée et à une consolidation budgétaire réussie.

Ce scénario central fait néanmoins face à de nombreux aléas compte tenu de l'instabilité globale du contexte macroéconomique et géopolitique.

Les projections des principales métriques de ce scénario sont synthétisées ci-dessous :

Variables scénario central	2027	2028	2029	2030	2031
PIB France	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,7	7,6	7,5	7,5	7,5
OAT 10 ans	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4
Inflation Etats-Unis	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
PIB Etats-Unis	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
PIB zone euro	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0
Prix du brent en EUR	52,1	52,4	53,2	53,7	53,5
Prix du brent en USD	62,0	63,4	64,9	66,1	66,9
Spread corporate BBB zone euro en points de base	105	110	115	115	115
Taux de chômage Etats-Unis	4,4	4,3	4,2	4,2	4,2
Taux de chômage zone euro	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2
Taux directeurs dépôt zone euro	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,25	3,25	3,00	3,00	3,00

Variables scénario central N-1	2026	2027	2028	2029	2030
PIB France	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,5	7,6	7,6	7,6	7,5
OAT 10 ans	3,6	3,5	3,4	3,4	3,4
Inflation Etats-Unis	2,8	2,5	2,3	2,2	2,2
PIB Etats-Unis	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8
PIB zone euro	1,0	1,2	1,1	1,0	1,0
Prix du brent en EUR	55,6	55,4	55,5	55,5	55,0
Prix du brent en USD	66,2	66,5	67,1	67,8	68,2
Spread corporate BBB zone euro en points de base	115	115	115	115	115
Taux de chômage Etats-Unis	4,5	4,4	4,3	4,2	4,2
Taux de chômage zone euro	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3
Taux directeurs dépôt zone euro	2,00	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,50	3,25	3,00	3,00	3,00

2.7.1.1.2.4.2.7 Scénarios adverses et haussier

- Scénario adverse dit « en L »** : le scénario dégradé de cycle économique « en L » est destiné à stresser la partie financière du Groupe et du Fonds d'épargne. Il intègre un choc récessif du PIB mondial (de nature économique, financière géopolitique ou sanitaire), avec une forte baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc, sans pour autant dégénérer en crise systémique (ce qui aurait un caractère trop stressé et trop sévère). Les banques centrales interviennent massivement pour soutenir les économies, impliquant des taux d'intérêt (souverain, crédit et swap) très bas (taux courts négatifs ; taux longs à proximité de 0 %, TLA au plancher réglementaire de 0,5 %). Malgré les efforts des autorités monétaires et gouvernementales, l'activité ne repart pas et les économies avancées basculent dans un régime de stagnation à la limite de la déflation (croissance et inflation proche de 0 %). Les projections des principales métriques de ce scénario sont synthétisées ci-dessous. La Banque Postale n'utilise pas ce scénario.

Variables scénario en L	2027	2028	2029	2030	2031
PIB France	-1,5	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,9	9,5	9,9	10,0	10,0
OAT 10 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inflation Etats-Unis	1,8	1,4	1,1	0,8	0,8
PIB Etats-Unis	-1,2	0,0	1,0	1,0	1,0
PIB zone euro	-2,0	-0,2	0,5	0,5	0,5
Prix du Brent en EUR	28,6	22,9	22,9	22,9	22,9
Prix du Brent en USD	33,8	27,0	27,0	27,0	27,0
Spread corporate BBB zone euro en points de base	250	150	100	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	6,0	6,7	7,0	7,2	7,2
Taux de chômage zone euro	8,0	8,8	9,1	9,2	9,2
Taux directeurs dépôt zone euro	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50
Taux directeurs (Etats-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

Variables scénario en L N-1	2026	2027	2028	2029	2030
PIB France	-1,5	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,7	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Inflation Etats-Unis	1,2	1,1	1,0	0,8	0,8
PIB Etats-Unis	-1,2	0,0	1,0	1,0	1,0
PIB zone euro	-2,0	-0,2	0,5	0,5	0,5
Prix du Brent en EUR	38,8	31,0	31,0	31,0	31,0
Prix du Brent en USD	40,7	32,6	32,6	32,6	32,6
Spread corporate BBB zone euro en points de base	250	150	100	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	5,8	6,5	6,8	7,0	7,0
Taux de chômage zone euro	8,2	9,0	9,3	9,4	9,4
Taux directeurs dépôt zone euro	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50
Taux directeurs (Etats-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

- Scénario dégradé de « krach obligataire inflationniste »** : ce scénario vise en particulier à challenger la partie immobilière du bilan du Groupe (dépôts des notaires au passif et valorisation des actifs immobiliers), ainsi que les coûts de production et coûts de financement de plusieurs entités du Groupe. Il décrit un emballement du risque géopolitique mondial, avec tensions commerciales et envolée du prix des matières premières, conduisant à un choc inflationniste de grande ampleur. Les banques centrales durcissent leur politique monétaire pour combattre l'inflation, tirant les taux longs vers le haut et amplifiant l'effet déjà haussier lié à la revalorisation des primes d'inflation ; les marchés actions et immobiliers corrigent fortement et l'activité économique se retourne. Les tensions géopolitiques persistent, et la forte inflation aussi en dépit

des efforts des banques centrales, maintenant les économies dans un régime de stagflation et de taux très élevés. Les plus adverses des scénarios climatiques et de TEE du NGFS, combinant risques de transition (i.e. l'ensemble des sous-risques liés à l'adaptation d'une économie vers une trajectoire bas carbone), et risques physiques (i.e. l'ensemble des pertes et dommages sur les acteurs économiques causés par le climat) sont couverts et statistiquement englobés par le scénario de « KO inflationniste » susmentionné. Sur la base des métriques disponibles dans la littérature, des scénarios de guerre commerciale extrême sont également couverts par ce scénario dégradé.

Ce scénario et les projections de ses principales métriques sont détaillés ci-dessous :

Variables scénario Krach Obligataire	2027	2028	2029	2030	2031
PIB France	-1,5	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,9	9,5	9,9	10,0	10,0
OAT 10 ans	6,0	5,5	5,5	5,5	5,5
Inflation Etats-Unis	4,5	3,8	3,5	3,5	3,5
PIB Etats-Unis	0,0	1,0	1,2	1,3	1,3
PIB Zone euro	-1,7	0,0	0,5	0,5	0,5
Prix du Brent en EUR	71,3	82,0	82,0	82,0	82,0
Prix du Brent en USD	79,8	91,8	91,8	91,8	91,8
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	300	300	300	300
Taux de chômage Etats-Unis	5,5	5,8	5,9	6,0	6,0
Taux de chômage zone euro	7,8	8,6	8,9	9,0	9,0
Taux directeurs dépôt zone euro	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00

Variables scénario Krach Obligataire N-1	2026	2027	2028	2029	2030
PIB France	-1,5	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,7	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans	6,0	5,5	5,5	5,5	5,5
Inflation Etats-Unis	4,5	3,8	3,5	3,5	3,5
PIB Etats-Unis	0,0	1,0	1,2	1,3	1,3
PIB Zone euro	-1,7	0,0	0,5	0,5	0,5
Prix du Brent en EUR	96,2	110,6	110,6	110,6	110,6
Prix du Brent en USD	96,2	110,6	110,6	110,6	110,6
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	300	300	300	300
Taux de chômage Etats-Unis	5,3	5,6	5,7	5,8	5,8
Taux de chômage zone euro	8,0	8,8	9,1	9,2	9,2
Taux directeurs dépôt zone euro	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00

- **Scénario haussier** : ce scénario repose, d'une part, sur l'hypothèse d'une baisse du taux d'épargne des ménages, permettant de soutenir la consommation intérieure, et d'autre part, sur l'hypothèse d'un effet multiplicateur des dépenses budgétaires engagées en Allemagne, plus marqué qu'attendu. Les élections présidentielles de 2027 permettraient en outre à moyen terme de clarifier les orientations politiques du pays, réduisant le climat d'incertitude actuel. Une politique budgétaire rigoureuse pourrait alors être menée, avec des effets sur la croissance qui seraient compensés par des effets ricardiens, une réduction du sentiment d'incertitude et une prime de risque de l'OAT plus faible que dans le scénario central, y compris à moyen terme. Sur le plan international, il est supposé que l'instabilité politique qui a caractérisé l'année 2025 se

réduirait, tandis que l'offre de pétrole serait abondante, permettant de contenir l'inflation. Les politiques monétaires seraient comparables à celles du scénario central.

Ce scénario et les projections de ses principales métriques sont détaillés ci-dessous :

Variables du Scénario haussier	2027	2028	2029	2030	2031
PIB France	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,6	7,3	7,0	6,9	6,9
OAT 10 ans	3,5	3,2	3,2	3,3	3,3
Inflation Etats-Unis	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3
PIB Etats-Unis	2,2	2,3	2,1	2,0	1,9
PIB Zone euro	1,7	1,9	1,5	1,3	1,1
Prix du Brent en EUR	52,1	52,4	53,2	53,7	53,5
Prix du Brent en USD	62,0	63,4	64,9	66,1	66,9
Spread corporate BBB zone euro en points de base	103	109	114	115	115
Taux de chômage Etats-Unis	4,3	4,1	4,0	3,9	3,8
Taux de chômage zone euro	6,1	6,0	5,9	5,8	5,7
Taux directeurs dépôt zone euro	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,25	3,25	3,00	3,00	3,00

Variables du Scénario haussier N-1	2026	2027	2028	2029	2030
PIB France	1,2	1,5	1,4	1,1	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,6	7,3	7,2	7,0	7,0
OAT 10 ans	3,3	3,1	3,0	2,9	2,9
Inflation Etats-Unis	2,0	2,0	2,2	2,3	2,3
PIB Etats-Unis	2,5	2,4	2,2	1,9	1,8
PIB Zone euro	1,3	1,6	1,4	1,1	1,0
Prix du Brent en EUR	63,9	60,9	58,4	57,0	56,5
Prix du Brent en USD	69,0	67,0	66,0	65,0	65,0
Spread corporate BBB zone euro en points de base	118	115	115	115	115
Taux de chômage Etats-Unis	4,2	4,1	3,9	3,8	3,7
Taux de chômage zone euro	6,5	6,3	6,2	6,1	6,1
Taux directeurs dépôt zone euro	2,00	2,00	2,25	2,25	2,25
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,50	3,00	3,00	3,00	3,00

2.7.1.1.2.4.2.8 Scénarios du périmètre Sfil

Sur la base des scénarios Groupe, Sfil décline des scénarios propres au secteur des collectivités locales, et qui visent à projeter les impacts macroéconomiques et les décisions prises en Loi de finance sur l'évolution des recettes fiscales et les produits de services et autres recettes, sur l'évolution des dotations d'Etat et sur la trajectoire des dépenses d'investissement. Trois scénarios sont ainsi constitués :

- un scénario central, qui prend en compte des hypothèses globales d'indexation des principaux agrégats de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les éléments de la LFSS 2026. Au niveau des investissements, les effets du cycle électoral sont pris en compte, ainsi que les besoins projetés liés aux enjeux climatiques auxquels sont confrontées les collectivités locales, en termes de risques de transition vers une économie décarbonée et de risques physiques.
- un scénario optimiste se différenciant du scénario central par des hypothèses macroéconomiques (évolution du PIB, inflation et chômage) plus favorables, et l'indexation de certaines composantes budgétaires :
 - Indexation des dotations de l'Etat à 50% de l'inflation (au lieu de gel dans le scénario central) ;

- Evolution légèrement plus modérée des frais de personnel ;
- Moindre effort sur les dépenses d'investissement que dans le scénario central.
- un scénario pessimiste s'appuyant sur les données macro-économiques du scénario défavorable CDC, qui prévoit notamment une récession en 2026 et une forte inflation conjuguée à une remontée du chômage. Les recettes fiscales, ainsi que les produits des services, sont indexés à 100% sur l'inflation, mais les recettes de fonctionnement sont touchées par le maintien du dispositif DILICO sur les exercices 2027 et 2028. Une hypothèse de gel des investissements en valeur est également retenue, compte tenu de la contraction des épargnes, ainsi qu'un report des investissements climatiques.

L'évolution des indicateurs macro-économiques correspondant à ces 3 scénarios est présentée ci-après :

Variables du Scénario centra ¹	Scénario Central CDC (nov. 2025)		
	2026	2027	2028
Inflation	1,5	1,8	1,9
Croissance du PIB	0,8	0,9	1,0
Chômage	7,5	7,6	7,6
Taux d'intérêt SPL ²	2,9	3,0	3,2
OAT 10 ans	3,6	3,5	3,4

Variables du Scénario favorable	Scénario Optimiste LBP		
	2026	2027	2028
Inflation	1,4	1,6	1,7
Croissance du PIB	1,2	1,5	1,4
Chômage	7,4	7,2	7,1
Taux d'intérêt SPL ²	2,8	3,0	3,1
OAT 10 ans	3,4	3,3	3,2

Variables du Scénario adverse	Scénario KO CDC		
	2025	2026	2027
Inflation	5,5	4,0	3,5
Croissance du PIB	(1,5)	0,0	0,5
Chômage	8,7	9,2	9,5
Taux d'intérêt SPL ²	3,6	3,8	4,1
OAT 10 ans	6,0	5,5	5,5

¹ Les scénarios forward looking utilisé en 2025 ont été construits sur base des hypothèses macro-économiques du groupe disponibles en septembre 2024

² Calcul réalisé sur la base de l'OAT 10 ans

2.7.1.1.2.4.2.9 Synthèse des scénarios utilisés par les entités du Groupe

La probabilité d'occurrence des scénarios utilisés par les entités du Groupe est résumée dans le tableau ci-dessous. La pondération des scénarios de la Sfil indiquée dans le tableau concerne le portefeuille SPL France, représentant la majorité des encours :

Scénarios	2027-2031			2026-2030 (n-1)		
	Section générale Caisse des Dépôts	La Banque Postale	Sfil ⁽¹⁾	Section générale Caisse des Dépôts	La Banque Postale	Sfil ⁽¹⁾
Central	60%	60%	sans objet	60%	60%	sans objet
Alternatif en L	5%	sans objet	sans objet	5%	sans objet	sans objet
Krach obligataire	20%	30%	sans objet	20%	30%	sans objet
Haussier	15%	10%	sans objet	15%	10%	sans objet
Central (Sfil)	sans objet	sans objet	60%	sans objet	sans objet	55%
Pessimistes (Sfil)	sans objet	sans objet	25%	sans objet	sans objet	30%
Optimistes (Sfil)	sans objet	sans objet	15%	sans objet	sans objet	15%

⁽¹⁾ Les scénarios forward looking de Sfil s'appliquent aux collectivités locales françaises (hors hôpitaux publics), qui représentent la majorité des encours, mais aussi aux banques et aux souverains figurant dans leurs portefeuilles.

L'utilisation des nouveaux scénarios macroéconomiques et de leur nouvelle pondération n'entraîne pas pour le périmètre de la Caisse des Dépôts Section générale de variations significatives des probabilités de défaut. In fine, l'impact sur les ECL est quasi nul, les évolutions de celles-ci étant liées à l'évolution des EAD et à des modifications de profils individuels (ratings, changements de bucket).

Sur le périmètre IFRS9 de la Caisse des Dépôts Section générale, la sensibilité des ECL aux pondérations des scénarios macroéconomiques est mesurée en calculant l'amplitude maximum de l'écart des ECL en considérant les différents scénarios pondérés à 100% avec l'ECL pondérée. Cette amplitude de variation est de [-15 % ; +50 %].

S'agissant de Sfil l'amplitude maximum de l'écart des ECL en considérant les différents scénarios pondérés à 100% par rapport à l'ECL pondérée est de [-6 % ; +10 %]

La Banque Postale a conduit une analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques sur les pertes attendues des périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [-0,3% ; +2,3%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [-4% ; +42%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

2.7.1.1.2.4.2.10 Evolution des risques de crédit

Les directions des risques des entités du groupe Caisse des Dépôts ont poursuivi en 2025 les travaux visant à calculer un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques des portefeuilles de crédit à la clientèle, et des portefeuilles de titres de dettes.

Ces travaux ont reposé à la fois sur l'application des procédures en vigueur pour identifier les dégradations significatives de risques (règles de classification dans les « buckets » de la norme IFRS 9), et sur des évaluations spécifiquement conduites au regard des impacts potentiels des conséquences de l'évolution du contexte macro-économique.

En conséquence, il est possible de présenter les impacts sur l'évaluation du risque de crédit pour le groupe Caisse des Dépôts selon deux grandes catégories :

- des impacts généraux liés à la mise à jour des scénarios macro-économiques et leur déclinaison dans les modèles de provisions statistiques associées
- des impacts spécifiques, individuels ou sectoriels, liés à la revue analytique des portefeuilles de clients et de titres.

L'impact des risques climatiques dans les ECL de la Caisse des Dépôts Section générale est principalement capté via les systèmes de notation utilisés, en particulier les capacités d'ajustement de notes (« override ») destinés à prendre en compte les risques de transition et/ou de vulnérabilité physique pesant sur les contreparties. Il s'agit donc d'une approche individualisée et validée lors des revues de notation.

Sfil retient également une hypothèse d'investissements liés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et aux mesures d'atténuation des risques physiques du changement climatique dans leur scénario IFRS9 forward looking pour leur portefeuille « communes et groupements intercommunaux à fiscalité propre ».

Depuis 2024, LBP intègre des provisions relatives aux risques climatiques. En effet, si la dimension globale était déjà présente jusqu'ici à travers le scénario adverse, une dimension spécifique a été prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

Les provisions ont été définies en complément des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

Le risque de transition sur le portefeuille entreprises notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;

Le risque physique d'inondation sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Dans l'intégration des risques climatiques dans le coût du risque, deux dimensions se complètent :

➤ Dimension globale

Elle est intégrée dans la construction des scénarios macro-économiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.). Cette dimension socle, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macro-économiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension « systémique » indissociable des autres facteurs macro-économiques tel que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques, ... Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie.

➤ Dimension spécifique

La dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques. Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits, ...).

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL.

Concernant les mesures générales d'ajustement des provisions statistiques, les modèles de « probabilité de défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS 9 tiennent pleinement compte des évolutions probables des grandes métriques économiques, l'ensemble des modèles ayant fait l'objet de recalibrages visant à intégrer les nouveaux scénarios macroéconomiques décrits supra.

Portefeuilles Clients

Le Groupe Caisse des Dépôts n'anticipe pas de dégradation massive du profil de risque de ses portefeuilles Clients. Il faudra rester attentif au second semestre aux potentiels effets du conflit en Iran ainsi qu'aux niveaux des taux longs sur l'économie réelle et la trajectoire des expositions non performantes. Pour La Banque Postale, au 30 juin 2026, le coût du risque de crédit s'établit à 148 M€.

Particuliers

Au 30 juin 2026, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 104 M€ (dont 6 M€ sur la clientèle des professionnels), contre 69 M€ au 30 juin 2025.

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable sur le périmètre des crédits immobiliers. Sur le périmètre des crédits à la consommation, la dynamique de dégradation du portefeuille s'est poursuivie sur le premier semestre.

Personnes morales

Au cours du premier semestre 2026, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois, la dégradation progressive du risque de crédit s'est poursuivie, avec une progression des encours en Watch List (+1%) et des encours Gestion Affaires Spéciales & Contentieux (+4 %) vs fin juin 2025, notamment sur les portefeuilles de financement de l'immobilier, secteur de l'énergie et en particulier sur le segment PME/ETI.

Ainsi, au 30 juin 2026, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 44 M€, contre 57 M€ au 30 juin 2025.

Professions juridiques (périmètre Caisse des Dépôts Section générale)

Les ECL en bucket 2 restent non significatives (2 millions d'euros) pour ce segment de clientèle qui présente historiquement une sinistralité très faible. L'activité des notaires est particulièrement corrélée aux transactions du marché immobilier résidentiel, qui a poursuivi une reprise modérée depuis 2025.

Collectivités locales françaises et Etablissements Publics de Santé (périmètre Sfil)

Le pré-rapport de l'OFGL 2026 met en évidence une amélioration de l'épargne brute des collectivités dans leur ensemble de +6,8% en 2025 après deux années de nette baisse (-5,6 % en 2024 et -7,6 % en 2023). Tous les types de collectivités locales enregistrent une progression de leur épargne brute, mais c'est surtout le cas pour les départements (+32,5 %) et pour les régions (+7,2 %).

Le besoin de financement a été assuré principalement par un recours à l'endettement, qui augmente de plus de 8% pour atteindre 29,5 Md€. La hausse de l'encours global associée à l'amélioration des épargnes se traduit par une légère amélioration du délai de désendettement à 5,1 ans notamment pour les départements et les régions. La trésorerie nette globale est en léger recul de -2 % en 2025 mais reste confortable (82 jours de dépenses).

S'agissant des Etablissements Publics de Santé, le résultat net consolidé 2025 serait en légère amélioration par rapport à 2024 (entre -2,7 Md€ et -2,8 Md€, vs -2,9 Md€ en 2024). Cette relative amélioration concernerait d'abord les établissements de grande taille alors que les établissements de taille moins importante verraient leur déficit progresser. 56% des EPS seraient en déficit (dont 23 des 29 CHU), contre 61% en 2024.

C'est le dynamisme retrouvé de l'activité qui explique cette progression : désormais, les EPS ont dépassé leur niveau d'activité de 2019, grâce à une hausse de l'activité de 6% sur l'ambulatoire et de +1,5% en hospitalisation complète. Certains établissements restent néanmoins en difficulté, notamment les petits établissements dont l'activité demeure fragile (effet des reconfigurations territoriales).

Credit export (périmètre Sfil)

Le coût du risque évolue principalement en fonction de la revue des notations internes, des entrées / sorties de watchlist et de l'amortissement de l'encours, son niveau reste faible compte tenu de la garantie reçue de BPIAE sur tous les financements octroyés.

Portefeuilles de Titres (périmètre Caisse des Dépôts Section générale)

Au 30 Juin 2026, le coût du risque de crédit est la résultante :

- du processus de surveillance des expositions en portefeuille ;
- des prises de décisions spécifiques de dégradations de notes internes ou de placement en *Watchlist* (générant un classement en bucket 2) suite aux revues d'analyses financières ;

- de l'actualisation des scénarios macroéconomiques en 2026 (cf. éléments *forward looking*) qui a permis d'ajuster les probabilités de défaut à la réalité du cycle.

Les revues réalisées en 2026 montrent que les contreparties du portefeuille présentent une excellente résistance.

Grâce à la bonne résistance globale des notations internes des émetteurs obligataires, la répartition des contreparties entre bucket 1 et bucket 2 n'a pas connu d'évolution significative ; les ECL du bucket 2 sont non significatives au 30 Juin 2026.

Evolution des pratiques de gestion

Le groupe Caisse des Dépôts a maintenu de manière globalement inchangée ses procédures et règles de gestion qu'il s'agisse des décisions d'engagement ou du suivi des portefeuilles.

Pour la Caisse des Dépôts Section générale et Sfil, les modèles de notation et de provisions n'ont connu aucun changement ou ajustement significatif et concernant l'évaluation continue de la robustesse des modèles, les procédures de *backtestings* n'ont pas été modifiées.

La Direction des Risques du Groupe LBP a intégré dans le processus de provisionnement du premier semestre 2026 les différents ajustements mentionnés supra et également dans le rapport financier de La Banque Postale.

2.7.1.2 Risques de marché

2.7.1.2.1 Définitions et périmètre

Le risque de marché se définit comme le risque de perte (que la perte soit enregistrée dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres) résultant des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille donné.

Le groupe Caisse des Dépôts est exposée aux risques de marché au travers principalement de trois portefeuilles :

- les expositions de La Banque Postale évaluées à la juste valeur et incluant le trading book au sens réglementaire mais également des actifs du portefeuille bancaire et assurantiel évalués à la juste valeur par le résultat ou les capitaux propres
- un portefeuille de titres à revenus variables essentiellement porté par la Caisse des Dépôts Section générale
- certaines positions ou activités du portefeuille bancaire de Sfil, qui même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont évaluées à la juste valeur par le résultat ou les capitaux propres. Il s'agit principalement d'actifs ne respectant pas les critères SPPI.

2.7.1.2.2 Dispositif de gouvernance et de gestion des risques de marché

2.7.1.2.2.1 Les indicateurs de risque de marché

Les directions des risques des entités du Groupe en charge de la surveillance des risques de marché utilisent principalement un ou plusieurs des indicateurs de mesure ci-après.

Les sensibilités

Les sensibilités permettent de mesurer l'exposition des portefeuilles du Groupe à une variation des facteurs de risque. Les directions des risques valident la méthodologie de calcul des sensibilités et s'assurent de la prise en compte exhaustive des facteurs de risques identifiés comme pertinents et matériels.

La VaR

La VaR (*Value at Risk*) est un indicateur du risque de perte donnant une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Chaque entité du Groupe calibre ses modèles de VaR de manière à capter les risques liés à ses portefeuilles de la manière la plus précise possible. Un certain nombre de principes sont néanmoins communs : encadrement par un intervalle de confiance prudent (99 %, 1 jour pour les portefeuilles de négociation, 99%, 1 jour ou 1 mois pour les autres portefeuilles), utilisation ou surpondération des variations récentes de marché.

Les directions des risques procèdent à une analyse *ex post* (*backtesting*) des résultats des modèles mis en œuvre pour le calcul des VaR afin d'en mesurer la robustesse.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR est effectuée dans les conditions actuelles de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle en supposant des conditions de marché extrêmes et ciblées (choc géopolitique, faillite d'un groupe d'importance systémique, pandémie...). C'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress. On distingue deux grandes familles de stress :

- les stress historiques basés sur les crises financières passées
- les stress hypothétiques qui utilisent des variations jugées plausibles et sont calibrés à partir d'hypothèses fondées sur les statistiques des historiques des données de marché.

2.7.1.2.2.2 Gouvernance des risques de marché : limites et informations

Selon les portefeuilles considérés, les indicateurs de risque sont encadrés par des limites ou font l'objet de reportings aux instances de gouvernance des entités concernées. On distingue 3 niveaux possibles d'encadrement :

- limites fixées ou métriques communiquées pour information par l'instance de surveillance de l'entité concernée (Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, Conseil de surveillance de La Banque Postale, Conseil d'Administration de la Sfil) dans le cadre du Risk Appetite Statement (RAS)
- limites déclinées par activité dans les documents factuels d'encadrement des risques de l'entité (Politique de maîtrise des risques par exemple), et information aux instances exécutives (Comité Exécutif de la Caisse des Dépôts via la synthèse mensuelle sur les Risques, Directoire de La Banque Postale, Comité Exécutif et Comités des Risques de Sfil)
- limites opérationnelles détaillées et informations aux comités de gestion : comités mensuels de gestion de portefeuilles, comités des risques de marché de La Banque Postale et le Comité des Risques de Sfil.

Les dépassements de limites font l'objet de procédures d'alerte, les mesures correctives et la durée maximale du dépassement sont évaluées par les directions des risques des entités en fonction de la nature du dépassement et du contexte opérationnel et de marché.

Les informations détaillées sur les risques de marchés pour La Banque Postale et Sfil sont présentées dans leurs rapports financiers annuels respectifs.

2.7.1.2.2.3 Risque de marché des portefeuilles d'actions de la Caisse des Dépôts Section générale

La direction des risques du Groupe calcule, pour les portefeuilles actions, des VaR (1 mois, 99 %) par une méthode de Monte-Carlo.

Cet indicateur est basé sur des hypothèses de distribution pseudo-gaussienne avec des queues de distribution épaisses. Ceci permet de donner une estimation précise du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions réelles de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de la VaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension, qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités ainsi que les corrélations historiques. L'historique des rendements utilisés pour la Stressed-VaR (SVaR) s'étale sur une fenêtre historique stressée.

Ainsi, la SVaR nous donne une valeur de perte potentielle maximale dans un environnement économique particulièrement stressé.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale peut être décomposé notamment par secteur (nomenclature ICB2 « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la SVaR globale. À cet effet, des SVaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la SVaR globale.

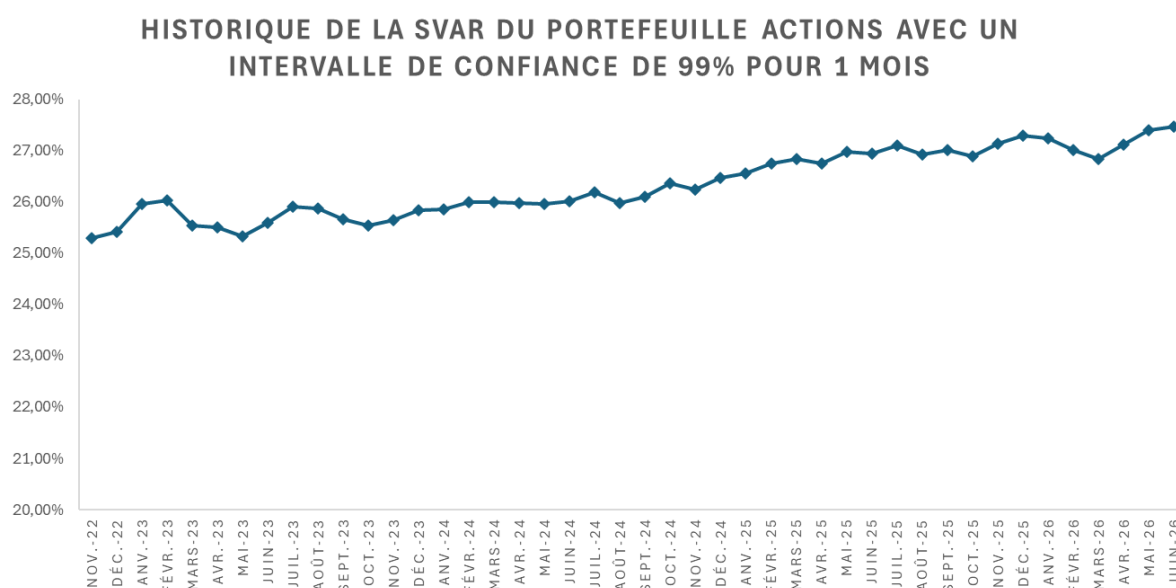
Les mesures de risque des portefeuilles actions de la Caisse des Dépôts Section générale sont calculées en devise locale sans prise en compte du risque de change sous-jacent, puis contre-valorisées en Euro. En effet, le risque de

la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts Section générale et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Indicateurs de la Caisse des Dépôts Section générale au 30 juin 2026

	Encours (en M€)	SVaR (en M€)	SVaR%
Portefeuille actions	32 188	8 844	27,47 %
Actions internationales	1 786	465	26,03 %
Fonds cotés	1 777	427	24,05 %
CDC Croissance	1 929	417	21,63 %

Historique des niveaux de SVaR du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale sur un an glissant



Depuis la mise en production de l'indicateur (novembre 2022), on peut observer que le niveau de la Stressed-VaR est resté dans une fourchette proche de 25%. Les variations sont dues aux évolutions des poids des positions et des secteurs dans le portefeuille au fil du temps.

Décomposition par secteur de la SVaR du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale au 30 juin 2026

	Poids dans la Stress VaR	Poids dans le portefeuille
Services et biens pour l'industrie	21,8%	19,7%
Banques	19,3%	12,7%
Bien de consommation privée	12,2%	14,1%
Assurance	9,1%	5,9%
Construction	4,8%	3,5%
Pharmacie/ Santé	4,3%	10,4%
Technologie	6,0%	5,6%
Chimie	3,7%	4,6%
Services aux collectivités	4,7%	5,7%
Pétrole et gaz	3,4%	4,7%
Alimentations et boissons	2,2%	3,6%
Automobile	1,9%	1,4%
Services financiers	2,3%	1,6%
Produits de base	1,0%	1,7%
Télécommunications	1,0%	2,3%
Medias	0,7%	0,8%
Immobilier	0,7%	0,6%
Voyage et loisirs	0,5%	0,4%
Distribution	0,3%	0,4%
Matières premières	0,3%	0,3%

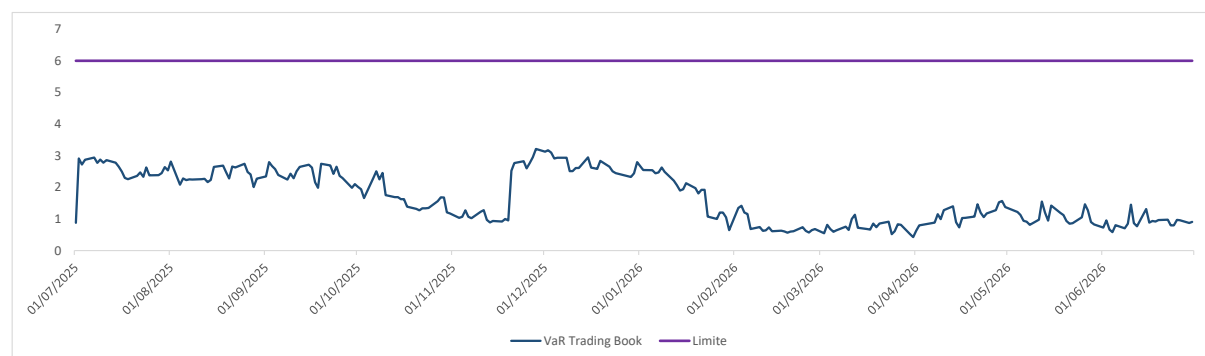
2.7.1.2.2.4 Risque de marché des portefeuilles d'actifs de la Banque Postale

La Banque Postale est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie, de gestion des excédents de liquidité (portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture), et à travers la réalisation des opérations pour le compte de la clientèle. Le périmètre de suivi des risques de marché englobe le portefeuille de négociation mais également des opérations du portefeuille bancaire enregistrées à la Juste Valeur, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêts/emprunts. Les risques associés sont évalués à l'aide :

- de sensibilités permettant de mesurer l'exposition du portefeuille de La Banque Postale à une variation de facteurs de risques
- de la VaR ; La Banque Postale met en œuvre une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels La Banque Postale est exposée. La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques de La Banque Postale à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, de *spread* de crédit et aux marchés actions. Les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, et les risques sur volatilité sont modérés.

VaR du portefeuille de négociation (en millions d'euros)



La VaR du portefeuille de négociation a atteint un maximum de 3,21 M€, pour une moyenne de 1,67 M€ sur un an. Aucun dépassement de limite n'a été constaté.

2.7.1.2.2.5 Risques de marché des portefeuilles d'actifs de Sfil

En tant que banque publique de développement, Sfil n'a pas vocation à traiter des opérations à des fins de négociation et donc à porter des risques de marché au sens réglementaire du terme. De même, Caffil, en tant que société de crédit foncier, ne peut détenir de portefeuille de négociation ou de participation et n'est donc pas exposée au risque de marché réglementaire. Toutefois, certaines positions ou activités du portefeuille bancaire sont sensibles à la volatilité des paramètres de marché ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires. Il s'agit :

- des risques induits par la fluctuation de la valorisation du portefeuille de prêts à la Juste Valeur par Résultat (JVR). Au 30/06/2026, la juste valeur de ce portefeuille s'élève à 1,62 Md€, contre 1,44 Md€ au 31/12/2025. Cette variation s'explique pour l'essentiel par l'amortissement de ce portefeuille en *run-off* (-77 M€). La réévaluation du portefeuille en tant que telle est estimée à -44,7 M€, en hausse de 5,8 M€ par rapport au 31/12/2025, et s'explique principalement par la baisse de l'indicateur utilisé pour estimer le spread de crédit du Secteur Public Local (Iboxx sub-sovereign AA).
- des variations des ajustements de valeurs comptables sur dérivés comme la CVA (Credit Valuation Adjustment) et la DVA (Debit Valuation Adjustment), comptabilisées en résultat en application des normes IFRS. Au 30/06/2026, la CVA augmente de 0,5 M€, à -1,3 M€, tandis que la DVA diminue de 0,7 M€, passant de 7,5 M€ à 6,8 M€. Ces évolutions reflètent l'amélioration relative du spread de crédit de Caffil par rapport à ses contreparties.
- de la provision pour titres de placement au sens des normes comptables françaises.

2.7.1.3 Risques structurels

2.7.1.3.1 Risque de liquidité

2.7.1.3.1.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, de ne pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation de marché et/ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 2 du décret 2020-94 du 5 février 2020 tel que modifié par le décret 2025-876, qui introduit notamment les dispositions CRR3 et se traduit par l'absence de bassin de liquidité au niveau du Groupe.

Gouvernance Groupe

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe définit les principes communs à l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts. Ce document rappelle en premier lieu qu'il n'existe pas de bassin de liquidité au niveau du groupe Caisse des Dépôts. Ainsi, chaque entité est responsable de la gestion de sa liquidité et de son financement.

Compte tenu de ses missions au service du développement économique du pays, de son rôle de gestionnaire de confiance pour compte de tiers, la politique de liquidité du Groupe vise à préserver sa capacité de financement sur un horizon de long terme dans toute condition de marché. En tant qu'actionnaire, la Caisse des Dépôts s'assure que ses filiales mettent en œuvre une politique de liquidité prudente, en adéquation avec les objectifs du Groupe, leurs objectifs propres et leur autonomie de gestion.

À cet effet, chaque entité doit disposer d'une politique de liquidité documentée déclinant en termes de risques l'approche de la politique de liquidité de la Caisse des Dépôts et revue *a minima* une fois par an par la gouvernance de l'Entité.

La documentation doit couvrir notamment les principaux points suivants :

- la gouvernance de la liquidité au sein de l'Entité
- les indicateurs de suivi utilisés et l'encadrement en limites
- la déclinaison opérationnelle de la politique de liquidité
- les stress-tests mis en place et les processus de contingence.

Les Entités régulées disposent d'un corpus procédural définissant leurs risques de liquidité et précisant les indicateurs de risque de liquidité et leur encadrement. Chaque entité fait valider à ses instances de gouvernance au moins une fois par an son plan de financement, précisant la nature des financements cibles, et le montant de ses programmes d'émissions.

Les Entités se dotent des systèmes d'information permettant le suivi des équilibres de liquidité et des opérations de financement, ainsi que des procédures permettant de garantir la diversification des sources de financement. Le cas échéant, les Entités documentent leur méthodologie de fixation de limites. Cette documentation inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites.

2.7.1.3.2 Dispositif de gestion du risque de liquidité et gouvernance

2.7.1.3.2.1 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de la Section générale

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme (aussi bien en euro qu'en devises) ;
- assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigibilités de l'Etablissement public ;
- limiter la dépendance vis-à-vis des financements de marché

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par le modèle prudentiel (document de référence mis à jour annuellement), complété par l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) qui permet de démontrer un dispositif solide d'évaluation et de pilotage de la liquidité. Ils contiennent la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque. Ce dispositif de pilotage a été renforcé fin 2025 par l'insertion des stress de liquidité dans la comitologie dédiée aux stress-tests (Comité stress-tests)

Le modèle prudentiel définit une série d'indicateurs permettant d'apprécier la situation de la Section générale du point de vue du risque de liquidité, de quantifier ce risque dans sa globalité et de le piloter. Ces indicateurs sont suivis dans le cadre du comité mensuel de gestion de bilan et du comité trimestriel de gestion des bilans, ils permettent de :

- suivre le niveau des ressources (encours des dépôts juridiques et réglementés, volume d'émissions) ;
- piloter le niveau de la réserve de liquidité ;
- mesurer l'asymétrie entre actifs et passifs ;
- projeter le bilan selon diverses hypothèses ;
- mesurer la résistance de la Section générale à des stress de liquidité ;

- piloter les ratios de liquidité réglementaires NSFR et LCR ;
- et de façon plus générale de piloter le risque de liquidité à court terme et moyen terme.

En l'absence de bassin de liquidité au niveau du groupe Caisse des Dépôts, ces indicateurs sont calculés sur le périmètre social et sont généralement assortis de seuils d'encadrement. Ces limites et seuils font l'objet d'une revue annuelle et sont validés selon la gouvernance dédiée. L'ILAAP de la Section générale prévoit en cas franchissement d'un de ces seuils, l'activation du plan de financement d'urgence (PFU) et les modalités de remédiation associées.

Principaux indicateurs du risque de liquidité

Gaps de liquidité

Les gaps de liquidité, présentés mensuellement en comité mensuel de gestion de bilan, correspondent à l'écart entre les échéanciers ou conventions de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement sur un horizon de cinq ans. Ils sont calculés selon deux visions :

- l'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle
- l'autre dynamique, afin d'appréhender l'impact lié aux réinvestissements et à la production nouvelle

Les niveaux des seuils d'alerte et des limites (selon différents horizons temporels) appliqués au gap de liquidité statique sont fixés au regard des composantes de la réserve de liquidité.

En moyenne, les seuils d'alerte se situent autour de 25 milliards d'euros et les limites autour de 30 milliards d'euros. Au 30 juin 2026, le besoin maximal augmente légèrement par rapport au 31 décembre 2025 mais les niveaux maximaux de ces gaps demeurent très éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité, dont dispose la Section générale est pilotée au quotidien et son niveau, ainsi que sa composition (notamment par composantes réglementaires, types de contreparties, niveau de haircut), sont suivies mensuellement en comité de gestion de bilan. La réserve de liquidité correspond au montant de liquidité susceptible d'être obtenue dans un délai réduit (quelques heures à quelques jours) même dans des conditions de fort stress. La réserve de liquidité est assortie :

- D'une limite intra-journalière complétée d'un seuil d'alerte, calibrés de façon à répondre aux besoins de liquidité intra-journaliers ;
- D'un niveau cible de pilotage calibré de façon à pouvoir financer, sur un mois, les engagements pris et les prévisions d'activité prévues dans la Programmation financière pluriannuelle (horizon de 5 ans), sans faire appel au marché interbancaire, dans un contexte d'écoulement des dépôts de la clientèle.

Au 30 juin 2026, le niveau de la réserve de liquidité, en hausse par rapport au 31 décembre 2025, est très confortable et très éloigné des seuils et limites.

Horizon de survie

Le pilotage du risque de liquidité est renforcé depuis 2023 par l'introduction d'un indicateur d'horizon de survie, calculé trimestriellement dans le cadre des stress tests de liquidité. Ce nouvel indicateur reflète la période durant laquelle la Section générale est en capacité d'honorer l'ensemble de ses engagements financiers en situation de stress. Il mesure ainsi la résilience de la Section générale en situation de stress sur la liquidité, en ligne avec les pratiques de place. L'horizon de survie de la Section générale reste très confortable dans les différents scénarios de stress, sur l'horizon de projection de la Programmation financière pluriannuelle.

Ratios de liquidité réglementaires

En application de la loi Pacte depuis début 2023 la Section générale déclare les ratios LCR et NSFR.

Les niveaux de ces ratios sont très éloignés des limites réglementaires applicables à la Caisse des Dépôts, à savoir 100% et 80% respectivement pour le LCR et le NSFR.

Dans le cadre du pilotage de ces ratios, des estimations à date sont réalisées, ainsi qu'une projection dans les 3 scénarios macroéconomiques et financiers de la Programmation Financière Pluriannuelle, respectivement à 5 ans pour le ratio NSFR et à 1 an pour le LCR. Par ailleurs, une projection statique est calculée quotidiennement à horizon de 90 jours pour le LCR.

Le dispositif de pilotage des indicateurs du risque de liquidité a été enrichi avec la mise en place d'une cible de pilotage métier sur les ratios LCR et NSFR.

Au 30 juin 2026, les niveaux des ratios LCR et NSFR demeurent à des niveaux très confortables.

Capacités de financement

Au 30 juin 2026, l'encours des émissions à long terme est en hausse par rapport au 31 décembre 2025, et s'établit conformément au plan de financement validé en comité de gestion de bilan.

2.7.1.3.2.2 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de La Banque Postale

Systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité

Le dispositif d'encadrement des limites et les indicateurs utilisés en gestion en matière de risques de liquidité font référence à des unités sociales du Groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante du Groupe.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe La Banque Postale sont également assujetties au niveau individuel.

Pilotage global du risque de liquidité de La Banque Postale

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée, principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*) : La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2015/61 ;
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux et de trésorerie.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le comité de pilotage des risques Groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au comité ALM et Trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- Un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;
- Le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR *proxy* ;
- Un plan de financement qui assure *ex ante* l'équilibre de la position de refinancement de La Banque Postale dans l'univers de planification budgétaire du groupe La Banque Postale ;
- Des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- Le dispositif du plan de financement d'urgence (PFU), qui a pour objectifs principaux :

- De définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
- D'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
- De mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise ;
- Un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans un contexte de tensions historiquement élevées.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des principaux indicateurs du risque de liquidité.

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un scénario de crise globale. Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Afin de s'assurer de pouvoir disposer à tout moment d'un coussin de liquidité suffisant via une mesure quotidienne interne du risque de liquidité, un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale qui se fixe une cible interne plus élevée. Le LCR atteint le niveau de 172,4% à fin juin 2026 contre 164,6% à fin décembre 2025. la hausse sur le premier semestre s'explique principalement par une hausse du coussin d'actif de haute qualité (HQLA).

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

L'horizon de survie est exprimé en nombre de mois (sans excéder 6 mois qui correspond à l'horizon du scénario de crise), complété du montant constaté d'excédent ou de déficit de liquidité correspondant aux horizons fixés dans le cadre de l'encadrement en risque.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance sur les horizons d'un, trois et cinq ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant d'une vision conservatrice de la position de liquidité du groupe La Banque Postale.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- Encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- Encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- Profil de liquidité des actifs cessibles ;
- Hors-bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité de gestion du bilan et par la direction des risques Groupe. Les opérations hors-bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage. Le caractère cessible de certaines opérations peut, le cas échéant, être pris en compte.

Gap de liquidité statique long terme (en millions d'euros) au 30 juin 2026

Impasses moyennes spot

(en millions d'euros)	1 an	3 ans	5 ans
Emplois	(224 573)	(165 977)	(126 969)
Ressources	232 943	169 154	131 320
Hors-Bilan	(31)	(8)	2
Gap de liquidité 30.06.2026	8 339	3 169	4 353
Gap de liquidité 31.12.2025	4 487	2 443	3 703
Ecart	3 851	726	650

Le gap de liquidité est en excédent de ressources et augmente entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026. Cette hausse vient essentiellement d'une baisse des crédits accentuée par les cessions de crédits SFIL et d'un effet de vieillissement des actifs financiers.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding – ASF) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit un an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding – RSF) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus. Au 30 juin 2026, le ratio NSFR s'établit à 123,7% en hausse sur le premier semestre 2026 (versus 118% au 31 décembre 2025) suite à des émissions de titres, des mises en pension ainsi qu'à la baisse des encours de prêts de la clientèle retail.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- Du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- Des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- D'émissions sécurisées (covered bonds) retained ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

(en millions d'euros)	30.06.2026
Cash et Banque Centrale	10 100
Titres HQLA	26 900
Autres titres éligibles BCE	9 600
TOTAL RESERVE DE LIQUIDITE	46 600

En complément La Banque Postale serait aussi en mesure d'émettre 7,1 milliards d'euros de covered bonds éligibles à un refinancement en banque centrale conformément aux autorisations données dans son Plan de Financement, en collatéralisant ses prêts immobiliers.

Plan de financement d'urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (comité ALM et Trésorerie, comité barèmes et refinancements « CBR », comité de pilotage des risques Groupe « CPRG ») et exécuté opérationnellement par la Banque des Entreprises et du Développement Local (BEDL).

Le plan de financement d'urgence (PFU) fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé

des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- Des indicateurs systémiques ;
- Des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer la surveillance accrue du risque de liquidité. La présentation, en période normale, des indicateurs est réalisée au cours du comité ALM & Trésorerie et périodiquement au CPRG. Ces indicateurs font également l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre du CBR. Enfin les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides.

La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion saine et prudente de la liquidité mise en œuvre par le comité ALM et Trésorerie et le CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper) et un programme d'ECP (European Commercial Paper) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 35 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA ;
- un accès au refinancement par la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Asset), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès aux plateformes de mises en pension Brokertec, Eurex F7 (pour l'accès à EUREX Repo et Eurex GC pooling), NGT Bondlend, MTS Repo (pour l'accès au marché de la dette Italienne et au Repo Triparty GC Plus), GLMX et Tradeweb ;
- un accès au marché interbancaire et à une clientèle d'*Asset Manager* et agences gouvernementales européennes ou internationales.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (Caffil), à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

Les actifs grevés / non grevés

Données au 30 juin 2026

	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
(en millions d'euros)		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		Liquid asset buffer		dont EHQLA et HQLA
Actifs de l'établissement publiant les informations	59 202	29 119			255 024	12 755		
Instruments de capitaux propres	285				323		323	
Titres de créance	29 515	29 119	27 256	26 859	22 034	12 755	19 181	9 908
dont : obligations garanties	359	359	360	360	3 506	3 432	3 464	3 389
dont : titrisation					1 967	1 369	2 057	1 367
dont : émis par des administrations publiques	27 104	27 101	24 844	24 840	8 231	8 019	4 953	4 741
dont : émis par des sociétés financières	2 640	2 385	2 641	2 385	11 986	3 910	12 805	4 090
dont : émis par des sociétés non financières	78	47	78	47	1 220	612	1 217	603
Autres actifs	29 602				234 984			

Les actifs grevés portés par La Banque Postale sont les suivants :

- Titres livrés en pension auprès d'autres contreparties financières ;
- Titres nantis au profit de la Banque centrale et du Crédit Logement ;
- Crédits immobiliers nantis en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs ;
- Appels de marge sur les titres et les dérivés ;
- Dépôts de garantie.

2.7.1.3.2.3 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de Sfil

Gouvernance

L'appétit au risque de liquidité représente le niveau de risque que Sfil est autorisé à prendre, compte tenu des attentes des parties prenantes (actionnaires, régulateurs, agence de rating, clients...) pour être en mesure de réaliser ses missions. Il est défini par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Exécutif de Sfil.

Il se décline en un dispositif d'indicateurs de suivi et de limites défini par la Direction des Risques de Marché et de Bilan, qui vise à encadrer le risque de liquidité sous ses différentes acceptations. Ce dispositif est revu annuellement.

La gestion est réalisée par l'équipe ALM de la Direction Finance et Marchés financiers. A ce titre, l'ALM produit les indicateurs de suivi, réalise les contrôles de 1er niveau et propose des mesures de gestion afin de respecter les limites.

Cette gestion est contrôlée par la Direction des Risques de Marché et de Bilan à travers la mise en place de contrôles de second niveau sur les indicateurs les plus significatifs et vérifie le respect des limites.

Cette activité est articulée autour de trois comités :

- Le Conseil d'Administration, qui délègue au Comité des Risques et Contrôles Internes (CRCI) la définition de l'appétit au risque.
- Le Comité de gestion Actif Passif (Alco) qui décide de la stratégie et contrôle sa correcte mise en œuvre à travers la revue des indicateurs de gestion,
- Le comité « ALM Liquidité » qui assure la préparation des dossiers présentés en Alco et la mise en œuvre opérationnelle des décisions de l'Alco.

Mesure du risque de liquidité

Le risque de refinancement est suivi à travers l'indicateur du besoin de financement dynamique à 1 an (besoin de financement nécessaire pour refinancer sur les douze prochains mois les besoins de liquidité statique augmentés des hypothèses de production commerciale). Au vu des capacités de financement du groupe, le premier seuil d'alerte (Early Warning RAF limit) a été fixé à 12 milliards d'euros, la limite RAF à 13,5 milliards d'euros et la limite, définie pour le plan de redressement, « recovery limit », à 15 milliards d'euros.

Au 30/06/2026, le besoin dynamique de financement sur 1 an s'établit à 4,5 milliards d'euros, en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette amélioration s'explique (i) par l'exécution plus rapide que prévu du programme de financement et (ii) par un retard dans la production de nouveaux contrats export.

Risque de refinancement (Milliard d'euros)	30.06.2026	31.12.2025	RAF limit	Early Warning RAF
Besoins dynamiques de funding à 1 an	4,5	5,3	13,5	12,0

Le risque réglementaire est suivi à travers les LCR et NSFR qui font l'objet d'un encadrement en seuil et en limite.

Ratios réglementaires (Sfil conso, %)	30.06.2026	31.12.2025	RAF limit	Early Warning RAF
LCR	2014%	313%	140%	150%
NSFR	130,0%	125,1%	107%	110%

Le respect de ces limites est assuré par des règles de gestion, définies en Alco et elles-mêmes soumises à limite. Ces règles portent sur la concentration des tombées de financement à 1 mois (pour gérer le LCR) et à 12 mois (pour gérer le NSFR). Le principe est d'éviter que l'accumulation de tombées de financement sur ces horizons n'entraîne un besoin de financement en montant et/ou en durée incompatible avec les capacités opérationnelles du groupe. La limite de tombées sur 1 mois est de 2 milliards d'euros et la limite de tombées à 12 mois est de 9 milliards d'euros.

Le risque de spread est suivi à travers deux indicateurs, visant à mesurer et encadrer d'une part l'exposition du groupe jusqu'à extinction du bilan et d'autre part l'exposition à moyen terme (5 ans), sur un horizon de gestion réaliste.

- L'exposition totale au risque de spread est suivie à travers la part d'actifs non financés, calculée comme le rapport entre la surface du gap de liquidité (excédent de liquidité exclus) jusqu'à maturité et celle du gap total d'actifs au bilan. Cette mesure permet d'apprécier le risque de spread à la fois en fonction de la taille du bilan refinancé et de son profil de maturité.
- L'exposition à moyen terme au risque de spread est suivie à travers la moyenne sur 5 ans du gap statique. Cet indicateur donne à la fois une idée du montant maximal du besoin de financement sur les 5 prochaines années (de l'ordre du double du niveau de l'indicateur) et du montant de perte en cas d'augmentation du coût de refinancement du groupe, à travers la sensibilité au risque de spread.

Risque de spread	30.06.2026	31.12.2025	RAF limit	Early Warning RAF
Gap moyen à 5 ans (en milliards d'euros)	1,7	3,7	8,0	6,0
Pourcentage d'actifs non financés	16%	18%	30%	25%

Par ailleurs, Sfil a développé un dispositif de tests de résistance qui s'appuie sur des scénarios de stress (systémique d'une part et combinant, d'autre part, des chocs systémiques et idiosyncratiques) et sur une évaluation de leur impact sur les activités de Sfil. Il fait partie du processus ILAAP et s'articule de manière cohérente avec les autres processus de mesure des risques (ICAAP, Plan de rétablissement) afin d'assurer une cohérence d'ensemble des facteurs de stress et de leur déclinaison en regard des différents types de risques.

Les scénarios de stress sont revus selon une fréquence a minima annuelle. Ils sont déclinés au niveau de Sfil et de Caffil et tiennent compte des spécificités de gestion et du cadre réglementaire de chaque entité. Les principaux facteurs de stress pris en compte sont :

- une fermeture prolongée du marché interbancaire et du marché des obligations foncières
- une baisse générale de la valeur des titres en réserve de liquidité, augmentée pour certains d'entre eux d'une décote supplémentaire au titre du risque climatique
- une augmentation du versement de collatéral sur dérivés
- le défaut d'une contrepartie de dérivés
- des impayés sur les créances en faveur de la clientèle

Au 30 juin 2026, l'horizon de survie à un an est respecté dans chacun des scénarios de stress.

Capacités de financement

En temps normal, le financement de l'activité de Sfil est réalisé par :

- émissions d'Obligations Foncières chez Caffil , sécurisées par les actifs éligibles au cover pool (Caffil) ;
- émissions d'EMTN à long terme chez Sfil ;
- émissions de NEU-CP à court terme chez Sfil

Le début d'année 2026 a été marqué par le déclenchement du conflit entre les Etats-Unis et l'Iran le 28 février, avec pour corollaire une forte hausse des cours du pétrole, un retour des pressions inflationnistes et une forte hausse de la volatilité des marchés financiers au gré des espoirs et des déceptions suscités par l'ouverture et la fermeture des négociations. Face à la remontée de l'inflation, la BCE a décidé de remonter ses taux directeurs de 25 bp en juin, à 2,25 % pour le taux de dépôt. Dans le même temps, les taux obligataires qui avaient amorcé une baisse sur les deux premiers mois de l'année ont brutalement remonté, amplifiés en France par les doutes toujours persistants sur la stabilité du gouvernement et sa capacité à contenir la dette.

Malgré tout, Sfil est parvenu à quasiment boucler son programme de financement dès juillet (EUR 7,8 milliards d'émissions long terme), en procédant en deux temps avec près de la moitié (EUR 3,65 milliards) réalisée avant le 28 février, une pause d'un mois et demi le temps que les marchés retrouvent leurs esprits et la finalisation du programme entre mi-avril et aujourd'hui. Ce programme a été réalisé à des conditions de durée et de coût particulièrement favorables par rapport au budget (8,8 ans de DVM vs 8,2 années et EUR3M + 60 bp vs EUR3M + 69 bp). Sfil a pleinement profité du statut de SCF de Caffil et de la diversification de ses supports d'émission pour limiter la hausse de son coût de financement. Ainsi, au premier semestre, Caffil a émis EUR 850 millions d'obligations au format ESG et réalisé deux émissions en CHF pour un montant total de CHF 230 millions (équivalent EUR 250 millions).

Impact du risque climatique

Dans le cadre de sa revue thématique des risques climatiques, Sfil a identifié plusieurs scénarios de stress auxquels elle pourrait être soumise. Entre autres figurent :

- une baisse des émissions ESG du fait d'une trop faible production de prêts verts ou sociaux ;
- à l'inverse, une trop forte demande de prêts par le Secteur Public Local, à laquelle Sfil ne pourrait répondre du fait de marchés d'émissions saturés par le volume de financement nécessaire
- une dégradation de l'accès de Sfil aux marchés de financement en raison d'une réputation entachée par le financement d'activités non-soutenables
- une baisse des réserves de liquidité de Sfil du fait d'une dégradation de la qualité de ses actifs, essentiellement souverains et assimilés

La probabilité d'occurrence de ces risques est estimée comme étant faible et leur survenance dans un avenir éloigné.

2.7.1.3.3 Risque de taux d'intérêt global

2.7.1.3.3.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation, ou risque de taux d'intérêt global, est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations

de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché mentionnés au point 2.7.1.2.

La gestion et le suivi du risque de taux d'intérêt global au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrivent dans le cadre de l'article 54 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 modifié qui prévoit de disposer sur l'ensemble de son périmètre de consolidation, c'est-à-dire auprès de chacune des entités assujetties qui en font partie, de systèmes de mesure du risque adaptés à la nature et au volume de leurs opérations.

Gouvernance Groupe

Les équipes ALM de la Section générale de la Caisse des Dépôts et des filiales gèrent le risque de taux d'intérêt global sur leur périmètre respectif (mesures de gap de taux, trajectoires, sensibilité de la valeur actuelle nette).

La supervision du risque de taux relève des comités ALM de chaque entité qui suivent les indicateurs, anticipent leur évolution dans le cadre des trajectoires pluriannuelles et en fonction des orientations de la politique d'engagement et/ou d'investissement. La fréquence de revue du risque de taux est généralement mensuelle.

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe définit les principes communs à l'ensemble des entités régulées du groupe Caisse des Dépôts.

Les Entités régulées du groupe Caisse des Dépôts disposent d'un corpus procédural définissant les indicateurs de risque de taux d'intérêt et leur encadrement, reflétant un appétit au risque de taux cohérent avec l'appétit au risque de taux défini au niveau du Groupe. S'agissant de l'insertion des risques de taux de chaque Entité dans l'appétit aux risques du Groupe, chaque Entité estime les impacts des scénarios pluriannuels du cadrage macroéconomique Groupe.

Les entités se dotent des systèmes d'information permettant le suivi de leur risque de taux. Le cas échéant, les Entités documentent leur méthodologie de fixation de limites. Cette documentation inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites.

2.7.1.3.4 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux d'intérêt global

2.7.1.3.4.1 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de la Section générale

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux fixe, taux variable et taux conventionnel. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement, de placement à taux fixe et de prêts à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps issue d'une modélisation identique à celle utilisée au titre de la liquidité.

L'environnement actuel issu de la remontée des taux se traduit par une amélioration de la marge dégagée sur les investissements à taux fixe à l'actif du bilan alors que la rémunération des ressources à taux fixe au passif reste constante.

La Section générale produit trimestriellement, à partir des données du bilan (y compris swaps) en fin de trimestre, un calcul de projection et de sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) utilisées dans le suivi et le pilotage de la position de taux. Ce calcul est fondé sur un bilan constant et se fait en année glissante. Les résultats font l'objet d'une présentation en comité de gestion de bilan (CMGB).

Cet indicateur se calcule par différence entre les produits et charges d'intérêts de l'Etablissement public. Il est donc circonscrit au périmètre des instruments de taux (fixe et variable) et n'intègre pas des éléments importants du modèle économique de la Section générale (notamment dividendes récurrents liés à son portefeuille actions et participations, loyers récurrents perçus sur son portefeuille d'immobilier locatif).

Le calcul de la MNI à date se fait à bilan constant, c'est à dire que le bilan mourant selon les échéanciers contractuels des opérations, est complété par le renouvellement des opérations échues avec les mêmes caractéristiques et sur

des niveaux de taux de marché prévalant à la date du renouvellement. La structure et la taille du bilan sont ainsi maintenus sur l'horizon de calcul de la MNI.

La sensibilité de la MNI correspond à la différence de résultats obtenus avec le scénario central et les scénarios stressés pour lesquels les taux sont choqués par translation à +/-200 pb et +/-100 pb.

Sensibilité de la MNI

(en millions d'euros)	30.06.2026
Translation -200 pb	211
Translation -100 pb	105
Translation +100 pb	(105)
Translation +200 pb	(211)

Il est à noter que compte tenu de la spécificité du bilan de la Section générale avec une partie importante d'actifs non-taux (actions participations, immobiliers), la MNI ne donne qu'une vision partielle des résultats de la Section générale. La spécificité du bilan de la Section générale réside ainsi dans le fait qu'il présente structurellement un excédent d'exposition en taux au passif.

2.7.1.3.4.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de La Banque Postale

Au sein de la Direction des Risques Groupe de La Banque Postale, l'unité en charge de la surveillance et du suivi du risque de taux d'intérêt global est la Direction du Pilotage Transverse des Risques, Département des Risques de Bilan. Le département assume plusieurs missions :

- Cartographier les risques de liquidité, de taux et de change, évaluer le dispositif de maîtrise des risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- Assurer le suivi périodique des indicateurs ALM qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires et assurantielles ;
- Réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- Auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi via divers indicateurs ALM dont les indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que via des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'Etablissement à résister à des chocs exogènes. Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, via les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du comité de gestion de bilan et du comité ALM et Trésorerie qui suit les indicateurs ALM, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Le suivi des indicateurs de risque de taux est également partagé en CPRG. La fréquence du suivi des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en vision dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de couverture.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le portefeuille bancaire sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Estr, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché.

Le risque de taux recouvre plusieurs facteurs de risque :

- Risques liés à la structure par terme des taux d'intérêt des instruments sensibles au taux d'intérêt qui, elle-même, découle de différences de calendrier des révisions des taux. Ce risque est différent selon que les variations de la structure par terme des taux d'intérêt sont identiques sur toute la courbe des rendements (risque parallèle) ou différent selon les périodes (risque non parallèle) ;
- Risque lié à l'évolution du taux d'inflation pour les produits indexés sur cet indice, qu'il s'agisse de produits directement indexés et/ou de l'influence de l'inflation sur les taux réglementés et sur les produits d'épargne dont la tarification est corrélée à l'inflation ;
- Risques de base liés à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les courbes ;
- Risques induits par les positions exposées à l'inflation et des taux réglementés ;
- Risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- Risque CSRBB (Credit Spread Risk in the Banking Book)
- Risque de barème lié au déphasage entre les taux de la production commerciale et le taux de sa couverture.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations du portefeuille de négociation de la salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs ou passifs composant le bilan :

- Encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- Encours non échéancés (écoulement conventionnel)
- Hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité de gestion du bilan et par la direction des risques Groupe. Les opérations situées au hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des ressources à taux fixe et les montants moyens des emplois à taux fixe incluant les effets des éléments d'hors-bilan par maturité.

Gap de taux par plot de maturité (en millions d'euros) au 30 juin 2026

(Montant négatif = Excédent d'emplois à taux fixe)

(en millions d'euros)	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans
Emplois	(157 543)	(98 185)	(49 686)	(6 574)
Ressources	149 508	79 508	42 551	4 239
Hors-Bilan	10 039	9 846	4 343	936
Gap de taux 30.06.2026	2 004	(8 830)	(2 791)	(1 399)
Gap de taux 31.12.2025	(13 166)	(8 624)	(4 112)	(1 356)
Ecart	15 170	(206)	1 320	(43)

La position de taux du 30 juin 2026 est prêteuse au-delà d'un an. La position de taux avant 1 an se réduit à la suite d'un changement méthodologique appliqué aux livrets réglementés considérés comme fixés au 30 juin 2026 pour la période suivante de fixation du taux du livret A.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation de la valeur économique consécutive à différents scénarios de choc de taux. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock en prenant en compte des modèles comportementaux et des conventions d'écoulement des opérations sans échéances contractuelles. Les scénarios de choc sont les suivants :

1. choc parallèle vers le haut (+200 pb)
2. choc parallèle vers le bas (-200 pb)
3. pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse)
4. aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse)
5. hausse des taux courts
6. baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque après choc est prescrit par l'ABE. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0.05 % jusqu'à atteindre 0 % à vingt ans.

Scénarios de chocs appliqués à des fins de surveillance

EVE

Variations de la valeur économique

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Hausse parallèle	(1841)	(1 817)
Baisse parallèle	831	773
Pentification	(185)	(236)
Aplatissement	(353)	(284)
Hausse Taux Courts	(812)	(750)
Baisse Taux courts	297	259

Le scénario de taux le plus défavorable pour La Banque Postale correspond à la hausse parallèle de 200 pbs de la courbe (baisse de -1 841 millions d'euros de l'EVE, soit -9,2% de sensibilité de l'EVE rapportée aux fonds propres Tier 1). La limite réglementaire est de - 15 %. La sensibilité de l'EVE est stable sur le premier semestre 2026.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI)

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux choqué par rapport à un scénario de taux de référence. Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendant des taux, et en intégrant les niveaux de production nouvelle et de collecte des activités commerciales, ainsi que les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence. Seuls les modèles comportementaux et les opérations à taux variable réagissent au scénario de choc de taux. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

La sensibilité de la MNI se calcule également après application des 6 chocs réglementaires (listés ci-dessus).

Le Standard Outlier Test Net Interest Income « SOT NII » est un indicateur réglementaire et correspond à la pire baisse de la marge nette d'intérêt (MNI) à 1 an, à bilan constant, à chocs à +/- 200 pbs.

A noter qu'un taux plancher (floor) réglementaire sur le taux sans risque après choc est prescrit par l'ABE et que les sensibilités positives sont pondérées à 50% pour respecter le cadre réglementaire IRRBB.

Variations des produits d'intérêts nets

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Hausse parallèle	129	39
Baisse parallèle	(265)	(121)

La sensibilité de la MNI projetée à bilan constant au 30 juin 2026 se dégrade au choc à la baisse parallèle de -200bps et reste en deçà de la limite réglementaire de -5%. La dégradation s'explique par une position davantage en détransformation sous les effets du flux de décentralisation en avril et de l'activation de swaps payeurs taux fixe qui couvre le choc haussier et par conséquent, détériore la sensibilité de la MNI au choc baissier.

2.7.1.3.4.3 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de Sfil

Gouvernance

L'appétit au risque de taux est défini au niveau du groupe Sfil-Caffil par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Exécutif de Sfil.

Il se décline en un dispositif d'indicateurs de suivi et de limites défini par la Direction des Risques de Marché et de Bilan, qui vise à encadrer le risque de taux fixe, le risque de base et le risque de floor. Ce dispositif est revu annuellement.

La gestion est réalisée par l'équipe ALM de la Direction Finance et Marchés financiers qui produit les indicateurs de suivi, réalise les contrôles de 1^{er} niveau et propose des mesures de gestion afin de respecter les limites.

Cette gestion est contrôlée par la Direction des Risques de Marché et de Bilan à travers la mise en place de contrôles de 2nd niveau sur les indicateurs les plus significatifs et vérifie le respect des limites.

Cette activité est articulée autour de trois comités :

- Le Conseil d'Administration, qui délègue au Comité des Risques et Contrôles Internes (CRCI) la définition de l'appétit au risque.
- Le Comité de gestion Actif Passif (Alco) qui décide de la stratégie et contrôle sa correcte mise en œuvre à travers la revue des indicateurs de gestion,
- Le comité « ALM Taux » qui assure la préparation des dossiers présentés en Alco et la mise en œuvre opérationnelle des décisions de l'Alco.

Stratégie de couverture

La gestion du risque de taux vise à protéger sur le long terme la valeur des fonds propres du Groupe à travers le pilotage de la sensibilité de la VAN et à limiter la volatilité des revenus à court terme à travers le pilotage de la sensibilité de la MNI sur douze mois. En aucun cas, la gestion n'a pour objectif de générer de la valeur à travers des stratégies d'optimisation des couvertures.

La gestion du risque de taux est réalisée différemment chez Sfil et Caffil afin de tenir compte des spécificités des bilans et des activités de chaque entité.

- Au niveau social, Sfil n'accepte pas de risque de taux. La stratégie de couverture du risque de taux consiste donc en une micro-couverture quasi-parfaite, réalisée soit par swap, soit par adossement avec une opération intermédiée avec Caffil.
- Caffil distingue deux types de stratégie de couverture du risque de taux en fonction des caractéristiques des opérations entrant à son bilan :
 - une stratégie de micro-couverture par swap des éléments de bilan non nativement à taux révisable Euro et dont les caractéristiques (devise, type de taux, notionnel, durée...) génèrent un risque important en taux ou en devise.
 - une stratégie de macro-couverture pour les autres opérations en Euro (prêts SPL, titres de placement de trésorerie, émissions publiques et privées...). La macro-couverture est réalisée soit par dénouement de swaps (swaps de couverture de passif pour couvrir des actifs et inversement), soit par swaps.

Mesure du risque de taux

L'encadrement du risque de taux est réalisé à travers deux indicateurs principaux:

- La sensibilité de la VAN mesure l'exposition au risque de taux fixe et, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'exposition au risque de floor sur Euribor. Elle est calculée sur l'ensemble des opérations à taux fixe et à taux révisable du périmètre Sfil + Caffil, sans hypothèse de production nouvelle.
- La sensibilité de la MNI, calculée à douze mois sur l'ensemble des opérations à taux fixe et à taux révisable du périmètre Sfil + Caffil, avec une hypothèse de renouvellement automatique de chaque amortissement d'opérations de sorte à rendre le bilan constant.

Ce dispositif est complété par un suivi des gaps d'index Euribor, qui mesurent l'exposition des opérations à taux révisables contre Ester.

Au premier semestre, l'évolution de ces indicateurs reflète :

- La production de prêts SPL (EUR 3,29 milliards), dont la moitié à taux fixe
- L'absence de nouveaux prêts Crédit-Export (la signature du premier crédit-export a eu lieu le 17 juillet pour un montant de EUR 350 millions)
- Des émissions nouvelles pour un montant total de EUR 7,5 milliards, toutes à taux fixe
- La couverture de ces éléments selon les modalités décrites précédemment

Sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN)

La sensibilité de la VAN est calculée selon huit scénarios de stress (les 6 scénarios réglementaires utilisés pour le calcul de la sensibilité de la VAN réglementaire + 2 scénarios internes combinant à la fois un risque de translation de la courbe des taux et un risque de pente). Pour ce qui est du risque optionnel lié aux floors, un choc de volatilité de +25% est appliqué conformément aux préconisations du régulateur et de -25% en gestion afin de rester conservateur au regard de l'exposition de Sfil au risque optionnel. Le niveau de l'indicateur en sensibilité soumis à limite correspond à la perte maximale observée sur les 8 scénarios appliqués.

La limite de sensibilité a été définie par l'ALCO à -80 millions d'euros, avec un premier seuil d'alerte (Early Warning RAF) à -70 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, la perte maximale en VAN ressort à -33,6 millions d'euros dans le cas du scénario interne #2 (pentification par la hausse des taux longs).

Sensibilité de la VAN au 30.06.2026

MEUR	30.06.2026	31.12.2025	RAF limit	Early Warning RAF
+200pb	5,1	12,4	(80,0)	(70,0)
-200pb Floor Progressif	(2,4)	(5,5)	(80,0)	(70,0)
CT Hausse	(2,4)	2,3	(80,0)	(70,0)
CT Baisse Floor Progressif	(19,8)	(24,8)	(80,0)	(70,0)
Aplatissement Floor Progressif	(0,5)	(1,5)	(80,0)	(70,0)
Pentification Floor Progressif	(28,1)	(14,3)	(80,0)	(70,0)
Scénario interne #1	30,9	31,1	(80,0)	(70,0)
Scénario interne #2	(33,6)	(33,1)	(80,0)	(70,0)

Sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI)

Le risque en revenus est suivi à travers l'indicateur de sensibilité de la MNI (Marge Nette d'intérêt), calculé pour (i) un choc parallèle de + 200 pb et (ii) un choc parallèle de - 200 pb flooré à -100 pb. La sensibilité de la MNI est calculée à bilan constant sur un horizon d'un an, en compensant chaque amortissement ou échéance d'opération par une nouvelle opération présentant des caractéristiques – montant, maturité, type de taux – identiques à celles de l'opération d'origine. Les taux d'intérêt appliqués aux opérations renouvelés sont les taux forward calculés avant et après chocs, augmentés d'un spread correspondant aux hypothèses budgétaires.

La sensibilité de la MNI est encadrée par une limite de -37 millions d'euros, avec un premier seuil d'alerte (Early Warning RAF) à -33 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, celle-ci était à -8 millions d'euros pour un choc de -200 pb, quasiment stable par rapport à la fin de l'an dernier. La limite de -37 millions d'euros est respectée.

Sensibilité de la MNI au 30.06.2026

MEUR	30.06.2026	31.12.2025	RAF limit	Early Warning RAF
+200pb	6,3	7,0	(37,0)	(33,0)
-200pb (floor progressif)	(8,0)	(7,8)	(37,0)	(33,0)

Gestion du risque de base sur Euribor

Le risque de base est mesuré par rapport à Ester. Il est suivi à travers les gaps d'index, calculés comme la différence entre l'écoulement des encours d'actifs et de passifs indexés contre Euribor. Ces gaps sont encadrés pour chaque index tenor par une limite calculée sur la moyenne des différents gaps à douze mois.

Au 30 juin 2026, les limites sont respectées.

Exposition au risque de base sur Euribors au 30.06.2026

Gap moyen sur un an	30.06.2026	31.12.2025	Limite
Euribor 1 mois	126,9	184,0	[0 ; 1000]
Euribor 3 mois	289,9	352,1	[(2000) ; 2000]
Euribor 6 mois	(960,4)	(1 092,7)	[(2000) ; 2000]
Euribor 12 mois	788,7	723,8	[0 ; 1000]

Impact du risque climatique

La transition climatique est susceptible d'avoir des impacts importants sur certains indicateurs macroéconomiques (croissance, inflation...) ou financiers (hausse des taux d'intérêt, augmentation de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change...).

Cependant l'impact du risque climatique sur la gestion du risque de taux est estimé comme étant faible en raison :

- De la micro-couverture systématique des prêts structurés susceptibles d'être impactés par la hausse de la volatilité des marchés. Par ailleurs, cette activité est en run-off.
- De la politique de couverture du risque de taux mise en œuvre chez Sfil, consistant à limiter autant que possible le risque de taux sur les flux nouveaux.

2.7.1.3.5 Risque de change structurel

2.7.1.3.5.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de change structurel, hors opération de transaction se définit comme le risque de volatilité du résultat ou des capitaux propres, constaté ou latent, lié à une évolution du cours des devises face à une devise de référence.

La gestion et le suivi du risque de change au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre de l'article 54 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 modifié qui prévoit de disposer sur l'ensemble de son périmètre de consolidation, c'est-à-dire auprès de chacune des entités assujetties qui en font partie, de systèmes de mesure du risque adapté à la nature et au volume de leurs opérations.

Gouvernance Groupe

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe définit les principes communs à l'ensemble des entités régularisées du groupe Caisse des Dépôts :

- Les Entités de la Caisse des Dépôts mettent en place une politique de gestion prudente du risque de change. La liste des devises autorisées fait l'objet d'une validation préalable de la gouvernance.
- Elles formalisent leur appétit aux risques de change et définissent les limites opérationnelles en cohérence avec cet appétit. Elles formalisent leur stratégie de couverture du risque de change et s'assurent de l'efficacité rétrospective et prospective de cette stratégie.
- L'exposition au risque de change résultant de la détention d'actifs et de passifs monétaires ou non monétaires non couverts contre le risque de change doit être limitée. Le caractère limité est apprécié par des mesures permettant de justifier que l'impact d'une variation du cours des devises est faible. Les impacts en sensibilité résiduels au risque de change doivent être remontés à la gouvernance.
- Les méthodes de couverture sont documentées et testées selon les normes comptables s'appliquant à l'Entité. La documentation du dispositif inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites sur le risque de change.

Les équipes ALM de la Section générale et des filiales gèrent le risque de change sur leur périmètre respectif.

La supervision du risque de change relève des comités ALM de chaque entité qui suivent les indicateurs, anticipent leur évolution dans le cadre des trajectoires pluriannuelles et en fonction des orientations de la politique d'engagement et/ou d'investissement. La fréquence de revue du risque de change est généralement mensuelle.

2.7.1.3.6 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change

2.7.1.3.6.1 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale)

Les positions significatives en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent l'USD, le GBP, le CHF et le JPY.

La politique de couverture du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale) consiste à financer systématiquement les positions à l'actif en devise par un emprunt effectif (émission) ou synthétique (swap). De ce fait, le risque de change comptable est totalement neutralisé. En revanche, l'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste non couvert. Cet écart est suivi par :

- le calcul d'une Value at Risk, visant à prendre en compte un scénario de risque extrême, calculée mensuellement et présentée en comité de gestion de bilan.
- la vérification du caractère marginal de l'effet des variations de change sur les plus ou moins-values latentes en devises du portefeuille actions (développé au 2.7.1.2.2.3 Risque de marché des portefeuilles d'actions de la Caisse des Dépôts Section générale) à travers une étude réalisée annuellement et présentée en comité de gestion de bilan.

Les flux résiduels en devises payés ou reçus font l'objet d'un suivi quotidien par l'ALM avec une limite par devise de 30 millions d'euros et une limite toutes devises confondues de 30 millions d'euros également. Des ordres de couverture sont envoyés par l'ALM au desk de trésorerie qui réalise l'exécution sur les marchés.

2.7.1.3.6.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la Banque Postale

Le risque de change opérationnel, notamment lié aux virements pour compte clients et aux activités financières, est modéré. Le bilan des activités bancaires de La Banque Postale est géré quasi exclusivement en euros. Les activités de marché en devise de la trésorerie et des portefeuilles sont systématiquement couvertes au-delà d'une limite de position de change.

Le risque de change résiduel provenant du résultat de ces opérations est retranscrit à travers la position de change comptable, faisant l'objet d'un reporting quotidien. Ces positions sont encadrées par des limites, de manière à réduire les risques liés en les soldant au moins mensuellement avec la Trésorerie. L'activité en devises sur la banque de détail concerne principalement les virements, et est relativement réduite.

Au 30 juin 2026, la position de change de La Banque Postale s'établit à - 58,7 millions d'euros dont -27 millions d'euros de francs suisses CHF, -20,2 millions d'euros de couronnes norvégiennes NOK, -11,5 millions d'euros de livres sterling GBP et +0,5 millions d'euros de dollars USD.

2.7.1.3.6.3 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de SFIL

La devise de référence du groupe Sfil est l'euro : le risque de change reflète donc le changement de valeur des actifs et des passifs libellés dans tout autre devise que l'euro, en raison d'une fluctuation de celle-ci face à l'euro.

La gestion des opérations libellées en devises vise à limiter autant que possible l'exposition au risque de change. Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits exports. Cela correspond aux situations suivantes :

- Coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)
- Impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- Marges en devise non couvertes

Cette gestion est suivie à travers la sensibilité des gaps de base euro / devises à un choc de dix points de base et encadrée par un set de limites, qui a été revu en 2025 pour tenir compte de la montée en puissance de l'activité de crédit-export en GBP et de la possibilité de conclure des contrats en CHF et en JPY. A ce stade, il n'y a cependant aucune exposition dans ces deux devises.

Au 30 juin 2026, les limites sont respectées.

Sensibilité à la base euro / devise au 30.06.2026

(EUR million / 10 pb)	30.06.2026	31.12.2025	RAF limit	Early Warning RAF
USD	0,0	0,1	5,0	4,0
GBP	2,1	0,1	5,0	4,0

Ce suivi est complété par un contrôle trimestriel de la position de change afin de tenir également compte des opérations non suivies en gestion (versement d'une commission en devise, règlement de factures...). Les positions nettes des principales devises sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

Au 30 juin 2026, les limites sont respectées.

Position de change économique au 30.06.2026

(k EUR)	30.06.2026	31.12.2025	Limite
USD	401	175	3 000
GBP	766	185	2 000
CHF	172	89	500

2.7.2 Risques spécifiques secteur assurance

2.7.2.1 La gestion des risques assurance et le suivi du conglomerat financier

L'ensemble des filiales du groupe La Banque Postale, appartenant au secteur de l'assurance, doivent répondre à tout moment aux exigences réglementaires qui leur sont propres. En effet, le groupe La Banque Postale s'assure en sa qualité de tête de conglomerat financier du respect par chacune de ses filiales de ses exigences. De manière générale, pour l'ensemble de ses activités d'assurance, le groupe La Banque Postale veille à ce que les dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre soient cohérents, avec notamment les principes de la Politique opérationnelle de maîtrise des risques (POMR) issus du Risk Appetite Statement (RAS) et la charte de la Filière Risques du groupe La Banque Postale.

Au sein du groupe La Banque Postale l'activité d'assurance a un poids prépondérant, les risques d'assurance étant portés principalement par CNP Assurances Holding regroupant CNP Assurances SA, CNP Assurances de Biens et de Personnes composé des trois filiales historiques du pôle assurance de La Banque Postale et CNP Assurances Protection Sociale depuis le 31 décembre 2024 créé par CNP Assurances et La Mutuelle Générale.

CNP Assurances commercialise ses contrats d'assurance à d'autres clients que ceux de La Banque Postale, au travers des réseaux de distribution de ses partenaires ou directement auprès des souscripteurs en assurance collective, en France et à l'international. Dès lors, en tant que maison mère et tête de conglomerat, La Banque Postale est exposée aux risques liés à l'activité d'assurance, exercée en France et à l'international.

En assurance-vie : une évolution des taux d'intérêt impacte la valeur de marché des instruments financiers, et peut affecter le compte de résultat et/ou la solvabilité de l'entreprise. Elle agit également sur la rentabilité du groupe CNP Assurances en impactant les conditions financières de réinvestissement et/ou de refinancement, ainsi que les comportements des clients d'arbitrage entre produits financiers ou d'exercice d'options contractuelles.

Le principal risque technique d'assurance auquel le Groupe est exposé est le risque de rachat.

Le risque de rachat correspond à la perte ou la modification défavorable de la valeur des engagements d'assurance due à un changement de comportement des assurés en matière de rachat de contrat. Les produits d'épargne offrent aux assurés une option de rachat à une valeur fixée contractuellement. L'exercice de cette option dépend de la performance des marchés financiers, du rendement d'autres placements financiers concurrents, du comportement et de la confiance des clients, ainsi que de la fiscalité applicable. Ce risque est particulièrement important pour CNP Assurances SA et ses filiales. En effet, des rachats élevés pourraient entraîner des répercussions importantes sur les résultats ou la solvabilité dans des environnements défavorables.

Le **risque de change** résulte des pertes causées par des variations défavorables des cours de change et leur volatilité. On distingue le risque de change structurel résultant de participations dans des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de celle de la maison mère du risque de change opérationnel.

CNP Assurances SA et ses filiales détiennent des entreprises significatives en Amérique latine, principalement au Brésil, et assurent la gestion des risques relatifs aux résultats provenant de cette région. Les impacts potentiels de ce risque sont les suivants : volatilité des fonds propres IFRS, effet potentiel sur la solvabilité et la capacité de financement.

Sur les portefeuilles financiers, le risque est limité en raison d'une exposition comparativement faible.

En assurance non-vie : le principal risque auquel les filiales d'assurance non-vie du Groupe sont exposées est le risque de souscription, défini comme le risque que prend l'assureur en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou morales. Une recrudescence des sinistres et/ou une inadéquation entre la sinistralité anticipée par la filiale d'assurance et les sommes réellement versées aux assurés auraient un impact défavorable sur les résultats du groupe La Banque Postale, dont la matérialité serait contenue compte tenu du poids de l'assurance non-vie au niveau du Groupe.

Le risque catastrophe en assurance IARD est un risque attribuable à l'occurrence d'événements extrêmes, incertains et irréguliers qui peuvent causer des dommages conséquents aux biens assurés. Ces événements occupant un rôle de plus en plus central peuvent être causés par l'intensité anormale d'un aléa naturel ou par le fruit d'une intervention humaine.

Le groupe CNP Assurances est exposé à ce risque du fait de la commercialisation de produits d'assurance IARD par ses filiales en France Métropolitaine ou dans les Départements et Régions d'outre-mer (CNPAI), ainsi que dans ses filiales au Brésil.

Néanmoins, compte tenu de l'impact des sinistres climatiques potentiellement élevé en assurance dommages, le groupe CNP assurances a mis en place des mesures de prévention et d'atténuation du risque. Ces mesures incluent la réassurance, qui permet de transférer une partie du risque aux réassureurs dans l'objectif d'une gestion optimisée de l'exposition dommages aux biens (MRH, Auto...) aux sinistres climatiques, en particulier dans les zones à haut risque.

En tant que tête de conglomerat soumis à la réglementation sur la surveillance complémentaire, dans le cadre de la gestion intégrée de ses activités, le groupe La Banque Postale revoit annuellement sa cartographie des risques en tenant compte de l'évolution de son périmètre et de son profil de risque.

2.7.2.2 La typologie des risques assurance

Les risques au sein de l'activité assurance du groupe La Banque Postale sont regroupés en sept familles de risques en cohérence avec la classification des risques de la réglementation Solvabilité II et la cartographie des risques du conglomerat La Banque Postale :

- risques stratégiques et business (dont risque de solvabilité) ;
- risques de crédit et de contrepartie ;
- risques de marché ;
- risques structurels de bilan ;
- risques opérationnels (y compris de non-conformité) ;
- risques techniques d'assurance ;
- risques ESG.

Du fait de leurs activités d'assurance, les compagnies d'assurance du groupe La Banque Postale sont exposées à des risques sectoriels spécifiques : les risques techniques d'assurance correspondent aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance et au risque de frais, incluant :

a) le risque de souscription en vie/Santé Long terme :

- le risque de catastrophe Vie ;
- le risque de cessation (rachat) ;
- le risque de mortalité ;
- le risque de longévité ;
- le risque de morbidité ;
- le risque de révision

b) le risque de souscription non-vie :

- le risque de tarification et provisionnement ;
- le risque de cessation (rachat) ;
- le risque de catastrophe

c) le risque de Santé Hors Long terme

d) le risque de frais.

Selon la catégorie, ces risques évoluent en fonction des évolutions macroéconomiques, des caractéristiques des portefeuilles assurés et des changements de comportement des clients, des évolutions climatiques, de la survenance d'accidents ou encore de décisions de santé publique ou réglementaires.

2.7.3 Autres risques

2.7.3.1 Risque juridique et fiscal

Le risque juridique est défini par le point 52 bis de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (CRR) applicable à la Caisse des Dépôts conformément à l'article 184 du Décret 2020-94 du 5 février 2020, comme étant le risque de pertes, notamment les dépenses, amendes, pénalités ou dommages-intérêts punitifs qu'un établissement peut encourir du fait d'événements qui donnent lieu à une procédure judiciaire.

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, au non-respect ou à l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La Direction des Affaires juridiques, Conformité et Déontologie analyse et explicite des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, les directions juridiques et fiscales sont associées aux projets impactant dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

Enfin, la Direction des Affaires juridiques, Conformité et Déontologie met en place un suivi du risque contentieux tant au sein de l'Etablissement public qu'au niveau du groupe Caisse des Dépôts.

2.7.3.2 Risques environnementaux

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont définis comme tout impact financier négatif actuels ou prospectifs des facteurs ESG sur les contreparties ou actifs investis. Les risques ESG couvrent les risques climatiques, biodiversité, sociaux et liés aux pratiques de gouvernance des contreparties.

L'évaluation et la gestion des risques ESG constituent un axe fort pour le groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts porte les enjeux de développement durable et d'investissement responsable au cœur de ses valeurs et de ses missions. L'ambition est d'agir sur tous les territoires pour le développement durable et la cohésion sociale. Ces enjeux sont restitués dans le rapport d'activité et de développement durable du Groupe et dans le bilan d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts.

Face à l'urgence climatique, le groupe Caisse des Dépôts s'est engagé à contribuer activement à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris, déclinés en objectifs nationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique, tels que définis dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) qui fixe un objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

L'objectif est de financer une économie compatible avec un scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050.

Cela se traduit à travers 5 axes d'engagement :

- accroître les financements verts ;
- réduire les financements néfastes pour le climat ;
- soutenir la décarbonisation des entreprises et des portefeuilles d'actifs ;
- évaluer et gérer les risques climatiques ;
- neutraliser progressivement nos émissions de fonctionnement interne.

Risques climatiques

Il existe deux grandes catégories de risques climatiques :

- Les risques physiques correspondent aux risques de pertes financières causées par l'occurrence d'événements climatiques extrêmes ou par les conséquences d'évolutions graduelles liées au changement climatique
- Le risque de transition représente le risque de pertes financières causées par la transition vers une économie bas carbone. Il peut se matérialiser à travers la mise en place d'un régime fiscal incitatif (taxe carbone, système d'échange de droits à émettre), de réglementations sectorielles (interdiction des véhicules thermiques neufs à partir de 2035) ou encore l'évolution des préférences des consommateurs.

2.7.3.2.1 Focus sur la gestion des risques climatiques au sein de l'établissement public

L'Etablissement public s'est doté d'une feuille de route sur les risques climatiques avec trois objectifs prioritaires :

- développer des méthodologies d'identification et d'évaluation harmonisées des risques climatiques permettant de couvrir l'intégralité du bilan de l'établissement public ;
- intégrer les risques climatiques à l'ensemble des processus de gestion des risques financiers
- élaborer une politique de gestion des risques climatiques en bonne articulation avec la politique climat. Cette dernière contribue elle-même à rendre le Groupe plus résilient aux risques climatiques via les engagements pris en matière d'atténuation et d'adaptation participant à réduire l'exposition de la Caisse des dépôts aux risques de transition et aux risques physiques.

En 2025, l'équipe risques climatiques a travaillé au déploiement effectif de l'outil de mesure des risques climatiques au sein des métiers de l'établissement public et en particulier dans le Réseau de la Banque des Territoires. Ce déploiement auprès des opérationnels permet à l'établissement public d'adopter une gestion des risques climatiques en trois lignes de défense et d'affiner la mesure des risques en tenant compte des caractéristiques précises de nos contreparties. Ce dispositif vient s'intégrer dans le cadre plus global de maîtrise des risques afin de :

- affiner et mettre à jour l'état des lieux des risques climatiques auxquels l'établissement public est exposé sur l'ensemble du bilan (vision stock) et d'inclure dans le cadre d'appétit aux risques de nouveaux indicateurs sur les risques climatiques.
- apporter de l'information sur les risques climatiques par contrepartie (vision flux) : l'outil permet de compléter l'analyse financière en estimant les impacts potentiels sur les équilibres financiers et la qualité de crédit de la contrepartie. Ces informations servent au moment de la décision d'investissement ou de financement pour déterminer si le projet tient bien compte de ces risques et, le cas échéant, pour proposer des mesures de réduction de ces risques.

L'outil de scoring risques physiques croise :

- les données climatiques futures selon 3 scénarios climatiques (RCP 2.6, 4.5 et 8.5) pour 9 aléas climatiques et trois horizons de temps (2020-2041, 2041-2070, 2071-2100) en fonction de la géolocalisation des actifs ;
- la vulnérabilité sectorielle aux différents aléas, certains secteurs étant structurellement résilients à la matérialisation d'un événement climatique, d'autres étant structurellement vulnérables ;
- les mesures d'adaptation prises par la contrepartie pour réduire ses risques et affiner le score.

L'outil de scoring risques de transition croise :

- Une analyse sectorielle, incluant une mesure de l'émissivité des secteurs d'activité, croisant l'intensité carbone actuelle des secteurs d'activités et l'effort de décarbonation que chaque secteur devra accomplir pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 ;
- La dynamique des pays de la contrepartie ou du projet en termes de transition ;
- Les éléments propres aux émissions réelles de la contrepartie et à sa stratégie éventuelle pour décarboner son activité et ajuster ainsi le score pour refléter le plus finement possible le niveau de risque de la contrepartie.

L'ensemble des instructeurs de l'établissement public a reçu une formation à l'utilisation des outils de scoring et une sensibilisation aux impacts du changement climatique sur les portefeuilles. **L'utilisation des outils est à présent obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026** pour tous les dossiers de financement et d'investissement passant en comité en vue d'un engagement de l'établissement public. La mesure des risques climatiques permet de mettre en œuvre les stratégies d'adaptation et d'atténuation de l'établissement et de systématiquement tenir compte de ces risques à l'octroi.

Résultats : Au 31 décembre 2025, une très faible partie des actifs (0,4 %) de la Section générale présentait un risque très élevé face à la matérialisation des risques physiques et 28 % un risque jugé élevé.

Au 31 décembre 2025, 3 % des actifs présentaient un risque de transition jugé très élevé et 10 % un risque de transition élevé, en particulier du fait d'exposition dans les secteurs de l'industrie lourde, l'énergie et l'immobilier.

Au premier semestre 2026, l'outil a été utilisé quasi systématiquement pour les dossiers passant en comité et les résultats sur les nouveaux engagements sont en ligne avec le niveau de risque observable sur les portefeuilles au 31 décembre 2025.

Un stress-test climatique interne à 2050 a été réalisé à nouveau en 2025 sur le portefeuille de titres cotés ainsi que sur les portefeuilles infrastructures et immobilier du modèle prudentiel du Groupe CDC et sur le portefeuille de titres cotés du Fonds d'épargne. 3 scénarios ont été utilisés : un scénario de transition ordonnée, un scénario de transition désordonnée et un scénario de réchauffement conduisant à plus de 4°C à la fin du siècle. Le scénario de risques physiques apparaît comme ayant les impacts les plus élevés quelle que soit la classe d'actif. Ce scénario correspond à un scénario où la transition ne se ferait pas ou bien ne serait pas assez ambitieuse. Ces impacts sont cohérents avec les conséquences économiques des effets du changement climatique dans un scénario d'émissions de gaz à effet de serre soutenues.

Une **politique de gestion des risques climatiques** s'appliquant à l'Etablissement Public et aux filiales financières est entrée en application au 1er janvier 2024. Cette politique fixe le cadre général pour s'assurer de la mesure et de la maîtrise des risques climatiques, à travers l'intégration des risques climatiques dans la cartographie des risques Groupe, le développement d'outils d'identification et de mesure du risque au moment de la décision d'investissement ou de financement, l'organisation en trois lignes de défense et le déploiement progressif de mesures d'encadrement du risque climatique. Deux bilans successifs de la mise en application de la politique ont été réalisés fin 2024 puis fin 2025 avec l'ensemble des filiales. Ces bilans font ressortir une maturité croissante du Groupe en matière de mesure et gestion des risques climatiques.

En lien avec les événements intervenus cet été, la CDC poursuit ses travaux sur le risque climatique : elle surveille de façon rapprochée les impacts sur ses activités et adapte ses modèles et méthodologies de risques à court, moyen et long terme pour mieux intégrer la matérialisation rapide et croissante de ces aléas.

2.7.3.2.2 La gestion des risques ESG au sein de La Banque Postale

Une analyse de matérialité de ces impacts a été menée afin d'identifier les impacts à court, moyen et long terme des facteurs ESG sur les risques financiers. A ce stade, cette analyse ne concerne que les facteurs climatiques mais en vision cible, les facteurs sociaux et de gouvernance y seront ajoutés. Des travaux sur les risques liés à la biodiversité ont également été menés afin de mesurer les impacts et les dépendances de la Banque et de ses principaux portefeuilles d'activités.

La Banque Postale a également poursuivi ses travaux de quantification financière des risques climatiques et a intégré depuis 2024 cette thématique dans ses provisions.

Ces évaluations seront affinées et complétées au fur et à mesure des arrêtés et de la montée en maturité du dispositif.

2.7.3.2.3 La gestion des risques climatiques et environnementaux pour la Sfil

Sfil a défini une méthodologie de notation des risques climatiques et environnementaux (C&E) permettant d'évaluer les risques climatiques et environnementaux des collectivités locales (communes, groupements à fiscalité propre, groupements sans fiscalité propre départements et régions) et des établissements publics de santé de son portefeuille, à une maille individuelle.

En 2026, Sfil a poursuivi la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2025-2026. Dans ce cadre, une cartographie des données des modèles climatiques et environnementaux et de leur fréquence de mise à jour a été réalisée afin de renforcer la gouvernance et la documentation des modèles.

Sfil poursuit également le déploiement opérationnel de la notation, notamment à travers son utilisation dans le processus d'octroi de crédit aux collectivités locales. Sfil a mis en œuvre diverses actions dans ce domaine en 2026, notamment :

- Une revue des critères conduisant à une analyse approfondie des risques C&E.
- Le développement d'un outil d'aide aux analyses approfondies des risques C&E à l'octroi. L'outil permet d'appuyer les analystes dans l'évaluation de la capacité des collectivités locales à appréhender et anticiper les risques C&E.

Un indicateur ESG d'appétit pour le risque est utilisé pour les encours du secteur public local français (hors hôpitaux) présentant simultanément un risque de crédit dégradé et un risque climatique physique significatif.

En parallèle, les risques climatiques des opérations de crédit-export font l'objet d'une évaluation sur la base des méthodologies de scoring développées par l'Etablissement Public. Les scores alimentent l'outil d'analyse des risques ESG (« grille ESG »). Cette grille ESG est structurée en trois volets : environnemental, social et gouvernance. Elle prend compte de la double matérialité (l'impact du projet ainsi que les risques pesant sur le projet). En 2026, Sfil a finalisé la mise en place d'un contrôle de second niveau des risques ESG sur les opérations de crédit export. Ce contrôle, réalisé par la Direction des risques, vise à réaliser une analyse indépendante de celle réalisée par les équipes opérationnelles, conformément à ce qui est déjà en place pour les autres risques de crédit.

2.8 Transactions avec les parties liées

Aucune évolution significative dans la nature des transactions avec les parties liées n'est intervenue depuis la clôture de l'exercice 2025.

2.9 Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la Section du Fonds d'épargne.

Par ailleurs, la Banque des Territoires réunit tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elle regroupe les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) et s'appuie sur seize directions régionales, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elle associe également deux filiales, CDC Habitat et la SCET-HTC, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public, des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section Générale et ceux des entités qu'il contrôle seul ou conjointement ou exerce une influence notable pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les quatre groupes d'activités du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par groupe d'activités.

Les principales sociétés sont indiquées ci-dessous :

		30.06.2026			31.12.2025		
Pays		Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GROUPES / SOCIETES							
PÔLE CAISSE DES DEPOTS							
CDC (SECTION GENERALE)							
Siège social : 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET							
Siège social : 52 rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex 12	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	100,00
SCET HTC							
Siège social : 2, rue Lord Byron, 75008 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	66,00			
CDC HABITAT							
Siège social : 100, avenue de France - 75013 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AUTRES ENTITES DU PÔLE CAISSE DES DEPOTS							
CDC CROISSANCE							
CDC PME CROISSANCE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC TECH CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	48,13	48,13	EQUI Co-Ent	48,86	48,86
CDC EURO CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	35,31	35,31	EQUI Co-Ent	35,31	35,31
CDC CROISSANCE SMALL CAPS	FRANCE	EQUI Co-Ent	38,22	38,22	EQUI Co-Ent	38,22	38,22
CDC TECH PREMIUM	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,04	50,04	EQUI Co-Ent	50,04	50,04
CDC CROISSANCE SELECTION PME	FRANCE	GLOB	100,00	61,62	GLOB	100,00	62,03
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	FRANCE	EQUI Co-Ent	59,43	59,43	EQUI Co-Ent	59,43	59,43
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ADL PARTICIPATIONS	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
CNR SOLAIRE 9	FRANCE				EQUI Co-Ent	33,20	33,20
CNR SOLAIRE 10	FRANCE				EQUI Co-Ent	80,00	80,00
HIN - ORANGE CONCESSIONS (1)	FRANCE	EQUI Co-Ent	55,33	55,33	EQUI Co-Ent	80,00	80,00
INFORMATIQUE CDC	FRANCE	GLOB	100,00	99,90	EQUI Co-Ent	55,33	55,33
MOVIVOLT (2)	FRANCE				GLOB	100,00	99,90
PREDICA ENERGIES DURABLES	FRANCE	EQUI Ent Ass	22,00	22,00	GLOB	100,00	89,80
ACEP INV 3	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	EQUI Ent Ass	22,00	22,00
AIH BV	PAYS BAS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AIH MONCEAU MARQUIS SA	BELGIQUE	GLOB	100,00	97,92	GLOB	100,00	97,92
ANATOL INVEST HOLDING France SA	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
COVIVIO BERLIN PRIME	LUXEMBOURG	EQUI Ent Ass	24,50	24,50	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
DOCKS V2	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DOCKS V3	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FONCIERE FRANKLIN	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI 121 HAUSSMANN	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI ADENAUER	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI ASNIERES O DOMAINE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI AUSTERLITZ 1	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI AUSTERLITZ 2	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI CORTIS	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI COURBEVOIE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI DUPONT N9	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI FAUBOURG SAINT MANDE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI FONCIERE EUROPE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI ILLUMINE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI IVRY	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI IVRY 1A	FRANCE	GLOB	100,00	95,00	GLOB	100,00	95,00
GPI IVRY 1B	FRANCE	GLOB	100,00	95,00	GLOB	100,00	100,00
GPI MB6	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI METAL 57	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI PARIS 16	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI PICPUS LOGEMENT	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI PICPUS TERTIAIRE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI REUILLY	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI ROSIERS MICHIGAN	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI RUE PETIT	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI SOFIA	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPIINVEST 25	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI 15 QAF	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI 59 RDL	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI 26 RDL	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPIINVEST 43 CAUMARTIN	FRANCE	GLOB	100,00	80,00	GLOB	100,00	80,00
GPIINVEST BELLA APS	DANEMARK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPIINVEST CAUMARTIN	FRANCE	GLOB	100,00	80,00	GLOB	100,00	80,00
GPIINVEST LOGISTIQUE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPIINVEST PB 10	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI VILLE L'EVEQUE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KOMBON SAS	FRANCE	EQUI Co-Ent	33,33	33,33	EQUI Co-Ent	33,33	33,33
PBEM - PARIS BATIGNOLLES EMERGENCE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PRD MONTPARNASSE 1	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PRD MONTPARNASSE 2	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PRD MONTPARNASSE 3	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS CHATEAUDUN	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS LA NEF LUMIERE	FRANCE				GLOB	100,00	87,50
SAS LAFAYETTE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS PARIS NORD EST	FRANCE				GLOB	100,00	79,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS RICHELIEU VIVienne (1)	FRANCE	GLOB	100,00	83,00	GLOB	100,00	83,00
SCCV GPIINVEST ARCUEIL	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	FRANCE	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	FRANCE	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BATIGNOLLES LOT 09	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BAUDELIQUE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BOULOGNE ILOT V	FRANCE	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI EVI-DANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI FARMAN (1)	FRANCE	GLOB	100,00	83,00	GLOB	100,00	83,00
SCI INNOVATIS II	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI PB10	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI SILOGI	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI TOUR MERLE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOLEIL MUNICH GMBH & CO KG	ALLEMAGNE	GLOB	100,00	90,00	GLOB	100,00	90,00
TONUS TERRITOIRES	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TONUS TERRITOIRES INTERMEDIAIRE	FRANCE	GLOB	100,00	100,00			

GROUPE BPIFRANCE							
BPIFRANCE Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex	FRANCE	EQUI Co-Ent	49,32	49,32	EQUI Co-Ent	49,32	49,32
GROUPE LA POSTE							
LA POSTE Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LA BANQUE POSTALE Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CNP ASSURANCES HOLDING Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-Les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PÔLE GESTION DES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES							
Immobilier et Tourisme							
ICADE Siège social : Tour Hyfive - 1 avenue du Général de Gaulles - CS80472 92071 Paris La Défense	FRANCE	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,56
COMPAGNIE DES ALPES SA Siège social : 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	42,70	GLOB	100,00	42,71
Services financiers							
SFIL Siège social : 112-114, avenue Emile Zola - 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EUROCLEAR HOLDING SA/NV Siège social : 1 Boulevard du Roi Albert II 1210 Bruxelles, Belgique	BELGIQUE	EQUI Ent Ass	11,41	11,41	EQUI Ent Ass	11,41	11,41
SICOVAM HOLDING Siège social : 18 RUE LA FAYETTE 75009 PARIS	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,65	33,65	EQUI Ent Ass	33,65	33,65
EURONEXT N.V. Siège social : Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, Pays-Bas	PAYS BAS	EQUI Ent Ass	8,23	8,23	EQUI Ent Ass	8,13	8,13
Infrastructure							
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE Siège social : 69-71 rue de Miromesnil - 75008 Paris	FRANCE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES - NATRAN ⁽¹⁾ Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-Les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	69,49	GLOB	100,00	69,49
GROUPE CORIANCE Siège social : 10 Allée Bienvenue 93885 Noisy-le-Grand Cedex	FRANCE	EQUI Co-Ent	49,90	49,90	EQUI Co-Ent	49,90	49,90
Services, Transports et Ingénierie							
EGIS Siège social : 255 rue Vaugirard 75015 Paris	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,99	33,99	EQUI Ent Ass	33,99	33,99
TRANSDEV GROUP Siège social : 3 allée de Grenelle 92130 Issy-les-Moulineaux	FRANCE	EQUI Ent Ass	34,00	34,00	EQUI Ent Ass	34,00	34,00
TRANSDEV GROUP (Jusqu'au 30.06.2026)	FRANCE				GLOB	100,00	66,00
STOA Siège social : 151 rue Saint-Honoré 75001 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	66,67	GLOB	100,00	66,67
SUEZ HOLDING ⁽¹⁾ Siège social : 3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris	FRANCE	EQUI Ent Ass	19,66	16,98	EQUI Ent Ass	19,66	16,98
EMEIS ⁽¹⁾ Siège social : 12 rue Jean Jaurès 92800 PUTEAUX	FRANCE	EQUI Ent Ass	27,97	26,08	EQUI Ent Ass	27,97	26,08

Méthodes de consolidation : GLOB : Intégration globale. EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise. EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée.

(1) Y compris co-détention CNP Assurances (2) Y compris co-détention La Poste, à compter de 2026 entité consolidée intégralement dans le palier La Poste (3) Société en cours de liquidation



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Caisse des Dépôts et consignations

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Caisse des Dépôts et consignations

56 rue de Lille, 75007 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Caisse des Dépôts et consignations

56 rue de Lille, 75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et consignations et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse des Dépôts et consignations, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes semestriels consolidés résumés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2026, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.



Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 22 septembre 2026

Levallois-Perret, le 22 septembre 2026

KPMG S.A.

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:

5CB81027E540455...

Marie-Christine JOLYS

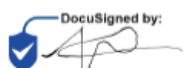
Associée

Signé par :

B5D654604C9C4CA...

Eric AMATO

Associé

DocuSigned by:

7EBF07ADD9F245F...

Virginie CHAUVIN

Associée

Signé par :

13134B0E5F0540B...

Gonzague SENLIS

Associé

Caisse des Dépôts et consignations

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026